Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 42 du 14 septembre 2018

http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA

SOMMAIRE

ARS Grand Est - Délégation Territoriale de l'Aube

ARS-SE-2018-21 - Arrêté du 5 septembre 2018 portant autorisation temporaire d'utiliser le captage de Rhèges au profit de la régie du SDEA - COPE de la Forêt de la Perthe 4

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDCSPP/DIR-2018254-0001 - Arrêté du 11 septembre 2018 portant subdélégation de signature en matière générale 8

DDCSPP/DIR-2018254-0002 - Arrêté du 11 septembre 2018 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'état 11

Direction départementale des finances publiques de l'Aube

DDFiP10 - 2018246-0001 - Arrêté du 3 septembre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée à ses agents par le responsable du Pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC) 14

DDFiP10 - 2018246-0002 - Arrêté du 3 septembre 2018 portant délégation en matière de contentieux et de gracieux fiscal accordée à ses agents par le responsable du Pôle d'expertise (PCE) 15

DDFiP10 - 2018246-0003 - Arrêté du 3 septembre 2018 portant délégation de signature accordée à ses agents par la comptable de la trésorerie de Chaource 17

DDFiP10 - 2018246-0004 - Arrêté du 3 septembre 2018 portant délégation de signature accordée à ses agents par le comptable de la trésorerie de Bar-sur-Aube 19

PREFECTURE

Cabinet

Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

BSIPA2018246-0001 - Arrêté du 3 septembre 2018 portant attestation collective de conduite par les sapeurs-pompiers . des ambulances-véhicules de secours et d'assistance aux victimes 21

Secrétariat général

Direction des collectivités locales, de la légalité et des libertés publiques

Bureau des élections et des missions de proximité

BEMP2018 241-0001 - Arrêté du 29 août 2018 portant détermination des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 40

BEMP2018 241-0002 - Arrêté du 29 août 2018 portant désignation des délégués de l'administration faisant partie de la commission administrative chargée de réviser la liste électorale de leur commune du 1er septembre 2018 au 9 janvier 2019 61

BEMP2018 250-0001 - Arrêté du 7 septembre 2018 portant organisation d'une élection municipale partielle à Essoyes 70

Service de l'accompagnement des territoires et de la coordination des politiques publiques

Bureau de l'environnement et de la concertation publique

BECP2018254-0001 - Arrêté du 11 septembre portant ouverture d'une enquête publique relative au plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine 72

Sous-préfecture de Bar-sur-Aube

Pôle appui économique et juridique au développement local et aux collectivités

SPBA2018250-0001 - Arrêté du 7 septembre portant organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Arrentières 77

Sous-préfecture de Nogent-sur-Seine

Section d'appui au développement local et socio-économique

SPNGT2018-250-0001 - Arrêté du 7 septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps et abrogation des arrêtés préfectoraux de nomination des régisseurs titulaire et intérimaire et de l'arrêté de modification du lieu de versement des fonds de la régie 79

SPNGT2018-250-0002 - Arrêté du 7 septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers et abrogation des arrêtés préfectoraux de nomination des régisseurs titulaire et suppléant et de l'arrêté de modification du lieu de versement des fonds de la régie 82

Bureau de la réglementation

SPNGT2018-254-0001 - Arrêté relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal "Société nouvelle Vaugelade" sis à Nogent-sur-Seine (changement d'adresse)..... 84

SPNGT2018-255-0001 - Arrêté du 11 septembre 2018 relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire "PFG - services funéraires" sis à Romilly-sur-Seine (changement de responsable) 86

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Agence Régionale de Santé
Grand Est
Délégation territoriale de l'Aube
Service Santé - Environnement

Arrêté n°ARS-SE-2018-21 portant autorisation temporaire d'utiliser le captage de Rhèges au profit de la régie du SDDEA – COPE de la Forêt de la Perthe

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'environnement. ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre le représentant de l'Etat dans le département, la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé pour l'application des articles L.1435-1, L.1435-2 et L.1435-7 du code de la santé publique ;

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 12 juillet 2017 nommant madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet du département de l'Aube ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-49 du 11 Janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 septembre 2017 portant délégation de signature à madame Sylvie CENDRE ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU l'instruction ministérielle en date du 24 mars 2010 relative aux relations entre les Préfets et les Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Seine Normandie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Ile de France, le 5 novembre 2015 ;

VU le protocole départemental en date du 04 juillet 2013 relatif aux relations entre le Préfet du département de l'Aube et le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014118-0020 du 28 avril 2014 relatif à l'autorisation provisoire d'exploiter les nouveaux forages de la Forêt de la Perthe ;

VU l'arrêté DCDL-BCLI 2015351-0006 du 17 décembre 2015 relatif à la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Forêt de la Perthe ;

VU la délibération du 15 octobre 2015 du comité syndical intercommunal d'alimentation en eau potable Forêt de la Perthe sollicitant le transfert de la totalité des compétences eau, à compter du 1er janvier 2016, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication de l'Aube (SDDEA);

VU la demande en date du 24 août 2018 de de la régie du SDDEA sollicitant auprès de monsieur le directeur général de l'Agence régionale de Santé, l'autorisation temporaire d'exploiter un ancien captage, abandonné en raison de teneurs en nitrates supérieures à la limite de qualité, situé sur le territoire de la commune de RHEGES ;

CONSIDERANT la diminution effective constatée des capacités de production des forages FE1 et FE2 ;

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par la régie du SDDEA pour satisfaire la totalité des besoins en eau potable des communes desservies par le COPE de la forêt de la Perthe, durant les trois prochains mois ;

CONSIDERANT que l'ancien forage de RHEGES peut être techniquement remis en service pour assurer les besoins quantitatifs complémentaires ;

CONSIDERANT la mauvaise qualité de l'eau du captage de RHEGES confirmée par l'analyse du 30 août 2018, ne répondant pas aux exigences de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

SUR proposition de la déléguée territoriale de l'Aube de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1 - Autorisation provisoire d'exploiter

La régie du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication de l'Aube (SDDEA) est autorisée à exploiter le captage de Rhèges, à titre provisoire, et en vue d'assurer la desserte en eau du COPE de la forêt de la Perthe des communes suivantes : BESSY, POUAN LES VALLEES, RHEGES et VILLETTE SUR AUBE.

Le captage de Rhèges, situé sur la commune du même nom, est référencé comme suit :

Ouvrage	Captage de Rhèges
Code BSS	BSS000UJTX (anciennement 02621X0008/PAEP)
Coordonnées en Lambert 93	X = 774 516 Y = 6 827 992
Coordonnées cadastrales	N°48 section ZH

Article 2 – Durée de l'autorisation provisoire

L'autorisation est accordée à titre provisoire et ce, **jusqu'au 31 décembre 2018** à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 - Débit de prélèvement

Le débit d'exploitation maximal du captage de Rhèges, fixé par l'arrêté n°66-4332 du 12 août 1966 autorisant la dérivation par pompage des eaux souterraines, étant de 231 m3/j, le débit de prélèvement autorisé est le suivant :

- débit maximal horaire : 40 m^3/h
- débit maximum journalier : 231 m^3.

Ce prélèvement est soumis à déclaration au titre de **la Loi sur l'Eau**.

Article 4 - Traitement de l'eau

L'eau du captage de Rhèges, non conforme à la limite de qualité du paramètre nitrates, sera mélangée à l'eau des forages FE1 et FE2, situés sur la commune de Plancy-l'Abbaye (BSS000RVJV et BSS000RWEC). Le mélange, réalisé au réservoir de Rhèges, devra permettre de respecter la limite de qualité sanitaire pour ce paramètre.
A titre préventif, l'eau sera traitée par chloration et ce, préalablement à sa mise en distribution.

Article 5 - Qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée devra respecter les limites de qualité définies par le code de la santé publique.
Si tel n'était pas le cas, des restrictions d'usages seront émises par l'Agence Régionale de Santé.

Article 6 - Recommandations sanitaires

Les populations des communes concernées, listées à l'article 1, devront être informées des modifications de la desserte en eau et des recommandations sanitaires formulées par l'agence régionale de santé.

Dans le cas d'éventuelles restrictions d'usages sanitaires et alimentaires, le SDDEA devra mettre à disposition des usagers une eau conforme aux limites et références de qualité soit **par la distribution d'une eau de source embouteillée** (à raison d'au minimum 2 litres par jour et par personne) soit **par l'alimentation à l'aide de citernes d'eau potable**, soit par tout autre moyen permettant de mettre à disposition des usagers une eau conforme répondant aux exigences réglementaires.

Article 7 - Suivi qualitatif

L'agence régionale de santé assurera un contrôle sanitaire conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique.

Article 8 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la déléguée territoriale de l'Aube de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le directeur départemental des territoires, le directeur de la régie du SDDEA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Article 9 – Diffusion et information

Une copie du présent arrêté sera adressé, à titre d'information à :

- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Monsieur le directeur de la Direction Départementale des Territoires;
- Monsieur le président du COPE de la forêt de la Perthe ;
- Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Aube ;
- Monsieur le Maire de Bessy ;
- Monsieur le Maire de Pouan les Vallées ;
- Monsieur le Maire de Rhèges ;
- Madame le Maire de Villette sur Aube.

TROYES, le 05 SEP. 2018

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire générale,

Sylvie CENDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2018254-0001

portant subdélégation de signature en matière générale

La directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Aube

VU le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 nommant monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 22 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, dans tous les domaines visés par l'arrêté préfectoral n°SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 susvisé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Pierre AUBERT et de madame Marie-Christine WENCEL, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 susvisé, à :

Pour tous les domaines :

- madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe du pôle protection des populations.

Secrétariat général :

Pour les missions relevant du secrétariat général :

- madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à mesdames Odile GUBLIN, Céline DEFRANCE, Maryline DUBUISSON et Agnès LEFORT.

Pôle cohésion sociale, jeunesse et sports :

Pour les missions relatives à la cohésion sociale :

- madame Lucie LEFEVRE, cheffe du service de la cohésion sociale,
- madame Anne-Catherine LEGRAND, conseillère technique en travail social, pour le conseil de famille et pour les courriers et décisions relatifs aux pupilles de l'État et les courriers d'ordre technique relatifs à ses missions.

Pour les missions relatives à la politique de la ville :

- madame Émeline HORREAU, cheffe de service politique de la ville.

Pour les missions relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative :

- mesdames Catherine BECUE et Laurence SAUNOT, messieurs Fabrice DOUSSOT et Pascal MOUNIER, conseillers techniques pour les courriers liés aux demandes de conseils techniques et pédagogiques dans le champ de leurs compétences professionnelles à l'exception des engagements financiers, des conventions et avenants, des notifications d'attribution de subvention, des refus d'aide financière, des convocations aux examens, des demandes de dérogation, des attestations de présence et de réussite, des procès verbaux de jury, des notifications de décision du jury, des diplômes, des arrêtés d'agrément, des récépissés de déclaration d'établissements et d'éducateurs, des accusés de réception du dépôt de dossier d'équipement, le CNDS.

Pôle protection des populations :

Pour les missions relatives au service de la santé, de la protection animale et de l'environnement et pour les missions relatives au service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments :

- monsieur Abdesselam HANNACHI, chef du service de la santé, de la protection animale et de l'environnement,
- madame Évelyne GRIMONT, cheffe du service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments,
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui.

Pour les missions relatives au service concurrence, protection économique et sécurité du consommateur :

- monsieur Dominique PETIT, chef du service de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- mesdames Sarah DIAS, Émeline HEYNDRICKX, Martine VALLOT, inspectrices et monsieur Nicolas MIANNAY, inspecteur de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui.

Délégation des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les missions relevant des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- madame Karine SOUTHON-BASTARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

ARTICLE 2 : La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux fonctionnaires qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2018192-0002 du 11 juillet 2018 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 11 septembre 2018

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pierre AUBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2018254-0002
portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
imputées sur le budget de l'État

Le directeur départemental
de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 septembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la circulaire ministérielle (intérieur, outre-mer et collectivités territoriales) n° 159 du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 nommant Pierre AUBERT directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 22 août 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État ;

ARRETE

Article 1er:
En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, pour tous les programmes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental et de madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à :

- Madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe du pôle protection des populations, pour tous les programmes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017.

- Madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, pour tous les programmes relevant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations visés à l'article 2 de l'arrêté n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017 et en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne DELCHER, subdélégation de signature est donnée à madame Odile GUBLIN pour ces mêmes programmes.
En en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Corinne DELCHER et de madame Odile GUBLIN, subdélégation de signature est donnée à mesdames Céline DEFRANCE, Maryline DUBUISSON et Agnès LEFORT, pour ces mêmes programmes.

- Madame Lucie LEFEVRE, cheffe de service, pour :
Mission "Égalité des territoires, logement et ville"
programme 177 – hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

Mission "Immigration, asile et intégration"
programme 303 - immigration et asile

Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"
programme 304 - inclusion sociale et protection des personnes, économie sociale et solidarité et aide alimentaire

- Madame Émeline HORREAUX, cheffe de service, pour :
Mission "Politique des territoires"
programme 147 - politique de la ville
programme 104 – intégration et accès à la nationalité française

- Madame Évelyne GRIMONT, cheffe de service et à Monsieur Abdesselam HANNACHI, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement simultané, subdélégation de signature est donnée à Madame Alexandra NACQUEMOUCHE, pour :
Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales"
programme 206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation et programme

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI- 2017362-0002 du 28 décembre 2017 susvisé.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° DDCSPP-DIR-2018192-0003 du 11 juillet 2018 est abrogé.

Article 4 :

La directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée au DRFiP.

Troyes, le 11 septembre 2018

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pierre AUBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE
POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE
143 avenue P.Brossolette BP 771
10025 TROYES Cedex

Arrêté n° DDFiP 10 2018246-0001

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le responsable du pôle de topographie et de gestion cadastrale de l'Aube

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie Mouginot, contrôleuse principale des finances publiques, à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

A Troyes, le 03 septembre 2018

Le responsable du PTGC,

Stéphane JOURDHEUIL
Inspecteur des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
PÔLE DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE L'AUBE
17 Boulevard du 1er RAM BP 771
10 026 TROYES CEDEX

Arrêté n° DDFIP 10 2018246-0002

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La responsable du pôle départemental de contrôle et d'expertise de l'Aube,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALIOUCHE Djamila	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HAZOUARD Isabelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
IDOUX Dominique	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
JAULIN Pascal	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MICHALLAT Lilian	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROLLAND Laurent	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RUNNEBURGER Alain	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BERNHARD Jackie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CONTANT Jean Marc	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
CUSNATI Maria-Lucia	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
RICARD Marie Claire	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Aube.

A Troyes, le 3 septembre 2018,

Le responsable du pôle de Contrôle et d'Expertise

Bertrand THIBAULT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté DDFiP 10
2018246-0003

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / TRESORERIE DE CHAOURCE

19 RUE DES ROISES BP 14 10210 CHAOURCE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE CHAOURCE

Le comptable, responsable de la trésorerie de CHAOURCE

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à MME AVELINO MARYLINE, Contrôleur des Finances Publiques et à MME BLONDET Angélique, Contrôleur des Finances Publiques, adjoints au comptable de la trésorerie de Chaource, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois ou porter sur une somme supérieure à 500 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
AVELINO Maryline	*Contrôleur*	*3 mois ou 500 €*
BLONDET Angélique	*Contrôleur*	*3 mois ou 500 €*

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

A Chaource, le 3 septembre 2018

Le comptable,

Corinne CONDAMINET
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° DDFIP 10
2018246-0004

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / TRESORERIE DE BAR SUR AUBE

16 PLACE JEAN JAURES 10200 BAR SUR AUBE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE BAR SUR AUBE

Le comptable, responsable de la trésorerie de BAR SUR AUBE

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme RENARD Christine, Contrôleur des finances publiques de la trésorerie de BAR SUR AUBE à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000,00 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Mme RABOUTOT Christelle	*Contrôleur*	*12 mois et 10 000,00 €*
Mme KUSA Sophie	*Contrôleur*	*12 mois et 10 000,00 €*
Mme GODEFERT Marie Christine	*Agent administratif*	*12 mois et 10 000,00 €*
Mme CHOPPIN Murielle	*Agent administratif*	*12 mois et 10 000,00 €*

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

A BAR SUR AUBE, le 08/09/2018

Le comptable

Olivier PONT, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

Arrêté n° ESIPA 2018246 - 0007
portant attestation collective de conduite
des ambulances-véhicules de secours et d'assistance
aux victimes

LE PREFET
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6312-7 et R. 6312-8 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 221-10-III, R. 221-11, R. 226-1 et R. 226-2 ;

VU le décret 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu la circulaire du 03 août 2012 de la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'intérieur relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire, notamment sa page 20 ;

Vu la note du ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 2017 ;

Vu la liste nominative des sapeurs-pompiers déclarés aptes à la conduite des véhicules de secours et d'assistance aux victimes à l'issue des visites médicales d'aptitude réglementaires, établie par le Médecin-Chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube du 6 juillet 2018 ;

Considérant que les médecins du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube sont agréés par la préfecture pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aube,

Arrête

Article 1

Les sapeurs-pompiers nominativement désignés dans la liste annexée au présent arrêté, sous réserve d'être titulaires du permis de conduire de catégorie B en cours de validité, sont autorisés pour l'année 2018 à la conduite des ambulances-véhicules de secours et d'assistance aux victimes.

Article 2

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment pour la délivrance des attestations individuelles de conduite des ambulances-véhicules de secours et d'assistance aux victimes après vérification préalable, auprès du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, de l'absence de modification de l'aptitude du sapeur-pompier concerné depuis sa visite médicale périodique.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa notification au délégataire ou de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.

Troyes, le 3 SEP. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

ANNEXE : Liste des sapeurs-pompiers du corps départemental de l'Aube apte à la conduite des ambulances – véhicules de secours et d'assistance aux victimes

Nom	Prénom	Grade	Date de naissance
ADAM	Stéphane	Caporal-chef	11/11/1974
ADAM	Laurent	Infirmier	26/10/1989
ALLAIRE	Stéphane	Sergent	01/02/1978
ALLOT	Christian	Sergent-chef	19/11/1965
AMIDIEU	Christophe	Infirmier	08/01/1987
AMIOT	Méggane	Sapeur de 1ère classe	08/07/1995
AMRANE	Karim	Médecin Capitaine	21/05/1968
AMZIAN	André	Sergent-chef	16/09/1962
ANCELOT	Ludovic	Caporal-chef	09/02/1975
ANDRIEUX	Julien	Sergent-chef	06/02/1985
ARCHAMBAULT	Sébastien	Adjudant-chef	08/07/1972
ARNOUX	Mélanie	Caporal	24/06/1992
AUBRY	Didier	Adjudant-chef	27/02/1964
AUBRY	Alexandre	Caporal	27/12/1972
AZAIS	Johnny	Sergent	25/07/1984
BABIN	Michaël	Sapeur de 1ère classe	04/10/1990
BACZKIEWICZ	Dimitri	Infirmier	17/11/1984
BAHEUX	Tony	Caporal	29/10/1984
BAHEUX	Céline	Sapeur de 2ème classe	03/02/1987
BAILLON	Jérémy	Sergent-chef	12/03/1990
BAILLY	Florian	Caporal	07/03/1994
BARBIER	Bruno	Adjudant-chef	03/08/1962
BARBIER	Rémi	Caporal-chef	10/05/1989
BARBIER	Thierry	Lieutenant	24/05/1966
BARDONNET	Camille	Sapeur de 2ème classe	20/06/1996
BARON	Laurent	Adjudant-chef	04/01/1971
BARON	Karine	Infirmier Principal	08/06/1970
BARRE	Mickael	Caporal	12/09/1983
BASSUT	Kévin	Sergent	13/04/1990
BATIOT	Samuel	Caporal-chef	13/04/1987
BATIS	Laura	Sapeur de 1ère classe	15/06/1988
BATISTA	Sonny	Caporal	27/12/1994
BAUDOUIN	William	Sapeur de 1ère classe	26/03/1998
BAUMERT	Sébastien	Adjudant	11/09/1979
BAVOIL	Davy	Caporal	04/02/1996
BAVOIL	Sébastien	Lieutenant	22/07/1970
BAVOIL	Corentin	Sapeur de 1ère classe	15/02/1998
BAYEN	Pascal	Sergent-chef	14/09/1968
BEAU	Sylvain	Caporal-chef	19/08/1987
BEAULANT	Florane	Sapeur de 2ème classe	15/10/1993
BEAUSSE	Emmanuel	Adjudant	02/01/1973
BECARD	Ludovic	Sergent-chef	10/04/1983
BEGUE	Johnny	Sergent-chef	19/12/1976
BELLEGANTE	Sylvain	Sergent	26/09/1994
BENOIT	Jonathan	Sergent-chef	03/01/1986

BEREL	Philippe	Lieutenant	12/05/1970
BERGER	Eric	Caporal-chef	30/01/1980
BERGERON	Ilana	Caporal	18/12/1996
BERNARD	Franck	Caporal-chef	03/10/1980
BERNARD	Sébastien	Sergent	02/05/1977
BERNARDI	Eddy	Caporal-chef	03/08/1969
BERT	Xavier	Sergent	20/03/1987
BERTHELOT	Rémi	Sapeur de 1ère classe	07/08/1982
BERTIN	Sylvie	Sergent-chef	31/01/1956
BERTRAND	Pascal	Caporal-chef	07/01/1962
BESNARD	Michel	Adjudant	29/08/1969
BETERMIN	Jean-Michel	Adjudant-chef	15/08/1960
BETTI	Isabelle	Caporal-chef	04/06/1964
BETTI	Philippe	Sergent	22/03/1972
BEZAIN	Loïc	Caporal	13/09/1987
BIAUDET	Gaëlle	Caporal-chef	15/06/1984
BIGOT	Aurélien	Sergent	13/05/1982
BIOL	Andréa	Infirmier	24/03/1993
BIONAZ	Olivier	Sergent-chef	13/08/1970
BIROST	Quentin	Sapeur de 2ème classe	30/05/1994
BISIAUX	Frédéric	Sergent-chef	17/09/1979
BLAISE	Francis	Adjudant-chef	24/01/1963
BLANCPAIN	Jordan	Caporal	16/04/1996
BLONDELLE	Jérôme	Sergent	22/10/1981
BOCQUET	Jérôme	Sergent	28/06/1974
BODIE	Jérôme	Adjudant	29/08/1972
BOHEME	Didier	Adjudant-chef	26/05/1962
BOIVIN	Jérôme	Caporal	08/07/1980
BOLLOT	Sébastien	Caporal-chef	09/07/1985
BONNETERRE	Grégory	Sergent-chef	22/11/1980
BONTEMS	Philippe	Adjudant-chef	15/07/1966
BORDERIEUX	Antoine	Caporal	20/11/1996
BORGNE	David	Sergent	04/10/1981
BOUCHER	Chris	Sapeur de 1ère classe	18/04/1994
BOUCHUT	Dominique	Lieutenant	14/07/1962
BOULACHIN	David	Sergent-chef	23/11/1974
BOULLARD	David	Caporal-chef	02/11/1978
BOUQUET	Guillaume	Capitaine	24/03/1983
BOUQUET	Gaël	Caporal-chef	12/10/1976
BOUQUIN	Fanny	Caporal-chef	02/11/1991
BOURA	Nicolas	Caporal-chef	26/12/1993
BOURGEOIS	Jean Christophe	Adjudant-chef	02/10/1970
BOURNOF	Stéphane	Capitaine	15/05/1972
BOUTOUX	Michaël	Adjudant	16/01/1974
BOUTOUX	Eric	Capitaine	15/05/1969
BOUTOUX	Adrien	Caporal	16/06/1996
BOUTOUX	Benjamin	Sapeur de 1ère classe	11/04/2000
BOUVRET	Patrice	Lieutenant 2ème cl.	17/12/1965
BRAIN	Dany	Caporal-chef	18/02/1979

BRAUX	Estelle	Sapeur de 2ème classe	04/01/2000
BRETECHER	Fabrice	Caporal-chef	27/11/1973
BRILLANT	David	Caporal-chef	06/03/1974
BRINDANI	Benjamin	Caporal	21/12/1995
BROCHERET	Ludovic	Sapeur de 1ère classe	27/07/1982
BROULHET	Raymond	Sergent	07/01/1994
BRUGGER	Gérard	Adjudant-chef	04/04/1967
BRUN GATY	Valérie	Adjudant	08/06/1970
BUET	Clothilde	Caporal-chef	15/12/1991
BUKOVEC	Sylvain	Lieutenant	03/10/1972
BYSTER	Isabelle	Caporal-chef	12/08/1973
CADET	Ludovic	Adjudant	25/07/1973
CADET	Elizabeth	Infirmier	07/08/1991
CAILLAUX	Philippe	Lieutenant	24/03/1963
CAILLIEZ	Mathieu	Infirmier	31/05/1976
CAIN	Hervé	Sergent-chef	16/05/1975
CAIRONI	Alexandre	Sapeur de 2ème classe	28/06/1990
CALLAY	Quentin	Caporal	09/08/1994
CALLOGNE	Benoît	Adjudant-chef	03/03/1973
CAMBE	Jérôme	Capitaine	01/11/1975
CAMPAT	Laurent	Lieutenant 1ère cl.	04/03/1963
CARON	Anthony	Caporal	19/02/1996
CARRE	Olivier	Adjudant-chef	21/02/1970
CARREZ	Sébastien	Adjudant	05/04/1975
CARRIERE	Wilfrid	Sergent-chef	13/04/1969
CATHERINE	Sylvain	Caporal-chef	10/10/1976
CEBRON	Pascal	Caporal-chef	15/03/1976
CHABOT	Christophe	Lieutenant	12/06/1974
CHAMON	Rémi	Sergent	18/04/1991
CHANET	Sylvie	Sapeur de 2ème classe	29/09/1969
CHARDIN	Francis	Adjudant-chef	19/10/1963
CHARDIN	Alix	Sapeur de 1ère classe	07/01/1998
CHARDON	Matthieu	Médecin Commandant	06/01/1983
CHARTIER	Arnault	Sapeur de 1ère classe	09/08/1990
CHASSENDE-BAROZ	Marie	Caporal	26/08/1990
CHATRON	Jean Michel	Adjudant-chef	07/10/1963
CHAUDEY	Didier	Caporal-chef	07/10/1966
CHAUDRON	Nicolas	Adjudant	09/01/1981
CHAUVIER	Philippe	Caporal-chef	10/10/1959
CHAUVIER	Paul	Sapeur de 1ère classe	10/10/1991
CHAUVOT	Juline	Sapeur de 1ère classe	07/11/1996
CHELY	Pierre Alexandre	Sergent-chef	13/08/1985
CHERPIN	Loïc	Adjudant	30/10/1973
CHEVALARIAS	Vincent	Sapeur de 2ème classe	10/03/1971
CHEVALIER	Jérémy	Caporal	16/09/1978
CHEVALIER	Manon	Caporal	07/05/1997
CHEVRE	Thomas	Caporal-chef	21/12/1992
CHOPIN	Jordan	Caporal-chef	11/05/1990
CHRETIEN	Thomas	Infirmier	26/04/1986

CLEMENT	Sylvain	Caporal-chef	19/07/1980
CLEMENT	Paul	Sapeur de 1ère classe	07/09/1995
CLERGE	Bruno	Caporal-chef	19/12/1963
CLERGEOT	Claude	Caporal-chef	31/12/1969
CLERGET	Geoffrey	Sapeur de 1ère classe	09/01/1997
CLERICI	Freddy	Sergent-chef	06/05/1976
CLIGNY	Jessy	Sapeur de 1ère classe	01/04/1997
COLIN	Frédéric	Adjudant-chef	22/11/1963
COLIN	François	Lieutenant	22/11/1963
COLLIN	Xavier	Sergent-chef	28/01/1988
COMTE	Clément	Lieutenant 1ère cl.	05/05/1986
CONDAMINET	David	Adjudant	30/08/1979
CONDAMINET	Hervé	Caporal-chef	05/06/1982
CONNAN	Loïc	Sapeur de 1ère classe	13/12/1986
CONSIGNY	Timothy	Caporal-chef	24/01/1993
CONSIGNY	Cécile	Caporal-chef	04/08/1979
CONSTANTIN	Naïma	Sapeur de 1ère classe	17/05/1982
COQUILLE	Stéphane	Sergent-chef	04/09/1974
CORDIER	Sébastien	Sapeur	23/03/1990
CORNETTE	Amélie	Sapeur de 2ème classe	22/03/1997
CORNUAT	José	Adjudant-chef	14/10/1964
CORRE	Serge	Caporal-chef	22/02/1963
CORROY	Elodie	Sapeur de 2ème classe	19/05/1990
COSTE	Christophe	Lieutenant	01/10/1962
COSTEL	Cédric	Caporal-chef	22/11/1980
COUCHOT	Thomas	Sapeur de 2ème classe	17/10/1981
COULIBALY	Solomane	Sergent	27/12/1984
COULON	Sébastien	Caporal-chef	18/09/1969
COULON	Jérôme	Infirmier Principal	09/11/1982
COULON	Julien	Sergent	05/02/1988
COURQUET	Claude	Lieutenant	23/08/1961
COURTALON	David	Sergent-chef	24/12/1972
COURTIN	Rémy	Sergent	01/05/1987
COUSIN	David	Caporal-chef	03/02/1973
COUTURIER	Ludovic	Caporal-chef	03/06/1988
COUTURIER	Claire	Infirmier Principal	10/03/1969
COUTURIER	Valentin	Sapeur de 2ème classe	01/06/1987
COUVREUR	Charly	Caporal-chef	09/03/1993
CRETIAUX	Maxime	Sergent-chef	30/12/1982
CROMBEZ	Thierry	Caporal-chef	05/08/1969
CUGNET	Nicolas	Sergent-chef	07/10/1984
CUGNY	Michaël	Adjudant-chef	20/07/1973
CUROT	Bertrand	Sapeur de 2ème classe	12/01/1983
CUYPERS	Jonathan	Sapeur de 1ère classe	06/12/1983
DA COSTA	Alexis	Caporal	16/03/1995
DA COSTA ROSARIO	Loïc	Adjudant	13/01/1976
DAGUIER	Samy	Sergent-chef	05/04/1985
DALLA LIBERA	Ludovic	Caporal	16/06/1974
DALLARA	Bruno	Adjudant-chef	18/02/1962

DALO	Christiane	Médecin Commandant	10/01/1957
DAMANDE	Arnaud	Adjudant	02/10/1982
DAMANDE	Laëtitia	Sergent-chef	15/04/1987
DAMBRINES	David	Lieutenant	02/05/1975
DAME	Michaël	Adjudant	01/02/1975
D'ANCONA	Franck	Caporal-chef	05/05/1994
D'ANCONA	Marie Laurence	Infirmier Principal	22/02/1968
DANDELOT	Thierry	Caporal-chef	21/06/1965
DARNET	Jean Michel	Lieutenant	19/11/1957
DAUPHIN	Eric	Adjudant-chef	09/03/1967
DAUPHIN	Rémi	Caporal-chef	01/10/1964
DAUTEL	Sylvain	Caporal-chef	22/08/1977
DAUVEY	Nicolas	Sapeur de 2ème classe	12/07/1984
DAVID	Vincent	Caporal-chef	04/06/1986
DE SOUSA	Julien	Sergent	20/12/1986
DEBEAUPUITS	Julien	Sapeur de 2ème classe	01/04/1997
DEBEAUPUITS	David	Sergent-chef	16/04/1968
DEBROUWER	Laëtitia	Sapeur de 1ère classe	27/10/1997
DECLERCQ	Johann	Sergent-chef	10/09/1973
DEGRANDCOURT	Didier	Lieutenant	02/01/1961
DEGRANDCOURT	Baptiste	Sapeur de 2ème classe	06/11/1990
DEL BOSQUE	Karl	Infirmier	08/06/1967
DELANDRE	Emmanuel	Sergent-chef	10/03/1968
DELANGHE	Sébastien	Sergent-chef	04/12/1983
DELATOUR	Olivier	Caporal-chef	28/11/1968
DELETAIN	Maxime	Caporal-chef	21/05/1990
DELETRE	Gilles	Lieutenant	16/03/1960
DELFAU	Frédéric	Adjudant	12/02/1969
DELHORBE	Antoine	Caporal-chef	05/05/1993
DELLA LIBERA	Laurence	Sapeur de 2ème classe	07/11/1971
DELVOLVE	Benjamin	Caporal-chef	28/12/1988
DENOTS	Jérôme	Sergent-chef	04/08/1974
DEPICKERE	Hervé	Sergent	17/02/1973
DERVIN	Mathieu	Caporal-chef	18/07/1986
DERVIN	Claire	Caporal-chef	17/12/1993
DESBOYAUX	Christophe	Lieutenant	01/06/1977
DESCROIX	Philippe	Sergent	27/07/1974
DESHAYES	Laura	Caporal	06/03/1996
DESIREE	Guillaume	Caporal	26/03/1997
DESIREE	Thibault	Caporal-chef	30/04/1994
DESLIENS	Laurent	Caporal-chef	18/07/1972
DESPRET	Arnaud	Infirmier	12/10/1972
DEVAUX	Cédric	Sergent	01/10/1973
DEVIGNON	Gilles	Adjudant	07/12/1966
DEVILLE	Sébastien	Caporal-chef	07/11/1992
DEWILDE	Romain	Caporal	11/05/1987
DHEURLE	Aurore	Caporal-chef	21/05/1981
DHOTEL	Romaric	Sapeur de 1ère classe	06/09/1982
DIAS	Jorge	Caporal-chef	11/06/1973

DIAZ	Diégo	Caporal-chef	29/05/1974
DIELEMANS	Cédric	Sergent-chef	30/10/1981
DIOT	Frédéric	Sergent-chef	22/10/1979
DOLLON	Fabrice	Capitaine	23/10/1972
DONOT	Marion	Sapeur de 1ère classe	22/12/1994
DORMOY	Franck	Adjudant-chef	27/04/1971
DOSNON	Thomas	Sapeur de 1ère classe	09/08/1979
DOUINE	Jordan	Sergent	14/07/1993
DOUTRELIGNE	Denis	Sapeur de 1ère classe	24/08/1992
DREYFUS	William	Lieutenant	25/12/1970
DRUOT	Eric	Lieutenant	21/01/1963
DUBOIS	Frédéric	Caporal-chef	12/10/1962
DUCCESCHI	Olivier	Adjudant	22/06/1968
DUCHENE	Priscilla	Sergent	05/12/1989
DUFAUT	Pierre Louis	Sergent	05/06/1984
DUHAYER	Alain	Caporal-chef	10/06/1963
DUJANCOURT	Clément	Caporal	28/03/1986
DUJANCOURT	Jérémy	Sergent-chef	14/03/1986
DUMEE	Alexis	Caporal-chef	21/12/1990
DUMEE	Christophe	Lieutenant	15/07/1962
DUPIN	Loïc	Sapeur de 1ère classe	09/04/1996
DUPIRE	Yohann	Adjudant	05/05/1984
DUPONT	Sébastien	Caporal	07/06/1977
DUPONT	Thomas	Sergent	17/05/1992
DUPONT	Christophe	Sergent	12/07/1975
DUQUESNE	Anthony	Sapeur de 2ème classe	25/04/1995
DUVAL	Cyrille	Caporal-chef	20/06/1973
DUVAL	Johan	Lieutenant	04/10/1973
EFLIGENIR	Philippe	Adjudant-chef	29/06/1964
EGELE	Nicolas	Caporal-chef	28/10/1989
EGELE	Damien	Sergent-chef	06/04/1991
ENGWICHT	Kévin	Sergent	22/10/1992
ESPINASSE	Philippe	Adjudant-chef	21/04/1971
ESPINASSE	Titiana	Sapeur de 1ère classe	12/05/1998
ETIENNE	Julien	Sapeur de 1ère classe	23/06/1992
ETIENNE	Eric	Sergent-chef	21/12/1964
FAHRER	Laurent	Sergent	14/12/1987
FAIVRE	Christophe	Capitaine	29/10/1977
FARIN	Philippe	Caporal	05/05/1965
FARIN	Florian	Caporal	28/07/1992
FARIN	Dany	Sergent	29/08/1966
FAUCONNIER	Christophe	Adjudant	26/11/1971
FAUGERE	Alexandre	Caporal	30/10/1998
FAVARD	David	Commandant	29/07/1975
FAVEREAU	Jean Pierre	Sergent-chef	20/03/1978
FEBVRE	Maxime	Caporal	05/08/1994
FEBVRE	Sylvie	Sergent	30/04/1961
FERAL	Thierry	Adjudant-chef	02/12/1968
FERAT	Bruno	Caporal-chef	27/03/1965

FERAT	Philippe	Sergent	19/10/1972
FESSARD	Benoît	Infirmier Principal	10/08/1980
FEVRE	Jean Christophe	Caporal-chef	13/10/1971
FICHER	Alexandre	Sergent	18/11/1980
FILLION	Cédric	Sergent	16/07/1979
FINANCE	Alexis	Sapeur de 1ère classe	09/08/1997
FLEURET	Cédric	Sergent	02/07/1976
FLOIRAS	Sébastien	Caporal	31/05/1976
FLORIOT	Eddy	Caporal	16/07/1977
FONSECA	Julien	Sergent	30/05/1988
FONTAINE	Mikaël	Adjudant	07/04/1975
FOSSEZ	Fabien	Caporal	10/08/1974
FOUCHE	Marc	Caporal-chef	19/01/1971
FOUCHE	Vincent	Sapeur de 1ère classe	24/09/1997
FOURNY	Olivier	Adjudant-chef	26/07/1964
FOURRIER	Gérard	Capitaine	04/12/1956
FOURRIER	Alexandre	Caporal	15/10/1997
FRAMERY	Benoît	Adjudant	28/08/1973
FRANCOIS	Gérard	Sergent-chef	30/09/1958
FRAUMENS	Jean	Sapeur de 2ème classe	25/03/1976
FRETTE	Cassandre	Caporal-chef	23/12/1986
FRICHE	Vincent	Caporal-chef	25/12/1974
FRISARD	Michel	Adjudant-chef	12/07/1962
FRISON	Damien	Sapeur de 1ère classe	08/09/1999
FRISON	Anne	Sapeur de 2ème classe	17/02/1975
FROSSARD	Julien	Caporal-chef	28/12/1980
GAILLARD	Fabrice	Sergent-chef	16/04/1976
GALICHET	Hugo	Caporal-chef	19/12/1994
GALLET	Camille	Lieutenant 1ère cl.	27/06/1983
GARCIA	Aurélien	Sapeur de 1ère classe	14/11/1988
GARNIER	Thomas	Caporal	26/11/1995
GAUDEL	Guillaume	Sapeur de 1ère classe	03/08/1997
GAULE	Pascal	Lieutenant 2ème cl.	01/03/1961
GAUPIN	Geoffrey	Sapeur de 2ème classe	25/10/1999
GAUTHIER	Sébastien	Adjudant	13/07/1975
GAUTHIER	Yohann	Caporal-chef	04/03/1977
GAUTHIER	Alexis	Sapeur de 2ème classe	30/10/1996
GAUTHIER	Sébastien	Sergent	12/02/1985
GAUVIN	Thomas Mickaël	Caporal-chef	11/08/1990
GELU	Bertrand	Sergent-chef	27/06/1967
GENICOT	Dany	Caporal-chef	27/10/1957
GENNERET	Alain	Adjudant	09/10/1971
GENNERET	Manon	Caporal-chef	08/08/1994
GENNERET	Norbert	Sergent-chef	06/06/1969
GIRARD	Emmanuel	Adjudant-chef	06/12/1968
GIRARD	Orane	Sapeur de 1ère classe	29/12/1997
GIROUX	Christophe	Sergent-chef	12/01/1974
GIVRY	Julien	Caporal	02/07/1988
GODARD	Jean Bernard	Sapeur de 1ère classe	16/09/1969

GODON	Dimitri	Adjudant-chef	09/02/1977
GOMEZ	Lionel	Adjudant	01/06/1981
GOSNET	Ludovic	Sapeur de 2ème classe	08/09/1988
GOTORBE	Cédric	Sergent	27/10/1974
GOTTRAND	Quentin	Sapeur de 2ème classe	13/12/1994
GOUERE	Johann	Sergent-chef	06/11/1981
GOULET	Frédéric	Directeur adjoint	06/06/1977
GOULIN	Amélie	Caporal-chef	24/02/1985
GOURBI	Alexis	Caporal	21/10/1991
GRADOS	Florent	Adjudant	16/01/1978
GRANDREMY	Pascal	Adjudant	06/03/1972
GRAS	Arnaud	Commandant	20/05/1974
GRAVELLE	Séverine	Sergent	15/09/1979
GRAVIER	Michel	Sapeur de 1ère classe	23/03/1994
GRENET	Freddy	Caporal-chef	28/05/1967
GRISE	Sébastien	Sergent	19/02/1970
GRUSELLE	Emmanuelle	Infirmier	07/05/1985
GSEGNER	Jérôme	Sergent-chef	16/07/1981
GUBLIN	Rudy	Adjudant	20/01/1985
GUBLIN	Séverine	Sergent-chef	04/02/1989
GUBLIN	Jonathan	Sergent-chef	08/10/1982
GUEDOUDJ	Mourad	Caporal-chef	15/07/1972
GUENIN	Frédéric	Lieutenant	17/01/1968
GUERRET	Stéphane	Caporal	31/08/1978
GUERREY	Dimitri	Caporal	10/05/1986
GUIBERTEAU	Benjamin	Caporal	24/06/1996
GUICHARD	Ghislain	Caporal-chef	31/08/1963
GUICHARD	Sébastien	Caporal-chef	24/12/1982
GUICHARD	Romuald	Sergent	10/08/1975
GUIDON	Philippe	Adjudant-chef	14/04/1973
GUILBERT	Céline	Commandant	10/02/1980
GUILBERT	Pierre	Lieutenant	03/12/1957
GUILBERT	Antoine	Sergent-chef	12/01/1978
GUILLARD	Lolita	Sapeur de 1ère classe	05/01/1987
GUINOT	Laurent	Lieutenant 1ère cl.	02/09/1956
GUNDALL	Grégory	Caporal-chef	02/09/1975
GUNDALL	Valentin	Caporal-chef	14/08/1994
GUYARD	Aurélien	Sergent	19/05/1982
GUYOT	Alain	Caporal-chef	09/08/1963
GUYOU	Corentin	Caporal-chef	24/06/1995
HAAS	Loïc	Sergent	16/07/1980
HABY	Jordan	Caporal	11/10/1992
HAGER	Pascal	Adjudant-chef	13/12/1962
HAMPE	Didier	Sergent-chef	10/02/1965
HANCKE	Jean Baptiste	Sergent-chef	03/03/1976
HARNET	Jérôme	Lieutenant	16/03/1973
HARTZ	Sébastien	Adjudant	25/10/1972
HARTZ	David	Infirmier Principal	31/05/1975
HARTZ	Wilfried	Sapeur de 1ère classe	22/01/1999

HARVIER	Patrick André	Lieutenant	19/06/1958
HAUSBERGER	Ludovic	Sergent-chef	28/12/1973
HELIOT	Gauthier	Sapeur	13/05/1996
HENAULT	Jonathan	Caporal-chef	27/09/1989
HENNEQUIN	Jean	Adjudant-chef	20/08/1965
HENRY	Patrick	Caporal-chef	10/07/1968
HENTZE	Pierre	Caporal-chef	07/07/1993
HEQUET	Kévin	Sapeur de 1ère classe	11/02/1992
HERBLOT	Stéphane	Caporal-chef	11/08/1973
HERVAUD	Christophe	Caporal-chef	19/06/1971
HERVEY	Didier	Caporal-chef	20/03/1962
HOFFMANN	Franck	Adjudant-chef	25/12/1972
HOLLARD	Wendy	Sapeur de 2ème classe	12/06/1995
HONNET	David	Sergent-chef	26/02/1972
HOUARD	Jérôme	Adjudant-chef	21/05/1973
HOUGARDY	Pauline	Sapeur de 2ème classe	11/12/1995
HOURSEAU	Arnaud	Caporal	04/04/1980
HOURSEAU	Ludovic	Sergent-chef	23/08/1976
HOURSEAU	Sébastien	Sergent-chef	22/12/1973
HOURSON	Cédric	Sapeur de 2ème classe	10/10/1982
HUGOT	Alexandre	Lieutenant	29/06/1979
HUGOT	Chloé	Sapeur de 1ère classe	31/10/1995
HUGOT	Michel	Sergent-chef	01/03/1958
HUGOT	Cyrille	Sergent-chef	22/09/1969
HUGUENIN	Emmanuel	Sergent-chef	11/07/1969
HUGUENOT	Bruno	Adjudant-chef	03/09/1969
HUGUIER	Tristan	Sapeur de 1ère classe	17/05/1994
HUMBERT	Sébastien	Caporal	18/05/1980
IANNONE	Laurent	Sapeur de 1ère classe	08/03/1968
IMLOUL	Kévin	Caporal	05/04/1989
INGIGNOLI	Franck	Lieutenant	14/12/1957
JACOTIN	Jérémy	Sapeur de 1ère classe	22/06/1980
JACQUINOT	Johan	Caporal	16/04/1970
JACQUINOT	Sylvie	Infirmier	04/12/1969
JAN	Yannick	Sapeur	10/02/1996
JASKOWYCZ	Jérôme	Caporal-chef	26/03/1976
JEANNEL	Vincent	Caporal-chef	10/05/1984
JEANNET	Nicolas	Caporal-chef	17/06/1982
JEANSON	Francis	Sergent	03/06/1960
JEUNE	Vincent	Caporal-chef	28/01/1982
JOJOT	Mickaël	Adjudant	04/06/1981
JOLY	Pascal	Infirmier	26/12/1988
JOLY	Romuald	Sergent-chef	24/10/1986
JOLY	Fabrice	Sergent-chef	11/11/1965
JONDOT	Noël	Sergent	20/05/1974
JONIAUX	Sébastien	Caporal-chef	24/02/1980
JOSSELIN	Quentin	Sapeur de 1ère classe	04/04/1998
JOSSO	Nathalie	Sergent-chef	07/04/1979
JOUET	Emmanuel	Adjudant	12/09/1975

JOURNOT	Valentin	Sapeur de 1ère classe	02/07/1997
JUFFIN	Frédéric	Caporal-chef	23/12/1984
JUFFT	Christophe	Caporal-chef	15/01/1969
KLEIN	Thomas	Caporal	18/12/1994
KOPIA AZOR	Juliette	Infirmier Principal	15/04/1981
KORTE	Sébastien	Caporal	16/04/1994
KOURI	Farid	Adjudant	11/03/1977
LABASQUE	Florian	Caporal	27/02/1995
LACOSTE	Bruno	Adjudant-chef	14/01/1959
LACROIX	Bruno	Sergent-chef	07/02/1970
LAFORGE	Franck	Caporal-chef	18/06/1973
LAGARDE	Karl	Caporal-chef	08/07/1974
LAISSUS	Olivier	Caporal-chef	30/06/1973
LALANDA	Jean Christophe	Adjudant	02/08/1966
LALLEMENT	Marine	Sapeur de 1ère classe	19/12/1995
LAMOUREUX	Emilien	Caporal	09/04/1992
LANE	Thierry	Lieutenant	03/07/1972
LANE	Bertrand	Sergent-chef	07/03/1980
LAPLASSE	Philippe	Sapeur de 2ème classe	06/10/1992
LAROCHE	Thomas	Sapeur de 1ère classe	20/05/1998
LASNE	Christophe	Caporal-chef	30/06/1967
LAURENT	Nicolas	Caporal	18/04/1992
LAVAUX	Cyril	Caporal-chef	10/03/1982
LAVIGNE	Cantin	Sapeur de 1ère classe	04/03/1989
LAVOISIER	Johann	Sergent	05/03/1974
LE BELLER	Didier	Sergent	06/05/1969
LE CAM	Kévin	Sergent-chef	22/10/1986
LE MORVAN	Florian	Caporal-chef	22/02/1993
LEBRUN	Johan	Caporal-chef	08/02/1981
LECERF	Benjamin	Adjudant-chef	02/07/1980
LECLERT	Benjamin	Sergent	24/05/1988
LECOCQ	Dimitri	Lieutenant	02/01/1976
LECOMTE	Sophie	Caporal-chef	04/09/1975
LECOMTE	Samuel	Sergent-chef	17/04/1974
LEDUC	Eric	Adjudant-chef	27/01/1965
LEFEBVRE	Romain	Sapeur de 2ème classe	16/01/1992
LEGER	Guillaume	Sapeur de 1ère classe	15/12/1980
LEGRAND	Anthony	Caporal-chef	09/10/1982
LEININGER	Guillaume	Caporal-chef	20/05/1994
LEITE	Aurélien	Caporal-chef	14/11/1988
LEJEUNE	Quentin	Caporal	25/08/1996
LEMAIRE	Romain	Sergent	16/11/1992
LENAINT	Bruno	Lieutenant	14/08/1965
LENFANT	Julien	Sergent-chef	11/08/1981
LENOIRE	Anne Gaëlle	Sapeur de 1ère classe	28/05/1993
LEPRODHOMME	Laurine	Sapeur de 1ère classe	28/06/1998
LESAGE	Xavier	Adjudant-chef	12/04/1970
LEVASSEUR	Guillaume	Caporal-chef	16/05/1972
LHOPITAL	Alain	Adjudant-chef	29/07/1971

LHUILLIER	Rudy	Sergent-chef	02/08/1978
LICHTER	Hervé	Adjudant-chef	28/11/1966
LIEBART	Michaël	Adjudant-chef	22/05/1973
LIEHN	Aymerick	Sapeur de 1ère classe	27/01/1987
LIONNET	Geoffrey	Caporal-chef	23/04/1989
LO	Thierry	Sergent-chef	24/10/1964
LOGEAN	Jean Jacques	Adjudant	03/07/1961
LOHIER	Thomas	Adjudant	22/01/1978
LOPEZ	Eric	Sergent-chef	03/05/1970
LOURENCO	Fanny	Sapeur de 1ère classe	03/10/1997
LOUVEL	Fabrice	Caporal-chef	26/05/1967
LUBIN	Jordan	Sapeur de 1ère classe	03/09/1994
LUGAN	Jean-Philippe	Sapeur de 2ème classe	14/05/1986
MAALLEM	Mehdi	Caporal	20/10/1992
MACAIRA	Julien	Caporal-chef	28/11/1988
MACHECOURT	Christian	Sapeur de 1ère classe	30/09/1971
MACHIN	Alexandre	Adjudant-chef	10/09/1972
MADUR	Nicolas	Sergent-chef	24/04/1979
MALFILATRE	Kévin	Sergent-chef	25/04/1986
MALOVESTE	Mathieu	Sergent	21/07/1990
MANCHIN	Julien	Sergent-chef	20/02/1982
MANGOT	Eddy	Sapeur de 1ère classe	13/03/1999
MANIN	Fabien	Caporal-chef	02/11/1983
MANZONI	Anthony	Caporal	11/02/1983
MARCAMBAULT	Bernard	Caporal-chef	20/08/1956
MARCHAL	Romain	Sergent-chef	03/09/1983
MARCHAND	Arnaud	Médecin Capitaine	07/02/1969
MARCHAND	Olivier	Sapeur de 2ème classe	16/03/1979
MARCHAND	Philippe	Sergent-chef	23/03/1976
MARGOUX	Edwige	Sapeur de 2ème classe	28/10/1974
MARLIER	Laurent	Caporal-chef	20/08/1978
MARLIER	Jacky	Lieutenant	09/06/1955
MARNOT	Ludovic	Adjudant	14/10/1979
MARQUIS	Julien	Sapeur de 2ème classe	02/04/1988
MARTIN	Pascal	Adjudant-chef	23/04/1974
MARTIN	Sylvain	Caporal	20/02/1967
MARTIN	Jean Mickaël	Caporal	14/03/1992
MARTIN	Emile	Caporal-chef	11/03/1971
MARTIN	Sandrine	Infirmier	13/04/1979
MARTIN	Claude	Sergent	21/10/1958
MARTINEAU	Joèle	Infirmier	01/01/1973
MARTINEZ	Jean	Sergent-chef	12/10/1966
MARTY	Laurent	Directeur	21/03/1970
MASOYEZ	Eric	Sergent-chef	19/12/1976
MAUCLAIR	Yohan	Caporal-chef	30/07/1991
MAUCLAIR	Isabelle	Infirmier	24/08/1965
MAUCLAIR	Hervé	Lieutenant	25/04/1963
MAUFROY	David	Sergent	28/09/1976
MAUPETIT	Edith	Caporal-chef	04/04/1960

MAXE	Florian	Sapeur de 1ère classe	27/10/1998
MAYEUR	Sébastien	Caporal	11/03/1992
MAYEUX	Cyril	Sapeur de 1ère classe	12/02/1997
MENERAT	Arthur	Sapeur de 1ère classe	25/06/1994
MENERAT	Nicolas	Sergent	21/03/1985
MENISSIER	Sylvain	Sergent	15/09/1974
MERAT	Anthony	Caporal	01/03/1996
MERCIER	Mickaël	Sergent	11/06/1979
MERCIER	Pascal	Sergent-chef	14/08/1968
MERLIN	Mathilde	Infirmier	20/04/1983
METZGER	Laurent	Adjudant	21/02/1968
MEYER	Rudy	Caporal-chef	20/04/1993
MICHAUD	Nicolas	Sapeur de 2ème classe	27/02/1988
MICHEL	Alain	Sergent-chef	17/07/1962
MIGNON	Cédric	Lieutenant 1ère cl.	08/10/1982
MILARD	Alexandre	Caporal	01/03/1987
MILCENT	Charles Edouard	Lieutenant 2ème cl.	18/10/1971
MILESI	Fabien	Sergent-chef	12/12/1990
MILLARD	Florent	Adjudant	22/04/1971
MINISINI	Rodolphe	Sergent-chef	17/11/1984
MLADINOVIC	Yvan	Adjudant-chef	07/06/1964
MOCQUERY	Adrien	Sergent	14/06/1989
MOCQUERY	Edouard	Sergent-chef	05/09/1987
MOCQUERY	Sébastien	Sergent-chef	12/06/1971
MOINE	David	Adjudant	15/07/1975
MOISON	Maëlle	Sapeur de 1ère classe	17/05/1998
MOLINIER	Julien	Expert	10/02/1976
MOLLET	Médéric	Sapeur de 1ère classe	27/05/1994
MORANT	Aurore	Caporal-chef	01/04/1992
MORAUX	Florent	Adjudant	18/12/1978
MOREAU	Rémi	Sergent-chef	13/05/1982
MOREN	Freddy	Caporal-chef	06/01/1976
MORET	Olivier	Sergent-chef	05/05/1977
MORETTI	Quentin	Caporal-chef	06/04/1992
MOTTOT	Morgan	Sapeur de 1ère classe	08/01/1994
MOUCHOT	Didier	Sapeur de 1ère classe	10/02/1971
MOUGEOT	Marc	Adjudant	24/01/1965
MOUILLEY	Stéphane	Adjudant-chef	25/08/1970
MOUILLEY	Logan	Caporal-chef	11/09/1995
MOUILLEY	Raphaël	Sergent-chef	27/07/1986
MOUNIER	Tony	Caporal-chef	06/01/1982
MOUTON	Christelle	Infirmier	04/06/1979
MULLER	Pascal	Sapeur de 2ème classe	28/03/1987
MUNOZ	Driss	Sergent-chef	02/02/1970
NADLER	Eric	Caporal-chef	10/01/1982
NEGRONI	Bruno	Sergent	10/12/1986
NINOREILLE	Eric	Caporal-chef	29/01/1973
NOEL	Pierre	Adjudant	11/08/1957
NOEL	Xavier	Adjudant-chef	13/06/1967

NOEL	Stive	Caporal-chef	02/10/1983
NOEL	Laure	Infirmier	26/09/1980
NOEL	Damien	Sapeur de 2ème classe	10/06/1979
NOIROT	Laurent	Adjudant	13/02/1962
NONCIAUX	Benoit	Sergent-chef	20/08/1987
NUIJAI	Youness	Sapeur de 2ème classe	01/01/1979
NURDIN	Damien	Sergent	23/01/1993
ODIOT	Olivier	Lieutenant	08/01/1974
OLIVIER	Matthieu	Infirmier	12/12/1980
ONDER	Hatice	Sapeur de 2ème classe	07/09/1977
OREGGIA	Stéphane	Caporal	19/10/1985
ORTILLON	Emmanuel	Adjudant	06/08/1971
ORTILLON	David	Adjudant-chef	30/07/1969
OUDIN	Michel	Adjudant	06/09/1983
OURRY	Bernard	Lieutenant	25/04/1973
PAILLEY	Franck	Caporal-chef	03/02/1972
PARENTI	Manoël	Caporal-chef	24/10/1986
PARENTI	Jason	Sapeur de 1ère classe	11/12/1993
PARMENTELAT	Pascal	Commandant	09/04/1963
PASTEUR	Frédéric	Sapeur de 2ème classe	26/10/1976
PATIN	Cédric	Sergent	14/07/1987
PAULIN	Sandrine	Infirmier	10/10/1968
PELLETIER	Stéphane	Sergent-chef	17/01/1979
PELOIS	Denis	Adjudant-chef	22/02/1963
PELOIS	Amaury	Caporal-chef	07/06/1978
PEPIN	Jean Francois	Caporal-chef	01/05/1983
PEREIRA DA CRUZ	Daniel	Caporal-chef	27/11/1976
PERIC	Francine	Caporal-chef	15/10/1961
PERIN	Clément	Sergent	14/08/1987
PERINET	Alexis	Sergent	19/11/1990
PERNET	Mathieu	Sapeur de 1ère classe	10/12/1987
PERNEY	Daniel	Sergent-chef	18/03/1965
PERRAUDIN	Julien	Caporal-chef	02/07/1985
PERRET	Stéphanie	Caporal	14/12/1973
PERRIN	Matthieu	Sapeur de 1ère classe	30/09/1995
PERROCHE	Nicolas	Caporal	08/12/1979
PERROT	Raphaël	Caporal	18/11/1979
PERRY	Jonathan	Adjudant	15/10/1982
PETIOT	Alan	Sapeur de 1ère classe	07/05/1997
PETIT	Vincent	Adjudant	05/02/1978
PETIT	David	Caporal-chef	27/03/1974
PETIT	Xavier	Caporal-chef	17/06/1967
PETIT	Patrick	Sergent	28/11/1972
PETIT	Emile	Sergent	25/04/1966
PETIT	Laurent	Sergent-chef	26/05/1970
PETITJEAN	Patrice	Adjudant-chef	27/09/1961
PETITJEAN	Richard	Caporal-chef	01/06/1974
PICAULT	Alain	Médecin Commandant	07/01/1952
PICHON	Nicolas	Caporal-chef	15/10/1981

PICQUENET	Frédéric	Sergent-chef	22/04/1967
PIEDADE MARQUES	José	Caporal-chef	10/09/1966
PIERRE	Adrien	Caporal	15/02/1991
PIERRE	Marc	Caporal-chef	23/12/1956
PILLIET	Jérôme	Sapeur de 1ère classe	03/05/1994
PILLOT	Anthony	Sapeur de 2ème classe	03/07/1987
PIMPERNET	Hervé	Adjudant	06/01/1971
PINCHOT	Ilovan	Sapeur de 1ère classe	22/04/1993
PINEAU	Manon	Caporal	04/08/1994
PINEL	Andréa	Sapeur de 2ème classe	09/02/1997
PINOT-GERDY	Amanda	Sapeur de 2ème classe	17/01/1994
PIOLLOT	Tony	Caporal-chef	02/01/1992
PITIOT	Jimmy	Caporal-chef	23/06/1992
PLANSON	Amaury	Sergent-chef	13/08/1983
PLOMTEUX	Julien	Sapeur de 1ère classe	31/01/1993
POILVERT	Valentin	Caporal	18/01/1997
POMAREL	Sabine	Caporal	23/08/1968
PONCHANT	Alexis	Adjudant-chef	04/08/1976
PONSIN	Laura	Sapeur de 1ère classe	22/08/1995
PRELAT	Gérald	Caporal-chef	22/03/1954
PRESTAT	Florence	Caporal	09/04/1982
PREVOT	Johnny	Caporal-chef	24/05/1980
PROTAT	Olivier	Adjudant	02/06/1966
PRUGNOT	Eric	Caporal-chef	23/08/1966
PRUGNOT	Francis	Caporal-chef	19/03/1969
PRUGNOT	Anthony	Sergent	28/07/1988
PUIG	Jérôme	Infirmier	13/03/1975
PUISSANT	Bradley	Caporal-chef	03/09/1992
PUTHOIS	Dylan	Sapeur de 1ère classe	11/05/1998
QUEIREL	Yannick	Adjudant-chef	17/07/1975
RABOTOVAO	Karine	Sapeur de 2ème classe	05/09/1978
RAGONDET	Vincent	Caporal-chef	21/05/1991
RAGONDET	Christophe	Sergent-chef	19/09/1966
RAMOS LAGE	Julie	Caporal	04/06/1980
RANCE	Julien	Caporal	18/08/1986
RAPHAEL	Cyrille	Adjudant-chef	29/05/1972
RAPHAEL	Reynald	Sergent-chef	03/02/1969
RATH	Olivier	Sapeur de 2ème classe	16/03/1979
RAVILLON	Emmanuel	Sapeur de 1ère classe	13/07/1967
REBOURS	Jess	Caporal	06/05/1996
REGNIER	Coline	Adjudant	02/08/1986
REGNIER	Alexandre	Caporal-chef	12/07/1993
REITER	Bérangère	Sapeur de 2ème classe	05/12/1996
RENAUD	Aurélie	Sapeur de 2ème classe	25/06/1987
REPERANT	Jean Francois	Sergent-chef	13/03/1977
REVERON	Hervé	Adjudant	20/12/1963
RIBAULT	Jean Charles	Sergent	22/01/1986
RICHARD	Calvin	Caporal-chef	29/07/1991
RICHTER	Baptiste	Caporal-chef	17/02/1988

RIGLET	Jonathan	Caporal-chef	08/06/1992
RIGLET	Jordan	Caporal-chef	27/03/1995
RIGLET	Jennifer	Sapeur de 1ère classe	10/06/1997
RIGOLAT	Steeve	Sapeur de 2ème classe	23/07/1981
RIGOLLOT	Antoine	Infirmier	20/09/1989
RILLIOT	Romuald	Caporal-chef	01/12/1971
RIQUEMENT	Sylvain	Sergent	18/06/1970
ROBERT	Francis	Adjudant-chef	03/06/1959
ROBILLIARD	Aline	Infirmier	24/11/1975
ROBIN	Pierrick	Caporal-chef	06/07/1986
ROCHE	Matthieu	Caporal	14/12/1987
ROCHE	Ophélie	Infirmier	29/12/1984
ROCTON	Jonathan	Infirmier	28/01/1988
ROGER	Charly	Caporal-chef	21/06/1981
ROGER	Charles Henri	Lieutenant	26/04/1985
ROGER	Ludovic	Sergent-chef	08/07/1979
ROGER	Anaïs	Sergent-chef	10/03/1985
ROHAUT	André	Caporal-chef	02/12/1965
ROIZARD	Stéphane	Lieutenant	30/07/1979
ROLLET	Frédéric	Sergent-chef	25/01/1978
ROLOT	Xavier	Caporal-chef	20/02/1975
ROMANO	Pascal	Caporal-chef	27/04/1963
ROMARY	Quentin	Caporal-chef	05/02/1995
ROMARY	Clément	Sapeur de 1ère classe	16/12/1998
ROMARY	Patrice	Sergent-chef	20/02/1969
RONDEAU	Emmanuel	Sergent	05/05/1970
ROTH DIT BETTONI	Guillaume	Lieutenant	15/05/1988
ROUILLEAUX	Emmanuel	Sapeur de 1ère classe	12/05/1976
ROULLE	Samuel	Adjudant-chef	21/04/1975
ROUSSEAU	Sébastien	Sapeur de 1ère classe	16/12/1971
ROUSSEAUX	Pascal	Lieutenant	25/04/1960
ROUX	Pascal	Lieutenant hors cl.	30/12/1960
ROY	Ludovic	Sergent	13/07/1981
ROYER	Jean Michel	Lieutenant	15/12/1974
ROYER	Julien	Sapeur de 1ère classe	12/02/1999
ROYER	Sébastien	Sergent-chef	29/01/1981
RUELLE	Emeline	Sapeur de 1ère classe	28/08/1997
RUIZ CARREAU	Frédéric	Adjudant-chef	14/11/1979
SAINGERY	Véronique	Infirmier	13/04/1974
SALDANA	Jordan	Caporal	26/05/1993
SALGADO	Anthony	Sergent	26/10/1991
SALLIC	Emmanuel	Adjudant-chef	22/12/1968
SALOMON	Thomas	Caporal-chef	20/08/1986
SAMOUN	Joël	Infirmier-Chef	07/05/1957
SAVOYINI	Benjamin	Sapeur de 1ère classe	27/09/1998
SCHAAFS	Laurence	Caporal-chef	01/08/1967
SEGARD	Christophe	Adjudant-chef	29/12/1970
SEGARD	Corentin	Sapeur de 1ère classe	19/12/1995
SEGUIN	Bruno	Lieutenant	25/06/1990

SENEPART	Alexis	Caporal-chef	16/10/1989
SERRALUNGA	David	Adjudant-chef	14/08/1969
SESTER	Philippe	Adjudant	16/03/1961
SEUVREY	Stéphane	Sapeur de 2ème classe	23/01/1971
SEVIN	Jérôme	Adjudant	09/03/1974
SIBOLD	Jean Christophe	Caporal-chef	06/03/1971
SIGNORY	Eddy	Sergent	20/04/1983
SIMON	Grégory	Caporal	12/02/1987
SIMON	Romuald	Lieutenant	13/06/1973
SIMONNET	Félicien	Caporal	05/10/1996
SIMONNET	Faustine	Sapeur de 2ème classe	16/09/1997
SIMONNET	Daniel	Sergent-chef	15/07/1963
SIPP	Pauline	Sapeur de 1ère classe	15/04/1989
SIRI	Pascal	Sapeur de 2ème classe	04/06/1973
SMOUTS	Nadège	Capitaine	30/11/1981
SOLOCH	Laurent	Caporal	29/12/1983
SOLOCH	Fabien	Caporal	15/03/1986
SOMAI	Mounir	Médecin Capitaine	04/04/1970
SOUBIRAN	Fabien	Lieutenant-colonel	12/12/1975
SYDOR	Alexandre	Sapeur de 1ère classe	05/09/1986
TALON	Jean Marie	Caporal-chef	11/08/1965
TANGUY	Sylvain	Caporal-chef	13/01/1984
TARANEK	Thomas	Sergent-chef	22/10/1981
TAVERNE	Jean Michel	Adjudant-chef	08/02/1962
TEISSIER	Mickaël	Adjudant-chef	09/10/1978
TERRYN	Franck	Sergent-chef	07/01/1983
TESSIER	Kévin	Sapeur de 1ère classe	04/11/1998
TESSON	Nicolas	Sapeur de 1ère classe	19/06/1985
THIEBAULT	Michel	Caporal-chef	23/05/1963
THIEBAULT	Bruno	Caporal-chef	24/07/1974
THIEBAULT	Mehdy	Sapeur de 1ère classe	11/03/2000
THIEFAINE	Francis	Sergent-chef	07/12/1958
THIEFAINE	Thomas	Sergent-chef	21/03/1985
THIENNOT	Thierry	Caporal-chef	11/03/1972
THIERIOT	Grégoire	Sapeur de 1ère classe	03/02/1979
THIERY	Sullivan	Sergent-chef	05/07/1987
THIESSON	Philippe	Caporal-chef	13/10/1968
THILLEROT	Hervé	Lieutenant	12/09/1966
THOYER	Philippe	Caporal-chef	12/08/1971
TIEDREZ	Simon	Sapeur de 1ère classe	18/01/1999
TOULOUSE	Pascal	Lieutenant	05/10/1957
TOUSSAINT	Marc	Sergent-chef	05/12/1988
TRIPIER	Jean Philippe	Sergent-chef	15/05/1967
TRUTAT	Teddy	Sergent	18/06/1980
TSALICHIS	Jean-Christian	Commandant	16/11/1973
ULSAS	Geoffrey	Sergent	08/07/1988
URBAIN	Alexis	Caporal-chef	06/04/1976
VALENTIN	Bastien	Sapeur de 1ère classe	14/03/2000
VALLOIS	Johan	Caporal-chef	01/07/1985

VALTAIN	Thierry	Adjudant-chef	24/07/1962
VAN	Frédéric	Caporal	21/11/1973
VAN RECHEM	Michel	Médecin Lt-Colonel	30/04/1958
VANDEN BERGHEN	Anthony	Caporal-chef	28/10/1993
VANDROTH	Christian	Adjudant	15/05/1965
VANTALON	Georges	Adjudant-chef	17/05/1962
VAROUMAS	Jérôme	Sapeur de 1ère classe	11/01/1975
VAUCOULOUX	Pascal	Sergent-chef	16/05/1967
VECHIN	Boris	Sergent	12/08/1971
VEDRENNE	Benjamin	Infirmier	12/07/1984
VEGA	Maxime	Sapeur de 1ère classe	09/08/1996
VELGHE	Freddy	Caporal-chef	26/11/1980
VENTURA	Amélie	Caporal	11/10/1995
VEREECKE	Pascal	Capitaine	30/04/1962
VERGEOT	Hélène	Sapeur de 2ème classe	22/03/1995
VERHOYE	Romain	Sapeur de 1ère classe	17/04/1990
VERRIER	Samuel	Sapeur de 1ère classe	10/06/1982
VERVIER	Laurent	Lieutenant 1ère cl.	18/01/1979
VERVIER	Anne-Laure	Sapeur de 2ème classe	03/01/1979
VIDAL	Thibault	Caporal	15/06/1988
VIEIRA MAJOR	Robin	Caporal-chef	04/11/1973
VIGEANNEL	Louis	Caporal	15/09/1996
VINCENT	Jean Charles	Adjudant-chef	21/06/1970
VINCENT	Mickaël	Caporal-chef	21/01/1989
VINCENT	Pascal	Sergent-chef	10/04/1961
VIOLETTE	Marième	Infirmier Principal	25/11/1968
VIOT	Anthony	Infirmier	16/09/1984
VIREY	Sébastien	Caporal	08/02/1983
VIRION	Laurent	Caporal-chef	22/02/1983
VIVIEN	Florent	Adjudant	25/04/1983
VOGEL	Hervé	Sapeur de 2ème classe	02/11/1973
VOINCHET	Damien	Caporal	09/09/1983
VOINIS	Damien	Sergent	22/02/1986
VUILLEMARD	Loïc	Sergent-chef	21/08/1977
WALKIERS	Valérie	Infirmier	20/09/1971
WANRZYNIAK	Vincent	Caporal-chef	19/05/1959
WEISS	Christine	Infirmier Principal	26/01/1964
YOLKA	Florian	Sapeur de 2ème classe	31/08/1989

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

Troyes, le 29 août 2018

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE LA LÉGALITÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

ARRÊTÉ BEMP2018241-0001

DÉTERMINATION DES BUREAUX DE VOTE

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.53, R.28, R.40, R.43 et R.69 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0001 du 30 août 2017 relatif à la détermination des bureaux de vote ;

Considérant qu'il y a lieu, lors des élections au suffrage universel direct, de diviser certaines communes du département en plusieurs bureaux de vote ;

Considérant qu'à proximité de chacun de ces bureaux un emplacement doit être réservé à l'affichage électoral et qu'il est nécessaire, par suite, de déterminer le nombre de ces bureaux et leurs sièges ;

Considérant que dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, une liste électorale doit être établie par bureau de vote et qu'il convient de déterminer celui auquel seront rattachés les électeurs visés par les articles L.12 et L.13 du code électoral lorsqu'il ne sera pas possible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache de ces électeurs avec ladite collectivité ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er : Pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre **le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019,** les bureaux de vote des communes du département seront implantés selon les dispositions définies en pièce jointe.

Article 2 : L'inscription des militaires et des Français établis hors de France, en application des articles L.12 et L.13 du code électoral, sera faite sur la liste électorale du 1er bureau, pour chaque commune divisée en plusieurs bureaux de vote, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache desdits électeurs avec la circonscription d'un des bureaux de vote.
Cependant l'inscription sur les listes électorales de la ville de Troyes des bénéficiaires des dispositions de l'article L.12 du code électoral modifié par la loi n° 77-805 du 19 juillet 1977 sera établie dans un bureau de vote par circonscription.

— 1ère circonscription : Blossières
— 2e circonscription : Terrasses – 1er Bureau
— 3e circonscription : Hôtel de Ville – 1er Bureau

Article 3 – La présidence des bureaux de vote sera assurée dans les conditions fixées par l'article R.43 du code électoral.

Le recensement général des votes sera effectué, dans chaque commune en présence des présidents des autres bureaux, conformément à l'article R.69 dudit code.

— à **TROYES**, le recensement des votes sera opéré :

1) Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constituera une seule circonscription électorale par le bureau " **Hôtel de Ville – 1er bureau** » en présence des présidents des autres bureaux.

2) Lors des élections départementales :

— par le bureau « **Hôtel de ville – 1er bureau** » pour le 1er canton,
— par le bureau « **Ecole Jules Ferry – 1er bureau** » pour le 2e canton,
— par le bureau « **Ecole de Preize – 1er bureau** » pour le 3e canton,
— par le bureau « **Ecole des Blossières** » pour le 4e canton,
— par le bureau « **Gymnase des Terrasses – 1er bureau** » pour le 5e canton,

3) Lors des élections législatives :

— par le bureau « **Blossières** » pour les bureaux relevant de la 1ère circonscription
— par le bureau « **Terrasses - 1er bureau** » pour les bureaux relevant de la 2e circonscription,
— par le bureau « **Hôtel de Ville – 1er bureau** » pour les bureaux relevant de la 3e circonscription.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la sous-préfète de l'arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE, la sous-préfète de l'arrondissement de BAR- SUR-AUBE, les maires des communes du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au président du tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE et au président du tribunal de grande instance de TROYES.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Sylvie CENDRE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

532 BUREAUX DE VOTE

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
002	AILLEVILLE	1		13, GRANDE RUE	Commune entière
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS	4	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	Rues : Alain Baujot, Antonin Blondin, centre administratif, Coudrot Michaut, d'Alma, d'Alsace, d'Angoumau, d'Anjou, de Bourgogne, de Chablis, de Champagne, de la Cité, de la Garenne, de la Vallée du Jard, de l'Hôtel de Ville, de Lorraine, de Neuville, de Vauquois, des Célestins, des Vannes, des Vignes, du Moulin à Tan, du Parc, Edmond Soyer, Ernest Furgon, Eugène Léger, Ferme du Mont, Georges Clémenceau, Georges Renaudot, Jacques Marguenat, Jacques Prévert, Jean Jaurès, Maréchal Foch, Marie Curie, Millot, Pierre Brossolette, René Bailly, René Pellerin, Roger Bidaut, Saint Avit, Sarrail, Schentzlé, Thuillier, Tricoche Maillard, Yves Sélard
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°2 AIX-EN-OTHE : SALLE POLYVALENTE – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	Hameaux : Druisy, La Bouillant, La Vove, Les Cornées Cabourdin, Le Jard, Le Mineroy, Les Chevréaux, Les Cornées Alexandre, Les Cornées Laliat, Les Grandes Vallées, Pitoite et dans les rues : André Lemeland, Aristide Briand, Aristide Fortier, Camille Charonnat, Charles Delaunay, Docteur Georgel, Général Leclerc, Georges Brassens, Jacques Brel, Joachim du Bellay, Joseph Anglade, Jules Ferry, Jules Frottier, Lieutenant Colonel Jean Guyot, Louis Pasteur, Louvet, Neresheim, place Ronsard, promenade du Sud, route des Cornées
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°3 PALIS : 2, PLACE GAMBETTA	Périmètre constitué par la commune déléguée de Palis
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	N°4 VILLEMAUR-SUR-VANNE : 1, ROUTE DE PALIS	Périmètre constitué par la commune déléguée de Villemaur-sur-Vanne
004	ALLIBAUDIERES	1		17, RUE DE LA GRÈVE	Commune entière
005	AMANCE	1		SALLE POLYVALENTE – 18, RUE ADRIEN SELM	Commune entière
006	ARCIS-SUR-AUBE	2	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	Bureau 1
006	ARCIS-SUR-AUBE		N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	N°2 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	Bureau 2
007	ARCONVILLE	1		SALLE DES FÊTES – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	Commune entière
008	ARGANCON	1		ANCIENNE SALLE D'ÉCOLE – 34, RUE PRINCIPALE	Commune entière
009	ARRELLES	1		SALLE SOCIO – RUE DE L'ECOLE (À CÔTÉ DE LA MAIRIE)	Commune entière
010	ARREMBECOURT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
011	ARRENTIERES	1		8, RUE BLANCHE	Commune entière
012	ARSONVAL	1		SALLE DU CLUB DE L'AMITIE	Commune entière
013	ASSENAY	1		MAIRIE – 11B, RUE PRINCIPALE	Commune entière
014	ASSENCIERES	1		MAIRIE – 17, RUE LES CLOTS	Commune entière
015	AUBETERRE	1		MAIRIE – 13, RUE DE L'OCTROI	Commune entière
017	AULNAY	1		MAIRIE – RUE DU PETIT AULNAY	Commune entière
018	AUXON	1		SALLE DES FETES	Commune entière
020	AVANT-LES-MARCILLY	1		PLACE JEAN GROSJEAN	Commune entière
021	AVANT-LES-RAMERUPT	1		MAIRIE – 2, RUELLE PICHOTTE	Commune entière
022	AVIREY-LINGEY	1		MAIRIE – 14, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
023	AVON-LA-PEZE	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA PIERRE AUX GRES	Commune entière
024	AVREUIL	1		MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
025	BAGNEUX-LA-FOSSE	1		MAIRIE – 25, GRANDE RUE	Commune entière
026	BAILLY-LE-FRANC	1		MAIRIE – RUE DU PONT	Commune entière
027	BALIGNICOURT	1		6, RUE COLONEL DE BANGE	Commune entière
028	BALNOT-LA-GRANGE	1		MAIRIE – 18, GRANDE RUE	Commune entière
029	BALNOT-SUR-LAIGNES	1		4, GRANDE RUE	Commune entière
030	BARBEREY-SAINT-SULPICE	1		MAIRIE – 14, RUE ROBERT BAUDOIN	Commune entière
031	BARBUISE	1		ECOLE MATERNELLE CD97	Commune entière
032	BAROVILLE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
034	BAR SUR SEINE	2	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	Rive gauche de la Seine – Coté centre ville
034	BAR SUR SEINE		N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	N°2 : SALLE POLYVALENTE - RUE GAMBETTA	rive droite de la Seine – Coté château Val de Seine

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
033	BAR-SUR-AUBE	3	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	Rue Armand, place Aubertin, rue baron Payn, rue Beugnot, place Carnot, rue d'Aube, rue Danton, chemin de Fontaine, rue de Gernsheim, rue de l'abattoir, rue de l'abbé Riel, rue de l'arquebuse, rue de la Coffe, rue de la Croisette, rue de la Paume, boulevard de la République, rue de Mathaux, rue de Paris, rue Delaunay, impasse des Buats, impasse des Cordeliers, impasse des gorges fines, place des rives de l'Aube, rue des gorges fines, rue des tanneries, rue des trois tours, rue du château Gaillard, rue du collège, rue du Foulon, rue du maréchal Joffre, rue du poids, rue du prieuré, rue du théâtre, ferme Sainte Germaine, boulevard Gambetta (découpage pair de 30 à 99998, impair de 3 à 99999), rue Gaston Bachelard, hôtel de ville, rue Jeanne de Navarre, La Roseraie, chemin le haut des buats, place Mailly, rue Mailly, rue Maître Evrard, rue Masson de Morfontaine, rue nationale, rue Nicolas Bourbon, rue Pierre Brossolette, place Saint Maclou, rue Saint Maclou, rue Saint Pierre, rue Saint Pierre (petite), cité Sainte Germaine, rue Thiers, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 34 à 99998, impair de 19 à 99999)
033	BAR-SUR-AUBE		N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°2 : ECOLE DES VARENNES - CHEMIN DES PETITES VARENNES	Rue Albert Gabriel, rue Albert Schweitzer, rue allée des moteurs Cérès, rue Chenot, route d'Arrentières, rue de Courcelange, route de Couvignon, chemin de l'argillier, chemin de la charvotte, chemin de la creuse, place de la gare, impasse de Paris, chemin de Sommevoire, route de Soulaines, rue Degrond Dutailly, place des anciens combattants, rue des bleuets, rue des coquelicots, rue des églantines, rue des glycines, rue des jonquilles, rue des lilas, rue des marguerites, rue des pensées, chemin des petites varennes, rue des primevères, rue des racelines, chemin des varennes, rue des varennes, rue des violettes,, rue du docteur Calmette, rue du docteur Guérin, rue du docteur Roux, rue du docteur Schweitzer, rue du général de Gaulle, rue du général de Gaulle prolongée, avenue du général Leclerc, rue du huit mai 1945, rue du jard, rue du moulin du bas, avenue du parc, rue du sommerard, rue général Beumonville, rue Henri Dunant, impasse Henri Dunant, place Jean Jaurès, avenue Joliot Curie, rue Louis Pasteur, rue Marie Curie, rue Nelson Mandela, rue Pierre de Coubertin, pont d'Ailleville, rue Romagon, rue Thibesart, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 0 à 32, impair de 1 à 17)
033	BAR-SUR-AUBE		N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	N°3 : ECOLE GAMBETTA - BOULEVARD GAMBETTA	Rue Anne Marie Chamerois, rue Bernard de Clairvaux, rue Bertrand de Bar, rue Bonnaventure Desperiers, rue croix du temple, rue d'Arbois de Jubainville, faubourg de Belfort, rue de Chalvaudet, route de Chaumont, route de Colombé-la-Fosse, chemin de Courcelles, impasse de l'école maternelle, rue de l'Europe, rue des acacias, allée des alouettes, allée des mésanges, cité des minières, cité des miniets, place du corps de garde, rue du corps de garde, rue du général Vouillemont, rue du petit Clairvaux, boulevard du quatorze juillet, rue Edouard Blaise, rue Edouard Estevez, impasse faubourg de Belfort, ferme de Courcelles, ferme de la folie, ferme Saint Nicolas, boulevard Gambetta (découpage pair de 0 à 28, impair de 1 à 1), impasse Gambetta, rue Gaston Cheq, Rue Gaston Cheq prolongée, impasse général Vouillemont, place Jean Mermoz, cité Jean Moulin, rue Le Tellier, les Champignolles, les Mées, rue Louis Blériot, rue Louis Desprez, impasse Louis Desprez, résidence Mathaux, rue Maurice Emmanuel, rue Puissant, rue René Vallois, impasse Saint Exupéry, rue Saint Jean
035	BAYEL	1		SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE DE LA POSTE	Commune entière
037	BERCENAY-EN-OTHE	1		24, RUE DE MARAYE	Commune entière
038	BERCENAY-LE-HAYER	1		MAIRIE – 1, ALLEE DE LA MAIRIE	Commune entière
039	BERGERES	1		ECOLE MATERNELLE	Commune entière
040	BERNON	1		MAIRIE – 9, GRANDE RUE	Commune entière
041	BERTIGNOLLES	1		MAIRIE – PLACE DES ANCIENS D'AFN	Commune entière
042	BERULLE	1		SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
043	BESSY	1		RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
044	BÉTIGNICOURT	1		3, RUE DE FÉRÉOL	Commune entière
045	BEUREY	1		7, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
046	BLAINCOURT-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 22, GRANDE RUE	Commune entière
047	BLIGNICOURT	1		MAIRIE – 4, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
048	BLIGNY	1		MAIRIE - PLACE DE LA ROCHEFOUCAULT	Commune entière
050	BOSSANCOURT	1		SALLE DE CLASSE (RDC DU BATIMENT COMMUNAL) – 6, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
051	BOUILLY	1		MAIRIE – 42 BIS, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	Commune entière
052	BOULAGES	1		MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
053	BOURANTON	1		MAIRIE – 14, RUE DE L'ECOLE	Commune entière
054	BOURDENAY	1		SALLE DES FÊTES – PLACE SAINT PRIVAT	Commune entière
055	BOURGUIGNONS	1		MAIRIE – 1, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
056	BOUY-LUXEMBOURG	1		MAIRIE – 18, RUE BASSE	Commune entière
057	BOUY-SUR-ORVIN	1		16, RUE PRINCIPALE	Commune entière
058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	2	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	Électeurs de Bragelogne
058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR		N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE BEAUVOIR	Electeurs de Beauvoir
059	BRAUX	1		MAIRIE – 1, RUE DU MOULIN	Commune entière
060	BRÉVIANDES	2	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Rue Lamartine, rue George Sand, avenue Maréchal Leclerc, rue Paul Verlaine, rue des Ormes, rue Jean Moulin, impasse du bois de Morot, rue de Morot, rue Hautefeuille, impasse de la gare, rue des Forgottes, chemin des pâtures, rue Pierre Loti, impasse Alexandre Yersin, impasse du Verger, rue Arthur Rimbaud, Chemin de Carouge, Chemin de Chaource, Chemin de Froide Glace, Chemin de Coulmet, Chemin du Pont Neuf, Place de l'église

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
060	BRÉVIANDES		N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	N°2 : SALLE JSB – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	Rue de l'égalité, Rue Jean Rostand, Rue des Vignottes, Impasse des Erables, Impasse de la Hurande, Rue de la Source, Rue des 2 haies, rue des écoles, Rue Jean Balet, Rue Jean Verrier, Route de Verrières, Rue des Ouches, Rue du Pont, Rue du Moulinet, Impasse des quatre saisons, Rue Michel Lardot, Rue Saint Martin, Rue de l'Ermitage, Impasse de la Roseraie, Rue des Clos, Place des Ouches Villepart, Rue Antoine Saint Exupéry Villepart, Rue Jean Mermoz, Rue Georges Guynemer, Chemin de la Chasse Saint Martin, Rue Jacques-Yves Cousteau, Rue Paul Vatine, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Alain Bombard, Rue Eric Tabarly, Rue Jeanne Barret, Rue Anita Conti
061	BREVONNES	1		MAIRIE – 8, RUE DU TREMBLET	Commune entière
062	BRIEL-SUR-BARSE	1		MAIRIE – 4, RUE JACQUES PIERDAT	Commune entière
063	BRIENNE-LA-VIEILLE	1		MAIRIE – 7, RUE GÉNÉRAL LECLERC	Commune entière
064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	2	N° 1 : ECOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	N° 1 : ECOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	Rue Berthier, rue Blanchot, rue Charles Monginot, rue du contre amiral Baste, rue d'Arcis, avenue de Bauffremont, route de Crespy, route de Juzanvigny, place de la gare, chemin de la grande voie, place de la halle, rue de la Halle, chemin de la mission, place de l'église, place de l'Hôtel de ville, rue de Loménie, route de Maizières, chemin de Perthes, route de Perthes, rue de Riedstadt, route de Rosnay, avenue de Verdun, rue des fours du Château, rue Dominique Larrey, allée du Château, rue du Cimetière, rue du général Decouz, rue du pont, rue Emile Zola, ETAMAT, ferme de Mesnil Aubert, ruelle Galopi, rue Gérard, rue Grégoire Royer, rue Jean-Louis Fontaine, rue Joliot Curie, rue Montbreton, avenue Pasteur, rue Robert Signol, rue Saint Bernard, rue Saint-Anne, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Jean de Brienne, chemin latéral, Allée Nelson Mandela, rue Jean Jaurès, rue Jean Monnet, rue de l'école militaire (du n°82 à la fin côté pair et du n°75 à la fin côté impair), boulevard Napoléon (du n°24 à la fin côté pair et du n°13 à la fin côté impair), avenue Charles de Gaulle, route de Saint-Léger, rue Maryse Bastié, allée Senghor, chemin du Pré d'Yon et rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque.
064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU		N° 1 : ECOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	N°2 : MUSEE NAPOLEON – RUE DE L'ECOLE MILITAIRE	Allée Alfred Bardet, chemin aux prêtres, rue Condorcet, cour de la fraternité, cour de l'égalité, route de Brienne-la-vieille, route de Joinville, allée de la liberté, allée de la plaine, ruelle de la poterie, route d'Espagne, rue des AC d'Afrique du Nord, chemin des minimes, ruelle des vierges, rue du 8 mai 1945, allée du bois, allée églantine, allée Faustin Arbutti, allée Georges Büchner, rue Henri Barbusse, rue Henri Dunant, rue Jean Moulin, allée Jean-Nicolas Pierret, rue Jules Ferry, rue Julien Régnier, rue Léo Lagrange, rue Louis Chavance, allée Louise Michel, rue Maréchal Valée, rue Robespierre, allée Lucien Moisson, allée Montréal, rue Joseph Gaucher, rue de l'école militaire (du n°2 au n°80 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair) et boulevard Napoléon (du n°2 au n°22 côté pair et du n°1 au n°11 côté impair)
065	BRILLECOURT	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
067	BUCHERES	2	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	Impasse des noëls, chemin des noëls, rue des Aulnes, rue des Marots, rue des navettes, rue du bourg, rue de la gare, rue de la mairie, rue du châtelier, impasse Cortin Bouillerot, route de Verrières, rue des herbuates, allée des grands prés, impasse le village de Maisons Blanches, rue des prés, rue du monument, rue des anémones, rue de la petite commune, route de Chaource, impasse le village, chemin des vigneux, village de Maisons Blanches, impasse de l'ancienne école, route de Maisons Blanches, chemin des Colettes, chemin du buisson Geoffroy, route de Dijon, résidence de la Boiselle, rue des clos, impasse du châtelier, avenue André Morel, cour du Château
067	BUCHERES		N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	N°2 : BIBLIOTHEQUE – 1, RUE DE LA MAIRIE	Rue de l'Hozain, avenue des martyrs du 24 Août 1944, rue Gilbert Brisson, rue des mésanges, rue de la colline, rue du poirier Saint Jean, rue des Vauvelles, rue des grands Nauzois, route de Courgerennes, rue de Villetard, chemin de la voie de Vaux, impasse des quatre saisons, rue de l'église, impasse des grands Nauzois, impasse Saint Michel, route de Courgerennes, lieudit « les prés des champs ronds », rue Georges Tremet, chemin du gué, rue le clos des poiriers, résidence de la Boisselle
066	BUCEY-EN-OTHE	1		MAIRIE – 1, RUE AFN	Commune entière
068	BUXEUIL	1		SALLE SOCIO-CULTURELLE – 22, GRANDE RUE	Commune entière
069	BUXIERES-SUR-ARCE	1		MAIRIE – 16, RUE DE LA 2e DB	Commune entière
070	CELLES-SUR-OURCE	1		5, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
071	CHACENAY	1		MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
073	CHALETTE-SUR-VOIRE	1		MAIRIE – 26, RUE SUZANNE DAHLEM	Commune entière
074	CHAMOY	1		SALLE POLYVALENTE – RUE AUX FRANCS	Commune entière
078	CHAMP-SUR-BARSE	1		MAIRIE – 23, GRANDE RUE	Commune entière
075	CHAMPFLEURY	1		2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
076	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	1		SALLE DES FETES	Commune entière
077	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 14, GRANDE RUE	Commune entière
079	CHANNES	1		MAIRIE – 26, GRANDE RUE	Commune entière
080	CHAOURCE	1		MAIRIE - 43, GRANDE RUE	Commune entière
082	CHAPELLE-VALLON	1		MAIRIE – 3, RUE DE LA LIBERTÉ	Commune entière
083	CHAPPES	1		SALLE SAINT-JEAN - RUELLE SAINT JEAN	Commune entière
084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	1		3, RUE DU CHÂTEAU - SALLE DU CONSEIL	Commune entière
085	CHARMOY	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA PORTIERIE	Commune entière
086	CHARNY-LE-BACHOT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
087	CHASEREY	1		MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
089	CHATRES	1		MAIRIE – 8, RUE DU FOUR	Commune entière
090	CHAUCHIGNY	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
091	CHAUDREY	1		MAIRIE – 21, RUE DU BOURG	Commune entière
092	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	1		MAIRIE – 30, RUE PRINCIPALE	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
093	CHAUMESNIL	1		9, RUE DE L'EUROPE	Commune entière
094	CHAVANGES	1		MAIRIE – 1, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
096	CHENNEGY	2	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	Chennegy : toutes les rues.
096	CHENNEGY		N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	N°2 : ECOLE DU VAL DREUX	Le Valdreux : toutes les rues.
097	CHERVEY	1		SALLE DES FÊTES – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
098	CHESLEY	1		4, RUE AUX ÂNES	Commune entière
099	CHESSY-LES-PRES	1		21, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière
100	CLEREY	1		11, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
101	COCLOIS	1		42, GRANDE RUE	Commune entière
102	COLOMBE-LA-FOSSE	1		MAIRIE – 66, GRANDE RUE	Commune entière
103	COLOMBE-LE-SEC	1		SALLE DES FETES – 9, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
104	CORMOST	1		3, RUE PRINCIPALE	Commune entière
105	COURCELLES-SUR-VOIRE	1		MAIRIE – RUE SAINT CLÉMENT	Commune entière
106	COURCEROY	1		SALLE DE LA MAIRIE – 8, RUE DU PORT	Commune entière
107	COURSAN-EN-OTHE	1		12, GRANDE RUE	Commune entière
108	COURTAOULT	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA TUILERIE	Commune entière
109	COURTENOT	1		13, RUE HAUTE	Commune entière
110	COURTERANGES	1		PLACE AIMÉ ET JEAN-CLAUDE CHANET	Commune entière
111	COURTERON	1		MAIRIE - PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
112	COUSSEGREY	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
113	COUVIGNON	1		8, RUE GASTON CHEQ	Commune entière
114	CRANCEY	1		30, RUE DE FAVEROLLES	Commune entière
115	CRENEY-PRES-TROYES	1		24, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière
116	CRESANTIGNES	1		MAIRIE – 40, RUE PRINCIPALE	Commune entière
117	CRESPY-LE-NEUF	1		MAIRIE – 40, RUE CHARLES HERBELOT	Commune entière
119	CUNFIN	1		SALLE MULTIFONCTIONS DE LA MAIRIE – 2, RUE DE LA FORÊT LAMBERT	Commune entière
120	CUSSANGY	1		8, RUE DES CANNES	Commune entière
121	DAMPIERRE	1		12, RUE GIBERT	Commune entière
122	DAVREY	1		RUE DE L'ABREUVOIR	Commune entière
123	DIENVILLE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
124	DIERREY-SAINT-JULIEN	1		SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	Commune entière
125	DIERREY-SAINT-PIERRE	1		MAIRIE – 20, GRANDE RUE	Commune entière
126	DOLANCOURT	1		SALLE POLYVALENTE : 22, RUE DE LA VALLÉE DU LANDION	Commune entière
127	DOMMARTIN-LE-COQ	1		MAIRIE – 20, GRANDE RUE	Commune entière
128	DONNEMENT	1		11, RUE DU BOIS MARY	Commune entière
129	DOSCHES	1		SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA CÔTE AUX SUISSES	Commune entière
130	DOSNON	1		MAIRIE – 22, RUE DE LHUITRELLE	Commune entière
131	DROUPT-SAINT-BASLE	1		MAIRIE – 41, RUE DU GÉNIE	Commune entière
132	DROUPT-SAINTE-MARIE	1		MAIRIE – 2, ROUTE DE BEAULIEU	Commune entière
133	EAUX-PUISEAUX	1		MAIRIE – 1, RUE LARGENTIER	Commune entière
134	ECHEMINES	1		MAIRIE – 30, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
135	ECLANCE	1		ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 4, RUE SAINT-BRICE	Commune entière
136	EGUILLY-SOUS-BOIS	1		MAIRIE – 13, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
137	ENGENTE	1		MAIRIE – 2, ROUTE DE MAISONS	Commune entière
138	EPAGNE	1		MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
139	EPOTHEMONT	1		9, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
140	ERVY-LE-CHATEL	1		MAIRIE – 9, BOULEVARD BELGRAND	Commune entière
141	ESSOYES	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
142	ESTISSAC	2	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	Toute la commune d'Estissac à l'exception des ruesmentionnées au bureau n° 2
142	ESTISSAC		N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	N°2 : 50, RUE CAROUJAT BORGNIAT – HAMEAU DE THUISY	Tout le hameau de Thuisy + celui de Vaugeley + l'écart de « La Forge », les rues des mésanges, des alouettes, des vignes et la route de Thuisy
143	ETOURVY	1		SALLE POLYVALENTE – 2, ROUTE DE MÉLISEY	Commune entière
144	ETRELLES	1		SALLE POLYVALENTE – 3, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
145	FAUX-VILLECERF	1		MAIRIE – 1, RUE DU HAUT DE TROYES	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
146	FAY LES MARCILLY	1		MAIRIE – RUE PRINCIPALE	Commune entière
147	FAYS-LA-CHAPELLE	1		2, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
148	FERREUX QUINCEY	2	N°1 : 1, RUELLE DE LA MAIRIE	N°1 : 1, RUELLE DE LA MAIRIE	toutes les rues de FERREUX
148	FERREUX QUINCEY		N°1 : 1, RUELLE DE LA MAIRIE	N°2 : 1, RUE DU FOULON	toutes les rues de QUINCEY
149	FEUGES	1		2, ROUTE DE SAINT BENOIT	Commune entière
150	FONTAINE	1		4, RUE DES CANNES	Commune entière
151	FONTAINE-LES-GRES	1		46, BOULEVARD DORE	Commune entière
153	FONTAINE-MACON	1		SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
154	FONTENAY-DE-BOSSERY	1		MAIRIE – 2, RUE DU PONCELOT	Commune entière
155	FONTETTE	1		MAIRIE – 7, RUE PASTEUR	Commune entière
156	FONTVANNES	1		MAIRIE – 3, RUE LOUIS AUBRAT	Commune entière
158	FOUCHERES	1		MAIRIE – 12, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
159	FRALIGNES	1		MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
160	FRAVAUX	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA FONTAINE	Commune entière
161	FRESNAY	1		3, RUE DU CHATEAU	Commune entière
162	FRESNOY-LE-CHÂTEAU	1		3, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
163	FULIGNY	1		1, RUE DU MOULIN	Commune entière
164	GELANNES	1		PLACE PUBLIQUE	Commune entière
165	GERAUDOT	1		SALLE DES FETES – 8, RUE DU FORT SAINT GEORGES	Commune entière
167	GRANDVILLE	1		MAIRIE – 15, GRANDE RUE	Commune entière
169	GUMERY	1		SALLE POLYVALENTE – 41, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
170	GYE-SUR-SEINE	1		PLACE JULES GUYOT	Commune entière
171	HAMPIGNY	1		MAIRIE – RUE DE LA GRÈVE	Commune entière
172	HERBISSE	1		MAIRIE – 10, RUE GEORGES MILLOT	Commune entière
174	ISLE-AUBIGNY	1		MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
173	ISLE-AUMONT	1		FOYER MUNICIPAL – 10, RUE DE LA MONNAIE	Commune entière
175	JASSEINES	1		32, GRANDE RUE	Commune entière
176	JAUCOURT	1		MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
177	JAVERNANT	1		SALLE DES FETES - 2, RUE PRINCIPALE	Commune entière
178	JESSAINS	1		2, RUE SAINT NICOLAS	Commune entière
179	JEUGNY	1		SALLE POLYVALENTE – 30, GRANDE RUE	Commune entière
180	JONCREUIL	1		MAIRIE – 41, RUE DRISSON	Commune entière
181	JULLY-SUR-SARCE	1		MAIRIE – 1, PLACE D'ARMES	Commune entière
182	JUVANCOURT	1		MAIRIE – 3, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
183	JUVANZE	1		MAIRIE – 2, RUE DU MOULIN	Commune entière
184	JUZANVIGNY	1		2, PLACE SAINT MARTIN	Commune entière
072	LA CHAISE	1		1, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	7	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	Avenue Roger Salengro (impair), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 1 au 37, pair du 2 au 42), Centre commercial Le Cygne, CMAS, Impasse Paul Bert, Impasse Léo Lagrange, Rue Louis Aragon, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brassens, Rue Désiré Briden, Rue Paul Chameroy, Rue Albert Cinget, Rue Jean-Baptiste Colbert, Rue du Président Coty (impair), rue Albert de Dion, Rue de Lattre de Tassigny, Rue René Descartes, Rue du Maréchal Foch (impair du 1 au 9, pair le n°2), rue Joseph Marie Jacquard, Rue du Maréchal Juin, Rue Léo Lagrange, Rue Paul Langevin, Rue du Maréchal Leclerc, Rue Jean Mermoz, Rue des Frères Michelin, Rue Jean Monnet, Rue du Maréchal d'Orléans, Rue Marcel Pagnol, Rue Raymond Poincaré, Rue des Prés de Lyon, Rue Jacques Prévert, Rue du Général Sarrail (pair du 34 au 48), Rue Albert Thomas, Rue des Troënes, Rue Voltaire, Square Herluison
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°2 : ECOLE JEAN JAURÈS – 15, AVENUE JEAN JAURÈS	Avenue Jean Jaurès, Avenue Jean Moulin (impair du 1 au 9, pair du 2 au 18), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 39 à la fin, pair du 44 à la fin), impasse Louis Berr, Impasse Georges Clemenceau, Impasse Mirabeau, Rue d'Alsace Lorraine, rue Gaston Berger, rue Julien Bertin, Rue Hélène Boucher, Rue Edouard Henry Charton, Rue de Constantine, Rue Marx Dormoy, Rue du Maréchal Foch (impair du 11 à la fin, pair du 4 à la fin), Rue André Gillon, Rue du Président Kennedy, Rue Mirabeau, Rue Mozart, Rue Bernard Palissy, Rue Denis Papin, Rue du Général Sarrail (pair du 50 au 68), Rue de Verdun, Rue Renée Wassner, Rue Jean Zay
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°3 : ECOLE FERDINAND BUISSON – 40, RUE JULES FERRY	Chemin de Mallouet, Chemin de Villières, Impasse Buchheit, Impasse André Coquelin, Impasse des Tilleuls, Rue Jacques Bingen, Rue Jean Boisselier, Rue Pierre Brodier, Rue Joseph Buchheit, Rue Ferdinand Buisson, Rue Raymond Chasseigne, Rue Camille Chautemps, Rue André Coquelin, Rue Danton, Rue André Duc, Rue Edmond Duffaut, Rue Jules Ferry (pair du 32 à la fin, impair du 45 à la fin), Rue Robert Fétuot, Rue Gambetta, Rue Marcel Jaffré, Rue Lakanal, Rue Marceau, Rue René Mouchotte, Rue de la Noue Robert, Rue de l'Oscraie, Rue Pasteur, Rue Pierre Prélot, Rue du Général Sarrail (impair du 1 à la fin), rue Stephenson, rue Marguerite Yourcenar
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°4 : GROUPE SCOLAIRE MOULIN-BARTHOLDI – 1 ET 3, RUE LOUISE MICHEL	Avenue Jean Moulin (impair du 11 au 19, pair du 20 au 48), Rue Léon Blum, Rue Pierre Brossolette, Rue Claude Debussy, Rue Benjamin Franklin, Rue Jean Goujon, Rue Le Corbusier, Rue Jules Massenet, Rue Louise Michel, Rue Marie Noël (impair du 1 au 15, pair du 2 à la fin), Rue Joseph Proudhon, Rue Maurice Ravel, Rue du Général Sarrail (pair du 84 à la fin), Rue Antoine Watteau, Rue des Cheminots, Rue Geneviève Anthonioz De Gaulle, rue Antoine Boyau, Mail Guy Mollet, rue Victor Hugo

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°5-ECOLETEILHARD DE CHARDIN AVENUE JEAN MOULIN	Allée Pierre Tschambser, Avenue Jean Moulin (impair du 21 à la fin, pair du 50 à la fin), Impasse des Lilas, Impasse du Muguet, Impasse des Œillets, Impasse des Rosiers, Impasse des Tulipes, Route de Grange l'Evêque, Rue Frédéric Bartholdi, Rue des Bonnetières, Rue Teilhard de Chardin, Rue Gaston Cohen, Rue Marcel Defrance, Rue des Glaïeuls, Rue des Myosotis, Rue de Neckarbischofsheim, Rue Marie Noël (impair du 17 à la fin), Rue des Pervenches, Rue des Rosiers, rue de l'An 2000, rue de l'Orme de la Croix, rue des Œillets, rue Régis et Guylaine Caspard
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°6 : ECOLE LES HATÉES – 5, RUE LAZARE CARNOT	Allée du Chemin de Ronde, Allée du Parc, Allée Georges Bedez, Avenue Roger Salengro (pair du 2 à la fin), Impasse Joseph Cugnot, Impasse Auguste Lumière, Impasse Gabriel Péri, Impasse Jean-Baptiste Rousseau, Rue Archimède, Rue du 40e Régiment d'Artillerie, Rue Veuve Bénard Bodié, Rue Lazare Carnot, Rue du Président Coty (pair du 2 à la fin), Rue Pierre Curie, Rue de la Douane, Rue Emile Littré, Rue Antoine Lumière, Rue Auguste Millard, Rue Blaise Pascal, Rue Ernest Pérochon, Rue René Plard, Rue du Général Sarrail (pair du 24 au 32), Rue Roger Thiéblemont
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	N°7 : ECOLE EDOUARD HERRIOT – 58, AVENUE ARISTIDE BRIAND	Avenue Aristide Briand, Avenue de la Gare, Chemin de l'Hospice, Impasse de la Digue, Impasse de la Malterie, Impasse des Bois, Impasse Jules Ferry, Impasse de la Voie du Moulin, Impasse Sarrail, Route de Culoison, rue Aristide Briand, rue Condorcet, Rue de la Cordelière, Rue Paul Dubois, Rue Jules Ferry (impair du 1 au 43, pair du 2 au 30), Rue Hoche, Rue Georges Merle, Rue du Professeur Monod, Rue du Pré Carré, Rue du Général Sarrail (pair du 2 au 22), rue des Trois Soleils, Rue des Templiers
157	LA FOSSE-CORDUAN	1		SALLE SAINT JACQUES – 9, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
200	LA LOGE-AUX-CHEVRES	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
201	LA LOGE-POMBLIN	1		MAIRIE – 14, ROUTE DES BORDES D'AVREUIL	Commune entière
208	LA LOUPTIERE-THENARD	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
259	LA MOTTE-TILLY	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
321	LA RIVIERE-DE-CORPS	3	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	Allée forestière, impasse Alain Fournier, rue Albert Camus, rue André Maurois, rue d'Aumont, impasse Chantereigne, chemin de Cliquat, rue Emile Buck, rue Paul Cléret, rue Jules Guesde, rue Emmanuel Heimann, rue Henri Barbusse, rue de l'orée du bois, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, impasse Honoré de Balzac, impasse Jacques Brel, impasse Gérard de Nerval, impasse des myosotis, allée du parc aux oiseaux, place de la mairie, rue du château des chouettes, rue Saint Antoine, impasse Saint Vincent, chemin du terrain des sports, rue Victor Hugo (du 2 au 30 côté pair et 11 côté impair), rue Henri Grados, impasse de l'orée du bois, rue des maraîchers, rue des Amandiers.
321	LA RIVIERE-DE-CORPS		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	N°2 : ECOLE ALPHONSE DAUDET – 50, RUE JEAN JAURES	Impasse Antoine Watteau, impasse Aristide Maillol, rue Auguste Buck, rue Auguste Renoir, rue Auguste Rodin, rue bel air, rue des Berdins, impasse Camille Claudel, impasse des Clesles, rue du docteur Roux, impasse Edgar Degas, rue Edouard Manet, rue Etienne Dolet, impasse Edouard Manet, rue des érables, impasse des érables, impasse de l'espérance, rue Eugène Delacroix, impasse Frédéric-Auguste Bartholdi, avenue général Leclerc, rue Henri Matisse, impasse Henri Matisse, rue Jules Cuisin, impasse du Maraud, chemin de la queue de la pelle, impasse Marc Chagall, impasse Maurice Utrillo, impasse Paul Cézanne, rue des mésanges, rue des pins, rue Maurice Rouard, rue Paul Cézanne, rue Sadi Carnot, boulevard Camille Saint Saëns, rue Toulouse Lautrec, domaine de Naget, rue de la fontaine, impasse Salvador Dali, rue Olivier de Serres, rue Arthur Young, rue André Robinet, rue Edgar Pisani, rue Charles Briand.
321	LA RIVIERE-DE-CORPS		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	N°3 : COMPLEXE LACAILLE – 50, RUE VICTOR HUGO	Rue Albert Cohen, chemin de l'étang, square François Bonlieu, place Jean Anouilh, rue François Cevert, chemin des granges, rue Guy Boniface, chemin de Maraye, impasse Jacques Audiberti, impasse Jean Cocteau, rue Louis Lachenal, rue Marcel Cerdan, impasse Marcel Jouhandeau, rue Maryse Bastié, rue Patrick Pons, place Michel Leiris, boulevard Pierre de Coubertin, rue Pierre Giry, rue Roger Martin du Gard, impasse Saint John Perse, rue Victor Hugo (32 au 62 côté pair et 1 au 7 B côté impair), rue Marguerite Duras, rue Gaston Bachelard, rue Simone de Beauvoir, allée Jacques Prévert, place Jean-Paul Sartre, avenue des viennes, rue Saint Fiacre, rue Antoine Augustin Parmentier, rue Jean Cocteau, rue Elsta Triolet.
327	LA ROTHIERE	1		2 RUE DE LANTEY	Commune entière
367	LA SAULSOTTE	1		SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE – 10, RUE PAVEE	Commune entière
402	LA VENDUE-MIGNOT	1		MAIRIE – 31, GRANDE RUE	Commune entière
411	LA VILLE-AUX-BOIS	1		7, RUE COURTE SOUPE	Commune entière
421	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ECOLE	Commune entière
423	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	1		SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE – 4, GRANDE RUE	Commune entière
185	LAGESSE	1		1, RUE DU GUET JOLY	Commune entière
186	LAINES-AUX-BOIS	1		21, GRANDE RUE	Commune entière
187	LANDREVILLE	1		MAISON POUR TOUS – 14, RUE HAUTE	Commune entière
188	LANTAGES	1		MAIRIE – 32, GRANDE RUE	Commune entière
189	LASSICOURT	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
190	LAUBRESSEL	1		MAIRIE – 2, RUE DU PRESBYTÈRE	Commune entière
191	LAVAU	1		PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	Commune entière
095	LE CHÊNE	1		2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
231	LE MERIOT	1		4, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
281	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	1		MAIRIE – 16, RUE ROYALE	Commune entière
192	LENTILLES	1		MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
049	LES BORDES-AUMONT	1		MAIRIE – 3, PLACE DE L'ECOLE	Commune entière
118	LES CROUTES	1		MAIRIE – 36, RUE PRINCIPALE	Commune entière
166	LES GRANDES-CHAPELLES	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
168	LES GRANGES	1		36 RUE PRINCIPALE	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
202	LES LOGES-MARGUERON	1		MAIRIE – 2, RUE DES CHARMES DE L'ORME	Commune entière
229	LES MAUPAS	1		18, ROUTE DES LACS	Commune entière
265	LES NOES-PRES-TROYES	3	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Rue Lamartine (du 2 au 62 côté pair), avenue Daniel Ormancey (côté impair), rue Guynemer (côté pair), rue Raymond Poincaré, rue du Maréchal Foch, rue du 25 août, rue du 8 mai 1945, rue Josquin des Prés, rue Paul Bert, rue du Colonel Driant, rue de Verdun, rue Henri Garnier, rue Albert Schweitzer, rue Pasteur (du 1 au 17 côté impair et du 2 au 10 côté pair), rue Georges Clémenceau (du 1 au 17 côté pair et du 2 au 10 côté pair), rue Camille Desmoulins, rue Jean Jaurès, rue Millard, rue Victorien Sardou, rue Alexandre Lécorché (du 18 au 52 côté pair et du 11 au 39 côté impair), rue Jules Bodié (côté pair), rue de la République (1 au 19 côté impair), rue Jules Verne, rue des marots (du 45 au 49 côté impair), allée des vergers, rue des fourches Regnault, rue Pierre Curie, rue des champs Pommasse, rue du 11 novembre, rue de la noue
265	LES NOES-PRES-TROYES		N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°2 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Rue Oudin Léger, rue Vincent d'Indy, rue Alsace Lorraine, rue Jules Bodié (côté impair), allée des Charmilles, rue des Marots (51 et 53 côté impair), allée des vendangeurs, rue de la République (du 2 au 18 côté pair), allée de la colline, rue du Gagnage (côté impair), rue du clos d'Orvilliers, rue des frères Berthaut (côté impair), place du clos d'Orvilliers, place des Moissons, rue des Nozats, rue Pasteur (du 12 au 42 côté pair et du 19 au 45 côté impair) et impasse du clos d'Orvilliers.
265	LES NOES-PRES-TROYES		N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	N°3 CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	Rue Lamartine (du 64 au 78 côté pair), allée des prés, rue du Mont Saint Loup, rue de la République (du 20 au 32 côté pair et du 21 au 31 côté impair), place du Mont Saint Loup, rue veuve Gautherot (côté pair), rue du bel air, rue des frères Berthaut (côté pair), place du bel air, place de l'abreuvoir, allée du petit prince, impasse Lamartine, allée des folies, allée du bosquet, avenue Daniel Ormancey (côté pair), rue Alexandre Lécorché (du 1 au 9 côté impair et du 2 au 16 côté pair), allée Michel Marchand, allée des peupliers, rue Guynemer (côté impair).
317	LES RICEYS	1		SALLE POLYVALENTE – 35, RUE DU GENERAL DE GAULLE	Commune entière
193	LESMONT	1		SALLE DES FETES – GRANDE RUE	Commune entière
194	LEVIGNY	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
195	LHUITRE	1		MAIRIE – 7, RUE BADIN	Commune entière
196	LIGNIERES	1		2, GRANDE RUE	Commune entière
197	LIGNOL-LE-CHÂTEAU	1		MAIRIE – 1, RUE DE ROUVRES	Commune entière
198	LIREY	1		MAIRIE - 11, RUE DES OUCHES VIOLETTES	Commune entière
199	LOCHES-SUR-OURCE	1		SALLE POLYVALENTE – 4, RUE DU CHATEAU	Commune entière
203	LONGCHAMP-SUR-AUJON	1		MAIRIE – 16, GRANDE RUE	Commune entière
204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	1		21, RUE DES PRES LE DEVANT	Commune entière
205	LONGPRE-LE-SEC	1		MAIRIE SALLE POLYVALENTE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
206	LONGSOLS	1		MAIRIE – 35, RUE BASSE	Commune entière
207	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 6, RUE DU CALVAIRE	Commune entière
209	LUSIGNY-SUR-BARSE	2	N°1 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	N°1 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Allée verte, auberge des prairies, avenue Pierre Gomand, chemin des petites ouches, cour de la jonchère, ferme de la fontainerie, ferme des prairies, ferme du Râle, grande ruelle, hameau de Fontaine, hameau de Larivour, impasse de la grange rouge, impasse de Millery, impasse des grandes ouches, impasse du docteur Meyer, impasse du docteur Meyer n 2, impasse du Closet, rue Charles Delaunay, rue de la droix, rue de la cruée, rue de la gare, rue de la grange rouge, rue de la jonchère, rue de Millery, rue du général de Gaulle, rue du Hamelet, rue du maréchal Foch, rue du maréchal Joffre, rue du pré Naudet, ruelle de Millery, ruelle du fossé Cullard, ruelle du pré Naudet
209	LUSIGNY-SUR-BARSE		N°1 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	N°2 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Voie de Bar-sur-Seine, voie de Beaumont, rue de Chantelot, rue du Charmet, route de Clérey, rue de la flutinière, rue de la fontaine, rue du four, rue Georges Clémenceau, rue du gué hongre, route du lac, lotissement les terrasses, rue du lion, rue Louis Genevois, rue des maisons brûlées, impasse des Marots, place de l'Europe, place Maurice Jacquinot, impasse de la Quenotte, rue Raymond Poincaré, impasse du stade, avenue du 28 août 1944, lotissement de l'Orée du lac, impasse du Charmet, lotissement Defert, route de Montreuil, voie de la vieille vente, route départementale 619, ferme de la porcherie
210	LUYERES	1		MAIRIE – 31, RUE LOUIS DOÉ	Commune entière
211	MACEY	2	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	Macey : rue Alexande Dumas, rue Guillaume Apollinaire, rue René Cassin, rue des Chênes, rue Pierre de Coubertin, rue de la Croix, rue Jean Anouilh, rue du Petit Four, rue Martin Luther King, rue du Moulin, rue Jean Jacques Rousseau, rue Jules Verne, chemin des Bioches, rue Maurice Ravel,chemin de Suchet, rue Turvenelle, rue des Vignes, route de la Grange au Rez, rue des Primevères, rue des Jonquilles, rue des Bleuets, rue Marcel Bidot, rue Lucien Zins Mesnil Vallon : rue Jean Moulin, route de Montgueux, rue de Champagne, rue des Améraudes, rue Marcel Pagnol, rue André Malraux La Grange au Rez
211	MACEY		N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	N°2 : MAIRIE ANNEXE DE GRANGE L'EVÊQUE – RUE DU LIEUTENANT SIMPHAL	Grange l'Evêque : rue du 14 juin 1940, rue Georges Brassens, rue de l'Entente, rue Gustave Eiffel, chemin de Trainel, rue des Vignes, route de Dierrey, rue Coquelet, voie Pillée, Domaine de Bel Air, Les Dagues
212	MACHY	1		17, RUE PRINCIPALE	Commune entière
213	MAGNANT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
214	MAGNICOURT	1		MAIRIE – 6, RUE DU VIEUX MOULIN	Commune entière
215	MAGNY-FOUCHARD	1		2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
216	MAILLY-LE-CAMP	1		SALLE DU STADE – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
217	MAISON-DES-CHAMPS	1		MAIRIE	Commune entière
218	MAISON-LES-CHAOURCE	1		6, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
219	MAISONS-LES-SOULAINES	1		4, RUE BACHELARD	Commune entière
220	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1		ECOLE MATERNELLE – 3, RUE JULES FERRY	Commune entière
221	MAIZIERES-LES-BRIENNE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
222	MARAYE-EN-OTHE	1		11, RUE SAINT JACQUES	Commune entière
223	MARCILLY-LE-HAYER	1		MAIRIE – 10 RUE DE LA MOTHE	Commune entière
224	MARIGNY-LE-CHATEL	1		MAIRIE – 3, RUE GEORGES CLEMENCEAU	Commune entière
225	MARNAY-SUR-SEINE	1		MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
226	MAROLLES-LES-BAILLY	1		MAIRIE – 4, RUELLE SAINT-RÉMY	Commune entière
227	MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	1		MAIRIE – 19 RUE PRINCIPALE	Commune entière
228	MATHAUX	1		SALLE DES FETES – 6, RUE DE L'ECOLE	Commune entière
230	MERGEY	1		MAIRIE – 90, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
232	MERREY-SUR-ARCE	1		MAIRIE - 1, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
233	MERY-SUR-SEINE	1		SALLE DES CONFÉRENCES – PLACE DU 14 JUILLET	Commune entière
234	MESGRIGNY	1		19, ROUTE DE MÉRY	Commune entière
235	MESNIL-LA-COMTESSE	1		MAIRIE – 18, RUE PRINCIPALE	Commune entière
236	MESNIL-LETTRE	1		6, GRANDE RUE	Commune entière
237	MESNIL-SAINT-LOUP	1		MAIRIE – 15, RUE FERRÉE (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL)	Commune entière
238	MESNIL-SAINT-PÈRE	1		9, RUE DU 28 AOÛT 1944	Commune entière
239	MESNIL-SELLIERES	1		ESPACE MAILLOTIN – 41, GRANDE RUE	Commune entière
240	MESSON	1		15, GRANDE RUE	Commune entière
241	METZ-ROBERT	1		MAIRIE – 2, ROUTE DU VAU	Commune entière
242	MEURVILLE	1		PLACE MARGUERITE RÉCHAUX	Commune entière
243	MOLINS-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 2, RUELLE DU FOUR	Commune entière
245	MONTAULIN	1		SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE, COUR DE LA MAIRIE – 94, GRANDE RUE	Commune entière
246	MONTCEAUX-LES-VAUDES	1		SALLE DES FÊTES – RUE DU VILLAGE	Commune entière
247	MONTFEY	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
248	MONTGUEUX	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
250	MONTIER-EN-L'ISLE	1		6, GRANDE RUE	Commune entière
249	MONTIERAMEY	1		SALLE PLOYVALENTE – PLACE DU GENERAL COT	commune totale
251	MONTIGNY-LES-MONTS	1		1, RUE DU PILORI	Commune entière
252	MONTMARTIN-LE-HAUT	1		1, GRANDE RUE	Commune entière
253	MONTMORENCY-BEAUFORT	1		MAIRIE – 23, RUE PRINCIPALE	Commune entière
254	MONTPOTHIER	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
255	MONTREUIL-SUR-BARSE	1		26, RUE DU 27 AOUT 1944	Commune entière
256	MONTSUZAIN	1		MAIRIE – 9, RUE DU STADE	Commune entière
257	MOREMBERT	1		MAIRIE – RUE DU FOUR	Commune entière
258	MORVILLIERS	1		6, RUE DU HAUT DORMONT	Commune entière
260	MOUSSEY	1		SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE – 6, ROUTE DE VILLEBERTIN	Commune entière
261	MUSSY-SUR-SEINE	1		SALLE D'EVOLUTION - 20, QUAI HENRI CHANTAVOINE	Commune entière
262	NEUVILLE-SUR-SEINE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
263	NEUVILLE-SUR-VANNES	1		PLACE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE	Commune entière
264	NOÉ-LES-MALLETS	1		6, GRANDE RUE	Commune entière
266	NOGENT-EN-OTHE	1		MAIRIE – 9, CHEMIN DE LA MAIRIE	Commune entière
267	NOGENT-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 65, GRANDE RUE	Commune entière
268	NOGENT-SUR-SEINE	4	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	Rue Amédée Aufauvre, rue Alfred Boucher, rue Anatole France, place Aristide Briand, route de Bernières, rue Louis Blériot, rue du Camping, rue des Capucins, quai Carbonel, passage des Cordiers, avenue des Droits de l'Homme (de 0 à 10 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue des Ecluses, rue de l'Epargne, rue de l'Etape au Vin, rue Henri Farman, rue Roland Garros, quai des Granges, rue des Graviers, rue du Gué de la Loge, rue Gustave Flaubert, rue Georges Guynemer, rue de l'Hôtel Dieu, rue de l'Ile Olive, avenue Jean Casimir Périer, rue Jean Mermoz, route de Paris, rue Paul Dubois, rue Paul Fournier, rue de la Pêcherie, place des Petits Prés, rue des Ponts, rue des Prisons, rue Richebourg, rue Saint Epoing, rue Antoine de Saint Exupéry, rue de l'Auditoire, avenue Beauregard, avenue Saint Roch (de 0 à 18 côté pair et 1 à 29 côté impair), ancienne route de Villenauxe, rue de Villiers aux Choux, écluse du Pont Vert, écluse de Bernières, cours Antoine Lavoisier, chemin des Ecluses, vieille route de Provins, rue Monbuisson, rue de la Grosse Armée, chemin Vert, promenade de la Pâture, impasse de la Païva, chemin de l'île des Ecluses, impasse de Jolainville, place Jean Moulin

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°2 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	Rue de l'Arbalète, rue de l'Aulne, rue Basse du Champ Calot, place Paul Dubois, avenue des Beaumonts, rue Belin, rue de la Bonde, vieille route de Bray, route de Bray, rue du Milieu du Champ Calot, rue du Chat qui Pêche, rue Cour Gallet, rue de l'Ecritoire, rue des Fortifications, rue des Fossés, rue François Bachimont, avenue Galliéni, rue du Grenier à Sel, place de la Halle, rue de la Halle, rue du Haut de Ligny, rue Haute du Champ Calot, rue de l'Hermite, rue de la Huchette, rue Jules Ferry, rue du Lavoir, rue du Lion d'Or, rue de la Madeleine, rue des Moulins, chemin du Parc d'en Bas, rue du Plat d'Etain, rue du Poncelot, impasse du Poncelot, chemin de Trainel, rue de la Poterne au Sel, rue du Saussois, Grande rue Saint Laurent, Petite rue Saint Laurent, quai Sarrail, Ferme de l'Aulne, rue Saint Fiacre, rue Madeleine Tartary, rue Claude-Joseph Vernet, chemin des Grèves
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°3 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	Allée Maryse Bastie, allée Hélène Boucher, rue du Champ Mouzard, rue Coste et Bellonte, rue Pierre et Marie Curie, avenue des Droits de l'Homme (du 12 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean de La Fontaine, rue Jean Jaurès, rue du 8 mai 1945, rue Pilatre de Rozier, rue des Frères Montgolfier, rue Nungesser et Coli, rue du Parc, avenue Pasteur (de 0 à 42 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue Pierre de Coubertin, rue Saint François, avenue Saint Roch (de 20 à la fin côté pair et 31 à la fin côté impair), rue Saint Vinebault, rue Claude Bouthillier
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	N°4 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	Passage aux Alouettes, rue André Messager, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, avenue du Cardinal, rue Claude Debussy, place aux Ecureuils, rue de l'Europe, rue Gabriel Faure, avenue du Général de Gaulle, rue Charles Gounod, rue aux Lièvres, rue du Maréchal Leclerc, avenue Pasteur (du 44 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean-Philippe Rameau, rue Maurice Ravel, route de Saint Aubin, rue du Souvenir, rue des Vignes, place des Anciens Combattants d'AFN, rue Marius Ramus, rue du Champ de Tir, avenue de la Chapelle Godefroy, place de l'Orangerie, rue de l'Ardusson, rue de la Gloriette et rue de la Fosse à la Reine
269	NOZAY	1		MAIRIE – 4, RUE DE LA CRAYÈRE	Commune entière
270	ONJON	1		MAIRIE – 1, RUE DU BOIS	Commune entière
271	ORIGNY-LE-SEC	1		SALLE DES FÊTES – 2, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
272	ORMES	1		MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
273	ORTILLON	1		MAIRIE – 7, RUE DE LA CHAPELLE	Commune entière
274	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	1		MAIRIE – 21, RUE DE LA LIBÉRATION	Commune entière
275	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
276	PAISY-COSDON	1		MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
278	PARGUES	1		MAIRIE – 2, ROUTE DE CHAOURCE	Commune entière
279	PARS-LES-CHAVANGES	1		MAIRIE – 12, RUE DE CLÉREUIL	Commune entière
280	PARS-LES-ROMILLY	1		73, RUE NATIONALE	Commune entière
282	PAYNS	1		SALLE DES MARIAGES – 49, ROUTE DE PAYNS	Commune entière
283	PEL-ET-DER	1		MAIRIE – 1, GRANDE RUE DE PEL	Commune entière
284	PERIGNY-LA-ROSE	1		MAIRIE – 7, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
285	PERTHES-LES-BRIENNE	1		MAIRIE – 9, GRANDE RUE	Commune entière
286	PETIT-MESNIL	1		SALLE DE REUNIONS – RUE DE LA POTENCE	Commune entière
287	PINEY	1		SALLE DE RÉUNION POLYVALENTE – 2, RUE DU GENERAL DE GAULLE	Commune entière
288	PLAINES-SAINT-LANGE	1		MAIRIE ECOLE – 26, RUE DU PONT	Commune entière
289	PLANCY-L'ABBAYE	1		SALLE OUDINET – 5, RUE PIERRE LABONDE	Commune entière
290	PLANTY	1		MAIRIE – 31, GRANDE RUE	Commune entière
291	PLESSIS-BARBUISE	1		12, GRANDE RUE	Commune entière
293	POIVRES	1		MAIRIE – 3, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
294	POLIGNY	1		MAIRIE – 1, PLACE SAINT APPOLINE	Commune entière
295	POLISOT	1		SALLE DES ANCIENS	Commune entière
296	POLISY	1		50, GRANDE RUE	Commune entière
297	PONT-SAINTE-MARIE	4	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Rue Roger Salengro, rue du docteur Roux, rue Pasteur, rue Georges Clémenceau, route de Méry, voie de la croix, rue des champs, rue des Bordes, rue des Mazées, rue Aristide Briand, rue Pierre Curie, rue Guynemer, rue Paul Doumer, rue Anatole France, rue Emile Coué, impasse Fleuriot, rue Henri Parisot, place Charles de Gaulle, chemin de l'Ozeraie, impasse Charié, ruelle du Gué, rue des terres blanches, ruelle des guilles, rue Bonnot, rue Marguerite et Roger Charié, place Langlois, impasse des Ouches et rue des tirverts
297	PONT-SAINTE-MARIE		N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N°2 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Avenue Michel Berger, résidence les acacias, résidence les bleuets, résidence les bouleaux, résidence les bruyères, résidence les cèdres, résidence les chênes, résidence les érables, résidence les iris, résidence les mimosas, résidence les myosotis, résidence les ormes, résidence les pervenches, résidence les pétunias, résidence les Peupliers, résidence les Sorbiers, résidence les tulipes, résidence les violettes, rue Charles Gounod, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Hector Berlioz, centre commercial, centre Social et rue Claude Debussy
297	PONT-SAINTE-MARIE		N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N° 3 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Rue Robert Keller, rue Marc Verdier, rue Claude Chappe, rue des garennes, rue de la côte fleurie, rue du côteau fleuri, rue Danton, rue Louis Dauvet, avenue Jules Guesde, rue Narcisse Hautelin, rue Henri Barbusse, rue Célestin Philbois, rue des sirettes, avenue Jean Jaurès, chemin de la croix Rouge, rue Jean Monnet, impasse Barbusse, rue des quatre vents, rue les glycines, rue les cyclameus, rue des jonquilles, rue Sarrail et rue de la roseraie

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
297	PONT-SAINTE-MARIE		N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	N° 4 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	Place des pinsons, rue des bergeronnettes, rue des fauvettes, rue des chardonnerets, rue des mésanges, rue Henri Lemasson, rue des bouvreuils, rue du Maréchal Leclerc, rue Saint Exupéry, rue Fernand Jaffiol, ferme du moulinet, rue Jean Moulin, rue Albert Camus, rue Pierre Germaine, allée du château, allée des sapins, allée des tilleuls, voie aux vaches, rue Bernard Lebocey, impasse du parc et rue du moulinet.
298	PONT-SUR-SEINE	1		NOUVEL ESPACE COMMUNAL – 5, FAUBOURG SAINT MARTIN	Commune entière
299	POUAN-LES-VALLEES	1		MAIRIE – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	Commune entière
300	POUGY	1		1, RUELLE MELDANÇON	Commune entière
301	POUY-SUR-VANNES	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
302	PRASLIN	1		MAIRIE – 2, RUE BOUGATE	Commune entière
303	PRECY-NOTRE-DAME	1		6, RUE AUX CANES	Commune entière
304	PRECY-SAINT-MARTIN	1		MAIRIE – 22 BIS, RUE SAINT MARTIN	Commune entière
305	PREMIERFAIT	1		SALLE POLYVALENTE	Commune entière
306	PROVERVILLE	1		44, GRANDE RUE	Commune entière
307	PRUGNY	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
308	PRUNAY-BELLEVILLE	1		MAIRIE – 8, RUE DE LA CRAISE	Commune entière
309	PRUSY	1		MAIRIE – 45, GRANDE RUE	Commune entière
310	PUITS-ET-NUISEMENT	2	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	Le Puits
310	PUITS-ET-NUISEMENT		N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	N°2 : SALLE DE RÉUNION – RUE DE L'EGLISE	Nuisement
312	RACINES	1		10, RUE PRINCIPALE	Commune entière
313	RADONVILLIERS	1		MAIRIE – GRANDE RUE	Commune entière
314	RAMERUPT	1		6, RUE CHARLES DELAUNAY	Commune entière
315	RANCES	1		2, RUE DE LA ROTRATE	Commune entière
316	RHEGES	1		SALLE POLYVALENTE - RUE DE L'ECOLE	Commune entière
318	RIGNY-LA-NONNEUSE	1		45, ROUTE DE BAILLY	Commune entière
319	RIGNY-LE-FERRON	1		SALLE D'ACTIVITÉS, ÉCOLE – 15, RUE DE LA CROIX	Commune entière
320	RILLY-SAINTE-SYRE	1		5, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
323	ROMILLY-SUR-SEINE	10	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	Rue Henri Barbusse, cour Bérard, ruelle Blanqui, rue Blanqui, rue des Boers (côté pair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 34 à la fin et côté impair), rue Carnot, avenue du château (côté pair), rue Colleron, rue de la Concorde, rue du général de Gaulle (côté impair), rue Charles Delescluzes, place de la gare, rue Gelhay, rue Gornet Boivin (côté pair du 2 au 132 + côté impair du 1 au 157), rue Jules Grévy, rue de la grille, impasse du gué de la rigole, rue Victor Hugo (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 69), rue Lacour, avenue du général Leclerc, rue du 1er mai, rue Marceau, rue Mignard, rue du moulin, rue Louis Pasteur, rue Saint-Antoine, rue Saint-Servais, rue Thénard, rue traversière, rue de l'union, rue Gabriel Willaume.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°2 : ECOLE MIGNONNETTE – 35, PLACE MIGNONNETTE	Rue de l'aviation, rue Marcel Bardin, cité de la Belle Idée, cité Bellemère, cour Bellure, rue du colonel Pierre Boileau, cour des Bourgeats, rue des Bourgeats, rue de la chaumière, chemin rural dit de la fin de Maizières, chemin de la voie aux vaches, rue des Courtils-Laurent, impasse Mary Favin, impasse du chemin de fer, rue Jean-Louis Fournier, impasse du pont de la Garenne, chemin de la Garenne Saint-Jacques, rue Gornet Boivin (côté pair du 134 à la fin et impair du 159 à la fin), rue Gornet Boivin prolongée, rue Herbesace, rue Simone Herszkowicz, rue Victor Hugo (côté pair du 60 à la fin et impair du 71 à la fin), rue de l'Isle, rue Paul Leleux, rue des marais, rue Mattéoti, place mignonnette, rue mignonnette, rue mignonnette prolongée, rue Jean Mounet, chemin du prieuré, rue Edgar Quinet, impasse Saïgon, rue Sainte-Geneviève, cour Sautreau, rue Pierre Sémard (côté impair), impasse du Tonkin, rue de Troyes.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°3 : ESPACE AMBROISE CROIZAT – 6, AVENUE JEAN JAURÈS	Allée Montesquieu, rue Jeanne d'Arc, rue Aristide, Briand (côté pair du 2 au 70), avenue Pierre Brossolette (côté pair du 2 au 74 et impair du 1 au 17), rue Félix Faure, rue Foin Gilbert, rue Anatole France, rue Gambetta, avenue Jean Jaures, passage Jean Jaures, rue Pierre Labonde, avenue de la Liberté, rue Lucien Lincet, impasse Samuel Liquier, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Paul Vaillant Couturier.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°4 : ECOLE ROMAIN ROLLAND – 1, RUE PAUL GUILLOT	Rue Aristide Briand (côté impair du 1 au 193), rue du docteur Calmette (côté pair du 2 au 56 et impair du 1 au 61), impasse de l'Est, rue de l'Est, rue Charles Gounod, rue Paul Guillot, voie Herbesace, rue Jean de La Fontaine, rue Lauxerrois, rue de la Lyonnaise, rue Charles Masson, impasse du Mesnil, chemin d'Origny, rue Ambroise Paré, rue Blaise Pascal, rue Giacchino Rossini, rue du docteur Roux (côté pair du 2 au 60 et impair du 1 au 43), impasse Claude Schilling (du 2 au 14), rue Pierre Sémard (côté pair), rue du docteur Schweitzer.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°5 : Ecole Romain Rolland: 1 RUE PAUL GUILLOT	Bureau n° 5 : Buffon (rue Georges), Calmette (rue du Docteur) - pair du 58 à la fin - impair du 63 à la fin, Centre (rue du), Champ Chardon (rue du), Croisé (le chemin), Desprez (rue Emile), Fabre (rue Jules), Guynemer (rue), Lavoisier (rue Antoine Laurent), Lyautey (rue du Maréchal), Monod (rue Jacques), Nouettes (rue des), Paul (rue Marcel), Raspail (rue) Roux (Impasse du Docteur), Roux (rue du Docteur) - pair du 62 à la fin - impair du 45 à la fin, Saint-Hubert (rue), Schilling (Impasse Claude) - du 16 au 28, Zola (rue Emile) - pair du 2 au 78 - impair du 1 au 107
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°6 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	Rue Salvador Allende, rue de l'amitié, rue des blés d'or, avenue Pierre Brossolette (côté pair du 76 à la fin et impair du 19 à la fin), impasse du chant de l'alouette, avenue Einstein, rue de Liège, rue Locarno, avenue du 8 mai, chemin de la maladière, impasse du Maroc, impasse du 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), chemin du Menay, rue Milford Haven, rue Pablo Néruda, rue du trou du chêne, rue Emile Zola (côté pair du 80 à la fin et impair du 109 à la fin).

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°7 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	Rue des bleuets, rue Aristide Briand (côté impair du 195 au 233), rue Pierre Dac, allée Gustave Eiffel, allée des entrepreneurs, avenue Denis Diderot (côté pair du 60 à la fin et impair du 121 à la fin), avenue Denis Diderot prolongée, allée du colonel Fabien, rue du colonel Fabien, rue du maréchal Galliéni, rue des genêts, avenue des glycines, rue Robert Graumer, rue des iris, avenue Joseph-Marie Jacquard, rue de maréchal Joffre, impasse des lilas, rue Maurice Maillard, chemin des marais, lieu dit « les marais », rue des myosotis, rue d'Ouman, rue des résédas, boulevard des roses, allée des sapins, rue des tournesols.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°8 : ECOLE ROBESPIERRE – 17, BOULEVARD MAXIMILIEN ROBESPIERRE	Rue Michel Baroin, place Alfred Boucher, rue Aristide Briand (côté pair du 72 à la fin et impair du 235 à la fin), place du campus, rue de Champagne, rue Gustave Courbet, boulevard Danton, rue Eugène Delacroix, rue Eugène Delacroix prolongée, rue Alphonse de Lamartine, avenue Diderot (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 119), rue Henry Dunant, lieu dit « pente des Hauts-Buissons », rue Fernand Léger, rue Emmanuel de Martonne, rue Guy Moquet, ancienne route de Paris, mail Pablo Picasso, rue Auguste Renoir, boulevard Maximilien Robespierre, rue François Rude.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°9 : ECOLE DE LION – 68, RUE DE GABRIEL PÉRI	Lieu dit de « Brantigny », pont de la comtesse, route de Conflans, rue Pierre Curie, mail de Gotha, rue de Gotha, chemin des grèves, rue de la charrière à Maillet, rue Henri Millet (côté pair du 132 à la fin et impair du 107 à la fin), lieu dit « les Molinaires », allée des pâtures de Lion, rue Gabriel Péri, chemin du gué Perrat, rue du gué Perrat, voie pontoise, chaussée de Sellières, chemin de Sellières, domaine de Sellières, impasse du sémaphore, avenue du val Thibault, rue Aline Valette, chemin de Vaudebanne.
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	N°10 : PAUL LANGEVIN – 2, RUE DE LA TOURNELLE	Rue François Arago, rue Paul Bert, rue Raymond Birer, rue des Boers (côté impair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 2 au 32), passage du gué bourgeois, avenue du château (côté impair), cours Clément David, rue du général de Gaulle (côté pair), rue du maréchal de Lattre de Tassigny, rue des Champs Elysées, rue aux Gouets, passage Julian Grimau, rue Julian Grimau, ruelle Guillot, avenue Jules Jacquemin, impasse magenta, rue magenta, place des martyrs de la libération, rue Henri Millet (côté pair du 2 au 130 bis et impair du 1 au 105), rue des ormes, rue de la paix, quai de la pallée, rue Partouneaux, quai Raspail, avenue François Vincent Raspail, route de Sauvage, Pont de Seine, rue de la tournelle), rue Jules Vallès, rue Vaupoincet, rue Voltaire Sellières.
324	RONCENAY	1		SALLE POLYVALENTE – CHEMIN DE L'ÉTANG	Commune entière
326	ROSNAY-L'HOPITAL	1		SALLE DES FETES – RUE DU LONG	Commune entière
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES	3	N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue André-Marie Ampère, boulevard d'Arcole, route d'Auxerre, rue Marcel Aymé, rue Joséphine Baker, rue Gilbert Bécaud, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel, chemin du Bois Casal, rue Edmée Boursault, rue Alphonse Daudet, Avenue Gabriel Deheurles, rue de l'Egalité (de la rue Parmentier à la rue Victor Hugo), rue d'Essling, avenue des Feuillates, ruelle Lucien Forjot, rue de Friedland, rue Jean Gabin, place Charles de Gaulle, rue Victor Hugo, rue Lamartine, rue de la Liberté, Chemin des Mauberts, rue Nicolas Mignard, chemin de l'Ormat, rue Marcel Pagnol, rue Denis Papin, rue Yves Montand, rue Parmentier, rue Blaise Pascal, rue Charles Perrault, rue Edith Piaf, cChemin du Pré Fachy, rue Auguste Rodin, rue Saint-Exupéry, rue Romy Schneider, rue Georges Seurat, rue Simone Signoret, rue Lino Ventura
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES		N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°2 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue Michel Ange, rue Jean Arson, boulevard d'Austerlitz, chemin des Capucines, chemin de la chasse aux Loups, place Jean-Baptiste Corot, rue Marie Curie, rue Honoré Daumier, rue des deux haies, rue du 18 juin 1940, chemin de l'Ecole, rue de l'Egalité (du rond-point de la gendarmerie au chemin de la scierie), rue Henri Farman, place Paul Gauguin, rue Paul Hervy, rue d'Iena, avenue Ingres, rue Amadis Jantyn, rue Pierre Larousse, rue Général Leclerc, avenue des Lombards, rue de Marengo, rue Jean Nicot, rue Pasteur, rue Gérard Philipe, rue de Québec, rue Jean-Philippe Rameau, rue du Docteur Schweitzer, chemin de la scierie Camille More, rue Alfred Sysley, rue Paul Valéry, chemin des vieux fours, place Léonard de Vinci, rue de Wagram, rue Watteau
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES		N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	N°3 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	Rue Jacqueline Auriol, rue Louis Bachimont, rue Berthelin de Rosières, rue Albert Camus, rue du Chêne, impasse des Charmes, rue Pierre Curie, chemin de l'Essor, rue Jules Ferry, ruelle La Fontaine, rue Guibout, rue Edgar Jougier, rue du Lavoir, rue Jean Lévy, rue Valérie Maitre, chemin des Montots, rue Adrien Ninet, impasse Raymond Partiot, impasse Fernand Ragon, chemin des Roizes, rue des Rosiers, route de Saint-Pouange, chemin Sainte-Scholastique, rue Philippe Thomassin, chemin de la vieille maison, rue Fernand Vigneron
328	ROUILLY-SACEY	1		RUE DE L'ÉCOLE	Commune entière
329	ROUILLY-SAINT-LOUP	1		27, RUE SAINT LOUP	Commune entière
330	ROUVRES-LES-VIGNES	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
331	RUMILLY-LÈS-VAUDES	1		33, ROUTE DE CHAOURCE	Commune entière
332	RUVIGNY	1		MAIRIE – 1, GRANDE RUE	Commune entière
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	9	N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	Rue Agénor Cortier, entrée des Antes, rue Charles Baltet, rue Charles de Refuge, cour Charles Peguy, rond-point Charles de Gaulle, les allées de l'église, rue de l'Europe, passage de l'Europe, rue Frédéric Mistral, place François Mitterrand, passage Galland, cour Georges Pompidou, rue Gilbert Médéric, rue Henri Forjot, passage de l'hâtel de ville, rue Jacques Cartier, rue du lavoir, cour Louis Pergaud, avenue maréchal Leclerc, rue Ober Ramstadt, rue Saint Michaut, rue des vieux cortins, rond-point de la Villeneuve.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°2 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	Rue Ambroise Paré, allée de l'ancienne école, allée des arcades, rue Bartholdi, chemin dit des Bert Cortins, chemin du Bert Cortins, rue Colette, rue du commandant Cousteau, rue de la Croix Blanche, rue de l'église, rue Eric Tabarly, rue de la Fédération, place de la Fédération, rue Gérard de Nerval, rue Gustave Eiffel, passage Gutenberg, rue Guy de Maupassant, rue Lucien Leblanc, square Lucien Lechaire, passage Lutel, chemin des maisons brûlées, impasse Marcel Guibert, rue Maurice Veyssière, rue de la Paix, place de la petite côte, sentier de la petite côte, allée du pré Vivien, rue René Courtin, chemin des roises, rue Simone Signoret, rue Saint Frobert, chemin des suivots, chemin du terreau du Bert Cortins, chemin du Voué.

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°3 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	Rond-point des abbayes, chemin de l'abbaye de Montier la Celle, rue de l'abbaye de Montier la Celle, rue Albert de Mun, rue d'Austerlitz, square Ben Gourion, passage des Bernardines, passage du chatelier, rue des chaumières, rue Christophe Colomb, rue de la fontaine Nagot, passage du fossé noir, rue Francois Raspail, chemin du haut d'Echenilly, rue Hélène Rasetti, rue d'Iéna, avenue de l'Ile Germaine, rue Louis Joseph Papineau, chemin de Maraye, rue Marco Polo, rue Montaigne, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer, rue Pierre de Celle, rue Pierre de la Ramée, rue Pierre Mendès France, rue Pierre Radisson, rue Raymond Radiguet, allée des sources, rue du village, allée des vignots, rue de Wagram.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°4 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	Rue André Maugout, rue Benoit Malon, rue Bernard Lecache, rue Camot, passage de la Celle Saint Pierre, passage Edmé Vivien, rue Edmé Vivien, cour Edmond Michelet, villa Faye, cour Francois Rabelais, rue des frères Gillet, chemin des Godots, passage de la haie Piquet, chemin de l'Ile Germaine, rue Jules Ferrouille, chemin des lavoirs, cour Pablo Picasso, rue Paul Bert, passage Thierry, avenue Wilson.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°5: MONTIER LA CELLE 3 RUE PIERRE DE CELLE	AGRICULTEURS (Rue des) - ALAIN DROUHIN (Rue) - AMEDEE GAMBEY (Rue) - ANDRE MALRAUX (Rue) - ANDRE RONGEOT (Rue) - BARBEREAUX (Avenue des) - BONNETIERS (Rue des) - BOUVERIE (Passage de la) - CARRIERE (Rue de la) - CERISIERS (Passage des) - CHAMPS (Passage des) - CHARBONNIERE (Chemin de la) - CHARLES BAROCHE (Place) - CHARLES DE FOUCAULD (Rue) - CHELEMBERT (Square) - CHRISTIAN ROYER (Rue) - CLAUDE MONET (Rue) - COGOLETTO (Rue de) - COLETTE ET DANIEL PETITJEAN (Av) - COMMUNES (Chemin des) - COMTE (Impasse du) - COTEAU (Passage du) - ECHENILLY (Avenue d') - EDGAR QUINET (Rue) - ENTRE DEUX COMMUNES (Rue) - EPINGLIERS (Rue des) - FERNAND COFFINET (Rue) - FILEUX (Chemin du) - FONTAINE ST MARTIN (Rue de la) - FORTUNES (Impasse des) - FORTUNES (Rue des) - FRANCOIS MAURIAC (Rue) - GENERAL BETHOUART (Place du) - GEORGE JEHANNE (Place) - GEORGES DUCARROZ (Rue) - GRANGES (Rue des) - GREMOINE (Rue) - GROS TERREAUX (Rue des) - HAUT FRETE (Chemin du) - HONORE D'ESTIENNE D'ORVES (Rue) - JACQUES MONOD (Passage) - JEAN ARGAUT (Rue) - JEAN CHAPTAL (Passage) - JEAN FROISSART (Rue) - JEAN PORTALIS (Rue) - JULES MOCH (Rue) - JULES VALLES (Rue) - LADRERIE (Passage de la) - LINCHERE (Chemin de la) - LOGE GAULIN (Rue de la) - LOUIS DE FREYCINET (Rue) - MARAICHERS (Rue des) - MARCEL BODIE (Rue) - MARIVAS (Chemin des) - MOGARD (Ruelle) - MONTCALM (Rue) - MOULIEVRE (Rue du) - ODETTE OLIGNY (Rue) - PAPETERIE (Passage de la)- PAUL BAUDURET (Rue) - PERCHOIS (Chemin du) - PERRIERES (Chemin des) - PIERRE (Passage de la) - PITUITES (Rue des) - PLANCHE VERBALE (Passage de la) - PRES ST GERMAIN (Rue) - RAYMOND BARBE (Rue) - RENE CHAR (Impasse) - RENE LAENNEC (Rue) - ROGER GOUAILLE (Rue) - SAINT EXUPERY (Rue) - SAULES (Chemin des) - SAUSSI (Chemin du) - SAUSSI (Rue du) - SOEUR CHARLES (Place) - VIENNES (Av des) - VOIE DU COMTE (Rue la)
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°6 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Rue Alfred Nobel, rue de la chapelle au Bé, rue Henri Huot, rue Ledru Rollin, rue Maurice Ravel, rue Thiers (de Troyes aux n° 113 impair et 114 pair inclus), rue de la tuilerie, rue Victor Hugo, rue Voltaire.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°7 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Rue Alexandre Fléming, route d'Auxerre (de Troyes aux n° 15 impair et 70 pair inclus), rue Charles Moret, cour Chateaubriand, rue commandant Charcot, rue Gambetta, rue Georges Bonbon, rue Guy Moquet, rue Jean Bareth, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, rue Louis Auger, rue Louis Pasteur, place Mon Logis, rue Pascal, rue Philippe Lebon, impasse Thiers.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°8 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	Impasse Alain Lesage, route d'Auxerre (des n° 17 impair et 72 pair inclus jusqu'à la limite de Rosières), impasse du Charou, chemin de Chavant, rue de la Croix Rouge, passage de l'empereur, rue Félix Eboué, rue de la fourche aux moines, impasse Jean de La Bruyère, rue Montesquieu, rue des Murots, rue Pierre Delostal, rue Pierre Joseph Proudhon, rue Pierre Larousse, impasse Pillon, rue Raymond Aron, chemin de la reine blanche, rue de la reine blanche, chemin dit de la scierie, rue du Tchad, rue Thiers (des n° 115 impair et 116 pair inclus jusqu'à hauteur du carrefour de la route d'Auxerre), rue de la Tour du Pin, rue de Verdun, rue Victor Berthelot.
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	N°9 : REPUBLIQUE – 21, AVENUE DES TILLEULS	Rue des anciens combattants d'A.F.N., avenue André Gillier, rue André Massin, rue Birgentzle, rue Charles Dernuet, allée de la grande planche, rue Jules Didier, impasse des ouises, rue de la République, place Robert Galley, rond-point de Saint André, avenue des tilleuls, passage des tilleuls, rue des vergers, sentier des vergers.
334	SAINT-AUBIN	1		MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
335	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	1		SALLE DES FETES – RUE NEUVE	Commune entière
336	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	1		7, RUE DES MONTS	Commune entière
337	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	1		MAIRIE – 1, RUE PRINCIPALE	Commune entière
338	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	1		MAIRIE – 11, RUE DE LA LIBÉRATION	Commune entière
339	SAINT-FLAVY	1		32, RUE PRINCIPALE	Commune entière
340	SAINT-GERMAIN	2	N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	Toutes les rues du Bourg, toutes les rues de CHEVILLELE et toutes les rues de LINÇON.
340	SAINT-GERMAIN		N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	N°2 : CENTRE SPORTIF-137 RUE LOUIS GUILLEMIN-LEPINE-	LEPINE
341	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1		1, RUE DE PARIS	Commune entière
342	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	1		MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	5	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue Aristide Briand, rue Berthe Morisot, rue Claude Monet, rue Danton, route de Baires, rue de Gentilly, rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Burie, rue de la fable, route de Rouilly, rue de Sancey, route de Verrières, rue des courts arpents, rue des templiers, rue du bois Gibault, rue Edgar Degas, Rre Edmond Fariat Troyes, ferme de Verdun, rue Fernand Ganne, rue Fontenelle (du 1 au 23 côté impair et du 2 au 30 côté pair), rue Gambetta (du 2 au 76 côté pair et du 1 au 35 côté impair), rue Jean-Jacques Rousseau, impasse Jean-Jacques Rousseau, rue Louis Maillet (n° 1 et 2), route Marcel Bidot, rue Nicolas Rémond (du 1 au 19 côté impair et du 2 au 14 côté pair), rue Paul Cézanne, rue Perechaie, rue Voltaire, rue René Gillet (du 1 au 19 côté impair) et rue des prés Saint Jean.
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°2 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Avenue Auguste Terrenoire, rue Bernard Pieds, rue Carnot, chaussée du Vouldy, rue de la commanderie, rue de la haute Moline (côté pair), chemin des bois (y compris le lotissement Duflot), rue des canotiers, rue des louvières, impasse des louvières, rue des prés Blandins, rue des vannes, rue du bois Dorieux, rue du clos Baldue, rue du docteur Jacques Bell, rue Georges Dheilly, rue Henri Parmentier, rue Jean Neveu, rue Louis Gravelle, rue de la vieille Seine et rue Pasteur.
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°3 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue Auguste Petel, impasse Clovis Laroche, impasse de la papeterie, rue de la providence, rue de Verdun, rue des écoles (côté pair), rue du moulin le roi, impasse du moulin le roi, rue du petit Saint Julien, rue Fontenelle (du 25 à la fin côté impair et du 32 à la fin côté pair), rue Gambetta (du 78 à la fin côté pair et du 37 à la fin côté impair), rue Jean Jaurès, impasse Jean Jaurès, impasse Louis Blanc, rue Louis Blanc, rue Louis Maillet (du 6 au 10 côté pair et 11 côté impair), rue Maurice Romagon (du 14 à la fin côté pair), impasse Maurice Romagon, avenue Michel Baroin et rue Nicolas Rémond (du 21 à la fin côté impair et du 16 à la fin côté pair).
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°4 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	Rue du parc, rue Chanteclerc, Villa Mon Logis (du 1 au 13 côté impair), boulevard de Dijon (du 1 au 95 côté impair et du 2 au 136 côté pair), route de Rosières, rue des Couturots, rue des deux haies, rue des Philippats, avenue des Sapins (du 1 au 57 côté impair et du 2 au 48 côté pair), cité des sapins, rue du canal, rue du quai militaire, impasse Chazelle, allée du Château des Cours (du 1 au 7 côté impair et du 2 au 4 côté pair), rue Général Leclerc, rue Henri Dunant, impasse Henri Dunant, rue Thénard, rue Maurice Romagon (du 2 au 12 côté pair) et passage du port sec.
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	N°5 : SALLE POLYVALENTE PARC ANDRÉ GRIMONT	Bureau n°5 : Rue Chenier, Rue Corneille, Impasse de l'Egalité, Rue de l'Egalité, Rue de la Coopérative, Avenue de la Gare, Rue de la Libération, Impasse la Riveaudière, Route de Villepart, Rue de la Cité des Hautes Vignes, Impasse des Huerdets, Impasse des Philippats, Allée du Pré au Goth, Rue Guillaume Apollinaire, Rue Gaston Brunotte, Rue Henri Regnault, Rue Marcel Guenin, Rue Molière, Rue Montaigne, Rue Rabelais, Rue Racine, Rue René Gillet (du 20 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), Rue Ronsard, Rue Villon et Impasse Villon
344	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	1		SALLE ANNEXE JEAN PHOCION – 6, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
345	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	1		MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
346	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	1		MAIRIE – 13, RUE PRINCIPALE	Commune entière
347	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	1		PLACE DE L'ÉGLISE	Commune entière
348	SAINT-LUPIEN	1		19, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
349	SAINT-LYE	3	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	Rue du Bois, rue Camusat, voie Chaire, rue de Champêtre, chemin des champs, rue des chaumes, rue Claude Debussy, allée des épis, chemin des foins, impasse de la gare, rue général de Gaulle, rue Léon Gauthier, rue des gravières, rue des hauts du moulin, rue du premier mai, rue du manoir, rue des martyrs de la résistance, rue de Montherlant, rue du moulin, ruelle du moulin, rue des orges foins, rue Pasteur, rue des pâtures, rue Hugues de Payns, rue des régales, rue de la reine blanche, rue de Riancey, RD 619, rue Henri Rodin, impasse des mésanges, impasse de la tourelle, rue des pensées, chemin de Chantivet, rue Toulouse-Lautrec.
349	SAINT-LYE		N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	N°2 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	Rue de l'abbaye, rue Alagiraude, ruelle des ancres, rue du bébé, rue du calvaire, allée du château, rue des cortins, impasse des cortins, rue du Crotay, impasse Jeanne d'Arc, passage du Crotay, rue Arthur Debret, rue des pâquerettes, place de l'église, chemin de l'étang, rue de la fontaine, rue du four, avenue de la gare, rue de la garenne, rue des héros de la résistance, rue Clémence de Hongrie, rue Jeanne d'Arc, rue de la jonchère, passage de la jonchère, rue de la libération, impasse Louix X le Hutin, rue des maisons brûlées, rue de Mantenay, rue aux moines, rue aux mûres, rue des mûriers, rue Noteau, chemin du noyer aux mouches, rue des peupliers, rue des prés fleuris, rue Jean Renoir, chemin de la garenne, voie du gros tertre, voie Lutel, chemin des Trilloux.
349	SAINT-LYE		N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	N°3 : SALLE POLYVALENTE DE GRANGE L'EVÊQUE	Rue du lieutenant Chavanat, impasse Chavanat, les clos, rue Marcel Chutry, impasse des clos, rue de l'entente, allée des genèvres, rue de la mare, rue du lieutenant Simphal, chemin du bas des vignes, rue Georges Brassens, allée des caves, rue André Chenevotot, rue Olivier Doué.
350	SAINT-MARDS-EN-OTHE	1		MAIRIE – 14, RUE CHARLES PETIT	Commune entière
351	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	1		MAIRIE – 2, RUE DE CHAOUILLET	Commune entière
352	SAINTE-MAURE	2	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	SAINTE-MAURE : Route de Méry (du n°55 bis au n° 105 et du n°74 au n°134), rue Saint Charles, impasse Saint Père, rue Auguste Renoir, impasse de Marnay, chemin de la carrière, rue du four, rue de la vallée au comte, impasse de la petite vallée, rue Germain Berton, rue des accins, impasse des accins, rue de l'essor, rue Chrestien de Troyes, route de Barberey, lycée privé. Hameau de VANNES : route de Vermoise, chemin de la Pierre, chemin de Méry, rue du haut de Vannes, rue Mignot, impasse du 1er Août, rue traversière, rue de la prairie, ruelle des pavillons, rue des ponts, château de Vermoise. Place Joseph Fimbel
352	SAINTE-MAURE		N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	N°2 : 3 RUE GERMAIN BERTON	CULOISON : route de Méry (du n°1 au n° 55 et du n°2 au n°72), rue des moissons, rue Marcel Gérard, rue René Moine, chemin de la petite voie, rue des aubépines, rue des perrières, rue Flore Thibault, rue de Massonville, rue des Troprès, rue Bourbelon, impasse Serge Prin, rue du champ saint père, rue gallo-romaine, grande rue, route de Fouchy, impasse des ouches, rue du 8 Mai 1945, impasse des jardins, rue Barrois, rue Cossard, rue du moulin, rue Seurat, rue Rivière, rue des sorbiers, impasse des demeures de Juliette. Hameau de MASSONVILLE : en totalité.
353	SAINT-MESMIN	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
354	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	1		MAIRIE – 32, RUE PRINCIPALE	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
355	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	1		MAIRIE-15, GRANDE RUE	Commune entière
356	SAINT-OULPH	1		SALLE POLYVALENTE PAULETTE HENRIET – 3, PLACE DES TILLEULS	Commune entière
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	3	N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	Rue du sentier des grèves, rue Jules Pochinot, rue Edouard Vaillant, rue Paul Lafargue, rue Emile Zola, rue Camille Desmoulins, rue Jeanne Moire, rue Jean Moulin, rue de la Maladière, rue de la garenne, rue André Lavocat, rue Gambetta, rue du cottage, rue des blés d'or, rue de la Nagère, impasse Célestin Philbois, rue des prairies, rue des berges de Seine, impasse des bleuets, rue Saint Patrocle, rue des alouettes, rue Célestin Philbois, rue Claude Monnet, rue Paul Cezanne, rue Jean-Auguste Renoir, rue Vincent Van Gogh, impasse Rosa Bonheur, mail Paul Gauguin.
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES		N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°2 : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2, RUE HENRI BERTHELOT	Avenue lieutenant Michel Taittinger, avenue Henri Barbusse, avenue du général de Gaulle, impasse François Ferrer, rue Edmé Denizot, allée du château, chemin des ruches, rue de Soëst, place du 11 novembre 1918, place du 8 mai 1945, place des combattants d'Afrique du Nord, rue Henri Berthelot, rue Pierre Brossolette, rue du balcon du Tertre, rue des hauts vents, rue des cerisiers, rue de la cloche, rue de l'Egalité, rue Pierre de Coubertin, RD 86, rue Camille Claudel, rue Louis Blériot, rue Hélène Boucher, rue Marie Marvingt, rue Antoine de Saint Exupéry, rue George Sand, rue Simone de BEAUVOIR, rue Frédéric CHOPIN, impasse Maurice RAVEL.
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES		N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	N°3 : SALLE DES CONFÉRENCES – RUE PIERRE BROSSOLETTE	Rue Jean Jaurès, rue Pasteur, rue Pierre Curie, rue du Docteur Roux, rue de la République, rue des fosses blanches, rue des chaumières, route de Menois, ferme de Panais, rue Vincent Auriol, rue René Coty, rue Jules Guesde, impasse des épicières, rue des vignes, rue des vergers, rue des mésanges, impasse des mésanges, rue Jules Ferry, rue William Brouillard, rue de la vallée, rue de l'espérance, impasse de l'espérance, impasse des tourterelles et impasse du docteur Roux, impasse Edgar Degas, et rue Henri Farman et rue des Perrières.
358	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	1		MAIRIE – 24, RUE GEORGES FURIER	Commune entière
359	SAINT-PHAL	1		MAIRIE 7 RUE DES CAFÉS	Commune entière
360	SAINT-POUANGE	1		MAIRIE – 3, RUE EDOUARD HERRIOT	Commune entière
361	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	1		MAIRIE – 17BIS, RUE DE L'ORME	Commune entière
363	SAINT-THIBAULT	1		7, RUE DE L'EGLISE	Commune entière
362	SAINTE-SAVINE	7	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	Cour Mon Logis, cour Sadi Carnot, impasse Fachoda, passage du 4 septembre, rue Arago, rue Beaujon, rue Bernolle, rue Camille Flammarion, rue Danton, rue de l'Union, rue de la concorde, rue de la liberté, rue des Noës (du n°1 au n°79 inclus), rue du Clos Bersat, rue du Maroc, rue Gambetta, rue Guynemer, rue Hauvy, rue Lavoisier, chemin des Godots, rue Louis Blanc (du n°1 au n°43 bis et du n°2 au n°54), rue neuve de la République, rue Parmentier, rue Pasteur, rue Sadi Carnot, rue Villebois-Mareuil, rue Volta et rue Mandonnet.
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°2 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	Impasse des 17 clés, impasse Rozier, rue Armande Gandon, rue Benoit Malon, rue blanche pierre, rue Claude Foulton, rue de l'Ouest, rue de la bonneterie, rue du 11 novembre, rue Edmond Billy, rue Edmond Ratat, rue Elisa, rue Emile Gauthier, rue Jeannette, rue Lamoricière, rue Médéric, rue Paul Doumer (du n°1 au n°41 et du n°2 au n°38), rue Pierre Brossolette, avenue Galliéni (du n°1 au n°73 et du n°2 au n°86), impasse des Godots, chemin des lavoirs et rue Paul Bert
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°3 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	Allée de l'amitié, impasse des Peupliers, impasse Louis Viot, rue des Noës (à partir du 79 bis), rue Edouard Branly, rue Eugène Laroche, rue Gabriel Péri, rue Jean Mosle, rue Jules Ferry, rue La Fontaine, rue Lamartine (du n°1 au n° 29), rue Lazare Hoche, rue Louis Auger, rue Louis Blanc (du n°45 au n°75 et du n°56 au n°62bis), rue Nicolas Piat, rue Pierre Sémard et rue Rouget de l'Isle.
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°4 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	Avenue Galliéni (du n°75 au n°139 et du n°88 au n°148 ter), impasse de l'Humanité, impasse des Roses, impasse Paul Doumer, rue Albert Camus, rue Aristide Briand, rue du Chapeau Rouge, rue Edmé Marot, rue du 25 août, rue Jules Hémard, rue maréchal Franchet rue d'Espérey, rue maréchal Foch, rue maréchal Joffre, rue maréchal Lyautey, rue Montgolfier, rue Paul Doumer (du n°43 au n°81ter et du n°40 au n°114), rue Raymond Poincaré et rue des héros de la résistance.
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°5 :ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC –2 CHEMIN DU PARC	Bureau n° 5 : Allée des Ormes, Avenue Leclerc (à partir des n° 17 et N° 26), rues André Dulou, du Parc, des Demeures du Parc, Docteur Calmette, Chemin du Parc, Dumont d'Urville, Hector Berlioz, Plaine des Gardes, Paul Doumer (à partir du N° 107 et N° 136), Jean-Baptiste Corot, Léopold Smétana, Louis Lumière, Marc Seguin, Impasse des Tamaris, rues Charles Gounod, Commandant Guilbaud,Nungesser, de la Maladière, rue Bernard-André Dulou, rue Théodore Monod, rue François Mitterrand, rue Yves Montand, rue Léon Darsonval, Chemin du Parc, Savipol A et B
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°6 : ECOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	Avenue Gabriel Thierry, avenue Galliéni (à partir du n°141 et du n°150), avenue Leclerc (du n°1 au n°15 et du n°2 au n°24), impasse La Fontaine, impasse de la villa Chanteloup, route de Grange l'Evêque, rue Charles Arpin, rue de Chantecoq, rue de Chantecoq Plaisance, rue de Chanteloup (du n°1 au n° 25 et du n°2 au n° 68), rue des dames, rue du grand air, rue Georges Bizet, rue Georges Cuvier, rue Jean Bart, rue Lamartine (du n°29bis au n°49), rue Louis Blanc (à partir du n°77 et du n°64), rue Marcel Prin, rue Marcel Carné, rue Jean Perrin, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer (du n°83 au n°105 et du n°116 au n°134), rue Jacques Brel, rue Eric Tabarly, rue Edwige Feuillère, rue Jean Marais et rue Vincent Van Gogh.
362	SAINTE-SAVINE		N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	N°7 : ECOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	Allée des anciens d'AFN, impasse Marcel Proust, impasse Nicolas Poussin, rue Armand Lanoux, rue aux Moges, rue Claude Debussy, rue de Chanteloup (à partir du n°27 et du n°70), rue du Hamelet, rue François Rude, rue Frédéric Chopin, rue Frédéric Valton, rue Georges Brassens, rue Georges Feydeau, rue Gustave Courbet, rue Jean Cocteau, rue Jean Renoir, rue Lamartine (à partir du n°51), rue Marcel Pagnol, rue Maurice Genevoix, rue Maurice Girard, rue Paul Steffann, rue Pierre Boudinet, rue Raymond Perreau, rue Saint Etienne et rue Truaude.
364	SAINT-USAGE	1		MAIRIE – 1, RUE DE LA TUILERIE	Commune entière
365	SALON	1		1, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
366	SAULCY	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ETANG	Commune entière
368	SAVIERES	1		SALLE DES FETES - 60, PLACE DE LA SALLE DES FETES	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
369	SEMOINE	1		SALLE POLYVALENTE – 1, RUE DES TILLEULS	Commune entière
370	SOLIGNY-LES-ETANGS	1		1, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
371	SOMMEVAL	1		MAIRIE – 128, RUE DE LA RENCONTRE	Commune entière
372	SOULAINES-DHUYS	1		MAIRIE – 2, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	Commune entière
373	SOULIGNY	1		MAIRIE – PLACE DE LA CHARME	Commune entière
374	SPOY	1		2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
375	THENNELIERES	1		MAIRIE – 7, RUE DU 14 JUILLET	Commune entière
376	THIEFFRAIN	1		MAIRIE – 2, RUE DE L'ABBÉ VIVIEN	Commune entière
377	THIL	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
378	THORS	1		MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
379	TORCY-LE-GRAND	1		MAIRIE – PLACE DU CHAUFFOUR	Commune entière
380	TORCY-LE-PETIT	1		MAIRIE – VOIE D'ARCIS	Commune entière
381	TORVILLIERS	1		SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE – 19, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
382	TRAINEL	1		SALLE DU MOULIN – 49, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
383	TRANCAULT	1		MAIRIE – 1, RUE FRANÇOIS LE CAMUS	Commune entière
384	TRANNES	1		SALLE POLYVALENTE ANDRÉ LIGNIER	Commune entière
386	TROUANS	1		10, RUE DE CHÂLONS	Commune entière
387	TROYES	29	N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai Dampierre (du n°18 à la fin), la place de la Libération, les rues Emile Zola (pair du n° 2 au n°116), des Quinze-Vingts (côté impair), de la Madeleine (côté impair et côté pair du n° 8 à la fin), longer le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et le Quai Dampierre).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°2 : HOTEL DE VILLE 2 – SALLE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Emile Zola (pair du n° 118 à la fin), la place Jean Jaurès (côté pair), la rue Huguier Truelle (côté pair), le boulevard Victor Hugo (du n°2 au n°40), la rue de la Tour Boileau (du n°2 au n°12), la voie ferrée, la gare, la rue du Ravelin (côté pair), longer la place Casimir Périer et le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et l'avenue Pasteur), la rue de la Madeleine (côté pair du n°2 au n°6) et la rue des Quinze-Vingts (côté pair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°3 : DIDEROT 1 – 12, RUE DIDEROT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la gare, la voie ferrée, la rue de la Tour Boileau (du n°14 à la fin), la rue Jeanne d'Arc (côté pair du n°10 à la fin et côté impair du n°15 au n°21), les limites entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, Troyes et Sainte-Savine, la rue des Fossés Patris (côté impair), la rue Fernand Giroux (côté impair), l'avenue Pasteur (côté pair du n°48 au n°74 et côté, impair du n°1 au n°37), la rue Charles Delaunay (côté impair du n°39 à la fin), la rue Ambroise Cottet (côté impair du n°3 au n°17bis), la rue Gautherin, l'avenue Pasteur (du n°1 au n°37), la place Casimir Périer et la rue du Ravelin (côté impair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°4 : DIDEROT 2 – 12, RUE DIDEROT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (côté pair du n°2 au n°46), longer la rue Gautherin, les rues Ambroise Cottet (du n° 38 au n°60), Charles Delaunay (du n°1 au n°37), de Preize (du n°61 au n°67), Georgin Knap, l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°1 au n°35), le quai Dampierre (du n° 2 au n°16) et le boulevard Gambetta (côté pair du n°2 au n°66).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°5 : LE MODERNE – 2, RUE DE MOLESME	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai des comtes de champagne, le boulevard Danton (côté pair), la rue Simart, la rue Michelet (côté pair du n°2 au n°34 et côté impair du n°1 au n°27), le boulevard Henri Barbusse (côté impair du n°1 au n°11) et le quai Lafontaine.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°6 : 14 JUILLET – 72, RUE CHARLES GROS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 1er RAM (côté pair), le boulevard du 14 juillet (côté pair), le quai du Comte Henri, la rue Pierre Labonde, la rue Emile Zola (côté impair), la place Jean Jaurès (côté impair), la rue Huguier Truelle (côté impair) et le boulevard Victor Hugo (côté impair du n°7 à la fin et côté pair du n°42 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°7 : AUGUSTE MILLARD – 37, COURS JACQUIN	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la Seine, les limites territoriales entre Troyes et Lavau, Troyes et Pont-Sainte-Marie, la rue Emile Coué (du n°6 à la fin), la rue aux Moines (côté impair), l'avenue du 1er Mai (du n°1 au n°25), la Seine, la rue Michelet (côté impair du n° 29 au n°31 et côté pair du n° 36 à la fin), longer la rue Simart, le cours Jacquin.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°8 : ESPACE SAINT JACQUES 1 – 2, PLACE DE SOÊST	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue du 1er Mai (côté pair), le rond-point de l'Europe (côté pair), l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté pair), la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abelard (côté pair), le boulevard Georges Pompidou (côté pair du n°22 à la fin), la rue de Chesterfield (côté pair du n°2 au n°4 et côté impair), la rue Nicolas Cordonnier (côté impair), la rue de la Becquerie (côté pair du n°2 au n°6), la rue Paul Cambon (côté impair), la rue Philippe de Champaigne (côté pair du n°2 au n°30), la rue de la lune (côté impair), la rue de Gournay (côté impair du n°1 au n°49 et côté pair du n°20 au n°42), l'impasse du Voyer (côté impair), la rue du Voyer (impair n°1), le mail des Charmilles (côté pair du n°42 à la fin) et la Seine.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°9 : ESPACE ST JACQUES 2 – 2, PLACE DE SOÊST	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue aux Moines (côté pair), la rue Emile Coué (du n° 5 à la fin), les limites entre Troyes et Pont-Sainte-Marie, Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté impair), le rond-point de l'Europe (côté impair) et l'avenue du 1er Mai (du n°27 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°10 : JULES FERRY 1 – 40, RUE JEAN LACOSTE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue des Fossés Patris (du n°2 au n°6), la rue Fernand Giroux (côté pair), la rue Coulonnière (entre Fernand Giroux et Fort Chevreuse), la rue de la Bertauche (côté pair), la rue du Fort Chevreuse (côté impair), l'avenue Pasteur (côté impair du n°39 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté impair du n°1 au n°9), la rue de la Guérarde (côté pair), l'avenue Marguerite-Flavien Buffard (côté pair du n°2 au n°10), l'avenue du Général Leclerc (côté impair du n°1 au n°175), le boulevard Blanqui (côté impair du n°1 au n°51), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté pair du n°30 à la fin) et la rue Jean Lacoste (côté pair).

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°11 : JULES FERRY 2 – 40, RUE JEAN LACOSTE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Jean Lacoste (côté impair du n°1 au n°57), les rues Alexandre Ribot (côté pair), des Noës (du n°2 au n°62) et des Fossés Patris (côté pair du n°8 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°12 : CHARLES CHEVALIER 1 – 35BIS, RUE DES MAROTS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Alexandre Ribot (côté impair), la rue des Noës (du n°64 à la fin), la limite entre Troyes et les Noës-près-Troyes, la rue Maurice de Vlaminck, la Place Aristide Maillol, la rue Chaïm Soutine, la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté impair du n°11 à la fin) et la rue Jean Lacoste (côté impair du n°59 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°13 : CHARLES CHEVALIER 2 – 35BIS, RUE DES MAROTS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Blanqui (côté pair du n°2 au n°40), la rue des Marots (côté impair du n°47 au n°53),sauf la rue Chaïm Soutine, sauf la Place Aristide Maillol, sauf la rue Maurice de Vlaminck, les limites entre Troyes et les Noës-près-Troyes, Troyes et la Chapelle-Saint-Luc, la rue Général Sarrail (du n°19 à la fin) et avenue Général Leclerc (côté impair du n°177 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°14 : PREIZE 1 – RUE DU CLOS CAMUS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (du n°76 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murard (côté pair du n°2 au n°28), la rue de la Guérarde (côté impair), l'avenue Marguerite-Flavien Buffard (côté impair), l'avenue Marie de Champagne (côté impair du n°1 au n°19 et côté pair n°2), les rues de la reine Blanche (côté impair), Gaston Rogelin (côté impair), Brocard (du n° 2 au n°4), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°37 au n°115), la rue Georgia Knap (n°1), la rue de Preize (du n° 72 au n°80) et la rue Charles Delaunay (côté pair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°15 : PREIZE 2 – RUE DU CLOS CAMUS	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Marie de Champagne (côté pair du n°4 à la fin et côté impair du n°21 à la fin), l'avenue Maréchal Leclerc (côté pair), les rues du Général Sarrail (du n°1 au n°7), Hoche (côté pair), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n° 117 à la fin), les rues Brocard (du n°1 au n°5), Gaston Rogelin (côté pair) et de la Reine Blanche (côté pair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°16 : VASSAULES 1 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chomedey de Maisonneuve (du n°2 au n°114), la rue Brocard (côté pair du n°6 à la fin), longer l'impasse des Lilas et la Seine, le boulevard Danton (côté impair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°17 : VASSAULES 2 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chomedey de Maisonneuve (du n°116 à la fin), les limites entre Troyes et La Chapelle-Saint-Luc, Troyes et Lavau, la Seine, l'impasse des Lilas et la rue Brocard (côté impair du n°7 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°18 : BLOSSIERES – 51, RUE DE GOURNAY	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abelard (côté impair), le boulevard Georges Pompidou (jusqu'à la rue de Chesterfield), la rue de Chesterfield (côté impair du n°1 au n°13), la rue Nicolas Cordonnier (côté pair), la rue de la Becquerie (côté impair du n°1D à la fin et côté pair du n°8 à la fin), la rue Paul Cambon (côté pair), la rue Philippe de Champaigne (impair du n°11 à la fin et côté pair du n°32 à la fin), la rue de la Lune (côté pair), la rue de Gournay (côté impair du n°51 à la fin et côté pair du n°44 à la fin), l'impasse du Voyer (côté pair), la rue du Voyer, traverser le mail des Charmilles et le boulevard Henri Barbusse , le quai Saint Dominique (côté pair), la Chaussée du Vouldy (côté impair du n°1 au n°15), rejoindre la rue Jean Nesmy (côté pair du n°38 à la fin et côté impair du n°51 à la fin), traverser le Boulevard Georges Pompidou, la rue Hoppenot, longer le sentier de l'allée, la rue du Grand Véon (côté impair du n°31 à la fin et côté pair), le sentier des Gravières, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°19 : SENARDES 1 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la chaussée du Vouldy (côté impair du n°17 à la fin), la rue de la Haute Moline (du n°1 au n°23), longer la rue de la Brûlée, la rue Godard Pillaveinne, longer les rues Edmond Fariat et Edmé-Auguste Hoppenot, traverser le boulevard Georges Pompidou et la rue Jean Nesmy, rejoindre la chaussée du Vouldy.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°20 : SENARDES 2 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la la rue Edmond Fariat (côté impair du n°25 au n°37), longer la rue Godard Pillaveinne, longer la rue des Cumines, la rue de la Brulée, la rue de la Haute Moline (du n°25 à la fin), la digue de Foicy, la limite entre Troyes et Saint Parres-aux-Tertres, la ruelle du Grand Véon, longer la rue du Grand Véon jusqu'à la hauteur du sentier des gravières, le sentier de l'allée.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°21 : TERRASSES 1 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°1 au n°9), la rue des Bas Trévois (du n° 2 au n°16), la rue de la Visitation, l'avenue Pierre Brossolette (côté impair du n°97 au n°135), la rue de Madagascar (côté impair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°2 au n°40 et côté impair du n°1 au n°49), le boulevard Georges Pompidou (impair n°23), la chaussée du Vouldy (côté pair du n°2 au n°20) et la place du Vouldy (côté pair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°22 : TERRASSES 2 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°11 à la fin), le boulevard du 1er RAM (côté impair), la rue de la Tour Boileau (côté impair),la rue Jeanne d'Arc (côté impair du n°23 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, la rue de la Mission (côté pair), rejoindre et longer la rue des Bas Trévois jusqu'au boulevard du 14 juillet.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°23 : PAUL BERT 1 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pierre Brossolette (du n°78 à la fin), la ligne de chemin de fer, l'avenue Anatole France (côté pair du n° 24 au n°58), la limite entre Troyes et Saint André-les Vergers et la rue de la Mission (côté impair).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°24 : PAUL BERT 2 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le faubourg Croncels (du n°2 au n°284), la rue Marcellin Berthelot (du n°2 au n°22), longer l'avenue Edouard Herriot et la rue Louis Le Clert jusqu'à l'avenue Anatole France, l'avenue Anatole France (du n°27 au n°77), la ligne de chemin de fer.
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°25 : PAUL BERT 3 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Anatole France (du n°79 à la fin), la rue Louis Le Clert, l'avenue Edouard Herriot (côté pair du n°2 au n°68 et côté impair du n°1 au n°67), la rue Marcellin Berthelot (du n° 24 à la fin), l'avenue des Lombards (du n°1 au n°15).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°26 : JEAN MACÉ 1 - PLACE JEAN MACÉ	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Madagascar (côté pair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°42 à la fin et côté impair du n°117 à la fin), la rue Toiseux, longer la rue Jeannette, la rue Julien Gré, la rue Maurice Romagon, la rue Maurice Romagon prolongée, le faubourg Croncels (côté impair) et l'avenue Pierre Brossolette (du n°137 à la fin).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°27 : JEAN MACÉ 2 - PLACE JEAN MACÉ	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Georges Pompidou (entre le boulevard Jules Guesde et la chaussée du Vouldy), la Chaussée du Vouldy (du n°22 à la fin), la limite entre Troyes et Saint Julien-les-Villas, la ruelle du Gué, longer la rue Julien Gré, la rue Jeannette, le boulevard Jules Guesde (côté impair du n°47 au n°115).

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°28 : EDOUARD VAILLANT – 95, RUE EDOUARD VAILLANT	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Marcellin Berthelot (côté impair), le faubourg Croncels (du n°286 à la fin), la rue Thénard (du n°2 au n°8), la rue Gustave Leheutre (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°38 au n°50), la rue de Québec (côté impair), les limites entre Troyes et Rosières, Troyes et Saint André-les-Vergers et l'avenue des Lombards (du n°2 au n°10).
387	TROYES		N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	N°29 : CHARTREUX – RUE ROMAIN ROLLAND	électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Thénard (côté pair du n°10 à à la fin), la limite entre Troyes et Rosières-près-Troyes, la rue de Québec (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°55 à la fin) et la rue Gustave Leheutre (côté impair).
388	TURGY	1		MAIRIE – 21, GRANDE RUE	Commune entière
389	UNIENVILLE	1		ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 6, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
390	URVILLE	1		MAIRIE – 3, PLACE ARMAND	Commune entière
391	VAILLY	1		MAIRIE – 23 BIS, GRANDE RUE	Commune entière
019	VAL-D'AUZON	1		2, RUE GAULIÈRE – VILLEHARDOUIN	Commune entière
392	VALLANT SAINT GEORGES	1		MAIRIE – 11, GRANDE RUE	Commune entière
393	VALLENTIGNY	1		17, RUE DES BUCHETTES	Commune entière
394	VALLIERES	1		MAIRIE – 15 BIS, RUE HAUTE	Commune entière
395	VANLAY	1		ROUTE D'ERVY	Commune entière
396	VAUCHASSIS	1		MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
397	VAUCHONVILLIERS	1		2 RUE DE L'ÉGLISE	Commune entière
398	VAUCOGNE	1		MAIRIE – 13, GRANDE RUE	Commune entière
399	VAUDES	1		37, GRANDE RUE	Commune entière
400	VAUPOISSON	1		MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
401	VENDEUVRE-SUR-BARSE	2	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Rue d'Alger, rue des anciennes tanneries, ruelle des anciennes tanneries, avenue de l'armée Leclerc, rue Hector Berlioz, rue Paul Bert, ferme Saint-Gabriel, rue du capitaine Laurent, rue de Bizerne, rue Borgniat, rue Jean Bouin, rue Nicolas Bourbon, rue Théophile Boutiot, rue Aimé Brenot, rue de Brienne, rue des canes, rue de la maladière, rue du chapon, rue Pierre de Coubertin, place des combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, rue du coq, grande rue, rue de l'école, place du 8 mai 1945, rue Suchetet, rue des fossés Tanrot, impasse de la grosse tête, passage de la halle, square de la halle, rue de la halle, chemin de l'hôpital, rue de l'Houzotte, avenue de la libération, rue Maugaley, place du 11 Novembre, rue Jean Chilot, chemin de massacre, rue Michel, rue du Nord, rue de la promenade du parc, rue Pasteur, rue Pataut, rue des perches, route de Piney, rue du pont chevallier, avenue de la République, rue Germain Royer, quai Saint Georges, rue Saint Pierre, rue des capucines, rue Annie et Pierre Micaux, rue des dahlias, rue des anémones, rue des bleuets, rue des jardins de Cybèle, ferme de l'ermitage, ferme des Carreaux, ferme des Bées, ferme du Gagnage aux Chats, ferme de Forêt, Ferme de Gueudot, ferme des Varennes, Valsuzemay, rue de la Côte d'Or, rue Pierre et Marie Curie, rue Dauphine, rue des églantines, rue Dussaeq.
401	VENDEUVRE-SUR-BARSE		N°1 : ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	N°2 : ECOLE BELLEVUE – 8, ALLÈE DES MARRONNIERS	Allée des acacias, rue Maryse Bastié, rue Louis Blériot, rue Hélène Boucher, allée des bouleaux, rue du Bourgetet, route des lacs, allée des charmes, allée des érables, rue Roland Garros, rue Georges Guynemer, allée des marronniers, place Jean Mermoz, rue Jean Mermoz, rue Charles Nungesser, rue de l'orient, allée des platanes, rue de la porte dorée, rue Antoine de Saint Exupéry, rue des templiers, allée des tilleuls, rue Jules Védrines, rue des chênes, rue de la Z I Bellevue.
403	VERNONVILLIERS	1		SALLE SOCIO-CULTURELLE : RUE DE LA BOURBONNE	Commune entière
404	VERPILLIERES-SUR-OURCE	1		MAIRIE – 39, GRANDE RUE	Commune entière
405	VERRICOURT	1		MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
406	VERRIERES	2	N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	Rue des jardins, chemin des plantes, rue de la source, rue des pommiers, rue des vignes, rue des champs, rue des cumines, rue des saules, rue des coteaux, rue du poirier, rue des marronniers, chemin des charmuants, rue des peupliers, rue des lilas, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Jean Moulin, rue des grèves, rue du moulin, rue de Villiers, la Bretonnière, le Temple, impasse de l'haupiteau, impasse des roses, rue des noyers.
406	VERRIERES		N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	N°2 ÉCOLE PRÉÉLÉMENTAIRE – SALLE DE MOTRICITÉ – PLACE RENÉ RENAULT	Rue de la République, rue des acacias, rue des Milliottes, rue général de Gaulle, impasse du Saussinet, rue des écoles, rue des abeilles, rue du village, rue de la Boyotte, chemin des sœurs, impasse des chênes, rue du pressoir, rue Saint Martin, rue des cortins, chemin du lavoir, rue de la vallée, rue du colombier, rue de la chapelle, rue des flutôts, impasse de la fontaine, rue de la fontaine, impasse de la Martine, rue des futaies, chemin des pâtures et rue du déversoir.
408	VIAPRES-LE-PETIT	1		MAIRIE – 1, RUE DE L'ABBE THIESSION	Commune entière
409	VILLACERF	1		MAIRIE – 20, RUE ROYALE	Commune entière
410	VILLADIN	1		SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE	Commune entière
427	VILLE-SUR-ARCE	1		MAIRIE – 2, GRANDE RUE	Commune entière
428	VILLE-SUR-TERRE	1		MAIRIE – 6, ROUTE DE SOULAINES	Commune entière
412	VILLECHETIF	1		MAIRIE – 21, RUE DE LA CROIX	Commune entière
414	VILLELOUP	1		2, RUE SAINTE BARBE	Commune entière
416	VILLEMEREUIL	1		5, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
417	VILLEMOIRON-EN-OTHE	1		SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
418	VILLEMORIEN	1		MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
419	VILLEMOYENNE	1		MAIRIE – 20, RUE PAUL VIARDET	Commune entière

CODE COMMUNES	COMMUNES		BUREAUX DE VOTE CENTRALISATEUR DE LA COMMUNE EN CAS DE BUREAUX MULTIPLES	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRES
420	VILLENAUXE LA GRANDE	2	N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	Rue des tryolits, rue Jean Moulin, chemin de la bruiche, rue Denis Papin, rue de la gare, avenue de la gare, route de Sézanne, rue et ruelle Fariat, rue du château, rue du pont du roi, place du château, rue des abattoirs, rue des bonhommes, rue du Marois, rue Bècheret, rue Guillemot, rue Galantois, rue de la voie blanche, rue des vignes, rue des courroies, chemin de presle, rue Charles de Gaulle, rue Comuelle, rue des frères Robert, place Georges Clémenceau, rue des ouches, rue Saint Roch, rue du Perrey (jusqu'au n°15), rue de Couailles (jusqu'au n°22), place Pierre Brossolette, rue de la butte, rue Montarpont, chemin du Plessis, impasse de la glacière, ruelle des prisonniers, rue du clos des vignes et rue Sansonné.
420	VILLENAUXE LA GRANDE		N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	N°2 : RUE DU PERREY	Rue des chenets, rue des anciens d'AFN, rue de Plantefaux, rue de Couailles (à partir du n°23), rue du Perrey (à partir du n° 35), rue du cul de cac, rue Meslard, rue Saint-Pierre, rue de la chapelle Lorette, rue de Scorey, rue du 8 mai 1945, rue d'Esternay, rue Jaillard, rue grand cour, rue Villebion, rue Saint-Vincent, rue des godures, rue Montrobert, grande rue Montrobert, place Saint Jacques, rue Saint Jacques, rue Saint-Martin, rue de l'Arbouin, rue Gatillat, rue de Lette, rue Marsalle Jardin, rue creuse et impasse des gueules grises.
422	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	1		PLACE DU 15 JUIN 1940	Commune entière
424	VILLERET	1		SALLE DES FETES – RUE SAINT FERREOL	Commune entière
425	VILLERY	1		MAIRIE - 17, ROUTE NATIONALE	Commune entière
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE	3	N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	Route de Dijon BV1, rue du Vivier, rue de l'Eglise, rue du Seilley, rue de l'Aube, rue des Etuves, rue du Moulin, rue neuve, rue du Tramway, rue de la Petite Quart, rue de la Celloue, rue de la Louvière, Chemin des Moines et chemin de la Tuilerie.
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE		N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°2 : 6, RUE DE L'ABBAYE – CLAIRVAUX	Clairvaux et le Four à Chaux
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE		N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	N°3 : 1BIS, GRANDE RUE – FORGES SAINT BERNARD	Les Forges-Saint-Bernard
429	VILLETTE-SUR-AUBE	1		41, RUE DE PARIS	Commune entière
430	VILLIERS-HERBISSE	1		MAIRIE – 2, RUE BASSE	Commune entière
431	VILLIERS-LE-BOIS	1		13, GRANDE RUE	Commune entière
432	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	1		MAIRIE – RUE DE LA FOSSE AUX BRIOTS	Commune entière
433	VILLY-EN-TRODES	1		MAIRIE – 2, PLACE DE L'EGLISE	Commune entière
434	VILLY-LE-BOIS	1		1, RUE SAINT ANTOINE	Commune entière
435	VILLY-LE-MARECHAL	1		MAIRIE – 14, GRANDE RUE	Commune entière
436	VINETS	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
437	VIREY-SOUS-BAR	1		8, RUE JEAN MONNET	Commune entière
438	VITRY-LE-CROISE	1		PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
439	VIVIERS-SUR-ARTAUT	1		SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	Commune entière
440	VOIGNY	1		18, RUE JEANNE BACHELARD	Commune entière
441	VOSNON	1		SALLE DES FETES - 64, RUE DE LA MAIRIE	Commune entière
442	VOUE	1		43, ROUTE IMPÉRIALE	Commune entière
443	VOUGREY	1		MAIRIE	Commune entière
444	VULAINES	1		2, RUE DU MONTIER	Commune entière
445	YEVRES-LE-PETIT	1		MAIRIE – 10, RUE SAINT-LAURENT	Commune entière

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE LA LÉGALITÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

TROYES, le 29 AOUT 2018

ARRÊTÉ N°BEMP201824 1 - 0002

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.17 du code électoral fixant la composition de la commission administrative chargée de réviser la liste électorale ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0001 du 30 août 2017 déterminant la liste des bureaux de vote pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019 ;

VU les propositions formulées par mesdames et messieurs les maires des communes de l'Aube ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE :

Article 1er : Sont nommés en qualité de délégués de l'Administration faisant partie de la commission administrative chargée de réviser la liste électorale de leur commune du **1er septembre 2018 au 9 janvier 2019**, les personnes désignées en pièce jointe.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, la sous-préfète de l'arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE, la sous-préfète de l'arrondissement de BAR-SUR-AUBE et les maires du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chaque commune désignée en annexe.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Sylvie CENDRE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
002	AILLEVILLE	1	13, GRANDE RUE	HERVE ARNON	MICHEL JACQUOT
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS	4	N°1 : AIX-EN-OTHE : SALLE DES MARIAGES – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	MICHEL BRALEZ	
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°2 AIX-EN-OTHE : SALLE POLYVALENTE – 1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	ANDRE GUILLOT	FRANCIS DELAVOIX
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°3 PALIS : 2, PLACE GAMBETTA	MARIE-FRANÇOISE LASSERE	
003	AIX-VILLEMAUR-PALIS		N°4 VILLEMAUR-SUR-VANNE : 1, ROUTE DE PALIS	CHRISTIANE CUISSARD	FRANCOIS GEFFROY
004	ALLIBAUDIERES	1	17, RUE DE LA GRÈVE	FRANÇOISE FRANQUET	GENEVIEVE ZWICK
005	AMANCE	1	SALLE POLYVALENTE – 18, RUE ADRIEN SELM	MARIE-LOUISE BILLETTE	
006	ARCIS-SUR-AUBE	2	N°1 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	ANDRÉ SAILLARD	JEAN-PIERRE BOUDE
006	ARCIS-SUR-AUBE		N°2 : 1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SALLE DES FÊTES	ANDRÉ SAILLARD	JEAN-PIERRE BOUDE
007	ARCONVILLE	1	SALLE DES FÊTES – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	ANNICK SANCHEZ	
008	ARGANCON	1	ANCIENNE SALLE D'ÉCOLE – 34, RUE PRINCIPALE	NADINE BUREAU	MARIE-CLAUDE PIROTH
009	ARRELLES	1	SALLE SOCIO – RUE DE L'ECOLE (À CÔTÉ DE LA MAIRIE)	JEAN-MICHEL GOUDARD	
010	ARREMBECOURT	1	SALLE POLYVALENTE	JEAN VALTON	EVELYNE BOUCHET
011	ARRENTIERES	1	8, RUE BLANCHE	ANDRÉ DELGENES	
012	ARSONVAL	1	SALLE DU CLUB DE L'AMITIE	MAGALI VINCENT	
013	ASSENAY	1	MAIRIE – 11B, RUE PRINCIPALE	ISABELLE GRELET	KARINE CLERY
014	ASSENCIERES	1	MAIRIE – 17, RUE LES CLOTS	JOSIANE RUELLE	
015	AUBETERRE	1	MAIRIE – 13, RUE DE L'OCTROI	JEAN-PIERRE GARCIN	
017	AULNAY	1	MAIRIE – RUE DU PETIT AULNAY	BERNARD BRIET	DELPHINE HENRIOT
018	AUXON	1	SALLE DES FETES	CHRISTIAN MOUTON	SERGE DOSIERES
020	AVANT-LES-MARCILLY	1	PLACE JEAN GROSJEAN	PASCAL DEKERLE	CLAUDE MASSON
021	AVANT-LES-RAMERUPT	1	MAIRIE – 2, RUELLE PICHOTTE	DANIEL PICARD	EVELYNE KUHN
022	AVIREY-LINGEY	1	MAIRIE – 14, RUE DE LA MAIRIE	FRANCINE JOUGLAS	MARTINE BERNARD
023	AVON-LA-PEZE	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA PIERRE AUX GRES	AURORE FORET	BERTRAND LEGRAND
024	AVREUIL	1	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	MARCEL LAGOGUEY	
025	BAGNEUX-LA-FOSSE	1	MAIRIE – 25, GRANDE RUE	DANIEL MERELLI	MAURICE GUINOT
026	BAILLY-LE-FRANC	1	MAIRIE – RUE DU PONT	JOCELYNE LHUILLIER	ARMELLE BOURGOIN
027	BALIGNICOURT	1	6, RUE COLONEL DE BANGE	ODILE DEBOY	
028	BALNOT-LA-GRANGE	1	MAIRIE – 18, GRANDE RUE	JANY NOSLEY	
029	BALNOT-SUR-LAIGNES	1	4, GRANDE RUE	CLAUDINE JOSSELIN	
030	BARBEREY-SAINT-SULPICE	1	MAIRIE – 14, RUE ROBERT BAUDOIN	JEAN LEGER	
031	BARBUISE	1	ECOLE MATERNELLE CD97	MICHEL PONCE	MARYLINE BOSCHÉ
032	BAROVILLE	1	PLACE DE LA MAIRIE	BRUNO CHRISTIAEN	NATHALIE ROLET
034	BAR SUR SEINE	2	N°1 : SALLE POLYVALENTE – RUE GAMBETTA	LUCIEN ANCELIN	
034	BAR SUR SEINE		N°2 : SALLE POLYVALENTE - RUE GAMBETTA	LUCIEN ANCELIN	
033	BAR-SUR-AUBE	3	N°1 : HOTEL DE VILLE – PLACE CARNOT	ISABELLE ROBERT	AGNES DESBROSSES
033	BAR-SUR-AUBE		N°2 : ECOLE DES VARENNES - CHEMIN DES PETITES VARENNES	MARCEL STRACCHI	ETIENNE SCHREINER
033	BAR-SUR-AUBE		N°3 : ECOLE GAMBETTA - BOULEVARD GAMBETTA	CLAUDETTE POISSENOT	PASCALE PETIT
035	BAYEL	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE DE LA POSTE	CHRISTINE MASSON	AGNÈS PECHINOT
037	BERCENAY-EN-OTHE	1	24, RUE DE MARAYE	JACKY DESMAREST	MARTINE MILLION
038	BERCENAY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 1, ALLEE DE LA MAIRIE	DOMINIQUE PELLETIER	
039	BERGERES	1	ECOLE MATERNELLE	JEANNE-MARIE BOUET	SYLVAIN CHAMPAGNE
040	BERNON	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	PIERRE ROSALIE	DOMINIQUE DAUPHIN
041	BERTIGNOLLES	1	MAIRIE – PLACE DES ANCIENS D'AFN	ROUSSEL PATRICK	
042	BERULLE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	DANIEL FAVEROLLE	CLAUDINE QUIGNARD
043	BESSY	1	RUE DE LA MAIRIE	JACQUES RIVRAIN	
044	BÉTIGNICOURT	1	3, RUE DE FÉRÉOL	GILLES OUDIN	
045	BEUREY	1	7, PLACE DE LA MAIRIE	GERARD PITAULT	
046	BLAINCOURT-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 22, GRANDE RUE	GUY HAMPE	FRANCIS MAJÉRUS
047	BLIGNICOURT	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'EGLISE	AGNÈS LE RUNIGO	EDITH LAURENT
048	BLIGNY	1	MAIRIE - PLACE DE LA ROCHEFOUCAULT	ALAIN CHARPENTIER	
050	BOSSANCOURT	1	SALLE DE CLASSE (RDC DU BATIMENT COMMUNAL) – 6, RUE DE LA MAIRIE	NELLY BOYON	JEANINE TRUCK
051	BOUILLY	1	MAIRIE – 42 BIS, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	PASCALE NOSLEY	YANNICK HÉBERT
052	BOULAGES	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	PAUL ANSEEUW	
053	BOURANTON	1	MAIRIE – 14, RUE DE L'ECOLE	CLAUDE SCHWIEGELHOFER	ROLAND COLLINET
054	BOURDENAY	1	SALLE DES FÊTES – PLACE SAINT PRIVAT	MICHEL LEFORT	
055	BOURGUIGNONS	1	MAIRIE – 1, RUE DE L'EGLISE	DANIEL FRANZINO	JOËLLE GILLET
056	BOUY-LUXEMBOURG	1	MAIRIE – 18, RUE BASSE	DOMINIQUE DEBOUY	CHRISTIAN FURIER
057	BOUY-SUR-ORVIN	1	16, RUE PRINCIPALE	JEAN- MARIE BOURGOIN	
058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	2	N°1 : MAIRIE DE BRAGELOGNE	ROLLIN JACKY	
058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR		N°2 : MAIRIE ANNEXE DE BEAUVOIR	FINOT LAURENT	
059	BRAUX	1	MAIRIE – 1, RUE DU MOULIN	LYSIANE MOUTON	BERNARD PERRIN
060	BRÉVIANDES	2	N°1 : SALLE MULTIACTIVITES – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	PIERRE RAGOT	VERONIQUE MICHÉ
060	BRÉVIANDES		N°2 : SALLE JSB – 80, AVENUE MARÉCHAL LECLERC	MICHEL HUTIN	FREDERIC THILLEROT
061	BREVONNES	1	MAIRIE – 8, RUE DU TREMBLET	DANIEL MARTIN	
062	BRIEL-SUR-BARSE	1	MAIRIE – 4, RUE JACQUES PIERDAT	SABELLE LAURENT	DANIELLE SOULIER
063	BRIENNE-LA-VIEILLE	1	MAIRIE – 7, RUE GÉNÉRAL LECLERC	GUY GROSMAIRE	FRANÇOIS LUTEL

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	2	N° 1 : ECOLE PASTEUR – PLACE DE L'ÉGLISE	CLAUDINE FRANCOIS	JACKY BECHET
064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU		N°2 : MUSEE NAPOLEON – RUE DE L'ECOLE MILITAIRE	KATIA DJAFAR	VALERIE ROTA
065	BRILLECOURT	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	SERGE GUYOT	
067	BUCHERES	2	N°1 : MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	CHRISTELLE IANZ	
067	BUCHERES		N°2 : BIBLIOTHEQUE – 1, RUE DE LA MAIRIE	CHRISTELLE IANZ	
066	BUCEY-EN-OTHE	1	MAIRIE – 1, RUE AFN	JEAN-FRANÇOIS VILLANNÉ	JEAN-PIERRE BARD
068	BUXEUIL	1	SALLE SOCIO-CULTURELLE – 22, GRANDE RUE	EVELYNE COUCHE	FRANCINE RUELLE
069	BUXIERES-SUR-ARCE	1	MAIRIE – 16, RUE DE LA 2e DB	PIERRE REMY	GERARD GAUTHEROT
070	CELLES-SUR-OURCE	1	5, PLACE DE L'EGLISE	BERNARD BAUDOIN	FRANCOIS TARTARY
071	CHACENAY	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	CLAUDE ROUSSEY	GINETTE RIBAULT
073	CHALETTE-SUR-VOIRE	1	MAIRIE – 26, RUE SUZANNE DAHLEM	JOCELYNE BROUILLARD	
074	CHAMOY	1	SALLE POLYVALENTE – RUE AUX FRANCS	HERVÉ GUTH	
078	CHAMP-SUR-BARSE	1	MAIRIE – 23, GRANDE RUE	CATHERINE DESIMPEL	MICHELLE MUNOZ
075	CHAMPFLEURY	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	SIDONIE LEMOINE	DOMINIQUE SIRIEIX
076	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	1	SALLE DES FETES	CLAUDIE DUMONT	
077	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	ANGELIQUE KREMER	
079	CHANNES	1	MAIRIE – 26, GRANDE RUE	ISABELLE SICOT	
080	CHAOURCE	1	MAIRIE - 43, GRANDE RUE	PIERRE CANNESSAN	
082	CHAPELLE-VALLON	1	MAIRIE – 3, RUE DE LA LIBERTÉ	FRANCIS ECUVILLON	GUY CHAILLIOT
083	CHAPPES	1	SALLE SAINT-JEAN - RUELLE SAINT JEAN	JAMES BALCAEN	ALAIN BOLZANI
084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	1	3, RUE DU CHÂTEAU - SALLE DU CONSEIL	JACQUELINE BODSON	
085	CHARMOY	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA PORTIERIE	MICHEL BOLLAERT	JEAN-PIERRE PARISOT
086	CHARNY-LE-BACHOT	1	SALLE POLYVALENTE	HENRI CLIVOT	
087	CHASEREY	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	EVELYNE MAILLOT	
089	CHATRES	1	MAIRIE – 8, RUE DU FOUR	DENIS DETERRE	PATRICK MORTAS
090	CHAUCHIGNY	1	SALLE POLYVALENTE	DAVID MILLET	JEAN-MICHEL BLASSON
091	CHAUDREY	1	MAIRIE – 21, RUE DU BOURG	MARTINE VINCENT EP. GRUAT	
092	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	1	MAIRIE – 30, RUE PRINCIPALE	MARYLINE CAPITAINE	VALERIE MANSUY
093	CHAUMESNIL	1	9, RUE DE L'EUROPE	DOMINIQUE VINOT	ALAIN CARTIER
094	CHAVANGES	1	MAIRIE – 1, PLACE DE L'EGLISE	GAËTAN DERANGEON	
096	CHENNEGY	2	N°1 : SALLE D' EVOLUTION DE L'ECOLE	ANNIE SURJUS	ARLETTE DELOOZ
096	CHENNEGY		N°2 : ECOLE DU VAL DREUX	ROLAND DURAND	CHRISTINE BARRAQUE-BIGOT
097	CHERVEY	1	SALLE DES FÊTES – PLACE DE LA MAIRIE	REINHOLD HOYLER	ALEXIS SIMONNOT
098	CHESLEY	1	4, RUE AUX ÂNES	YANNICK VIAU	SEBASTIEN GENET
099	CHESSY-LES-PRES	1	21, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	ANNIE GEISEN EP. DERVIN	TAMARA SOLOVIEFF
100	CLEREY	1	11, RUE DE L'EGLISE	EVELYNE ISSELIN	GILBERT PELLERIN
101	COCLOIS	1	42, GRANDE RUE	ARMAND PHILIPPE	REGIS MOULINS
102	COLOMBE-LA-FOSSE	1	MAIRIE – 66, GRANDE RUE	SERGE CHEVALLIER	
103	COLOMBE-LE-SEC	1	SALLE DES FETES – 9, RUE DE L'EGLISE	BLANDINE JACQUINOT	MICHEL PERNET
104	CORMOST	1	3, RUE PRINCIPALE	ANGÈLE TRIPIER	JOËLLE PESANT
105	COURCELLES-SUR-VOIRE	1	MAIRIE – RUE SAINT CLÉMENT	FLORENCE PETIOT	
106	COURCEROY	1	SALLE DE LA MAIRIE – 8, RUE DU PORT	MONIQUE RONDEAU	THOMAS TARANEK
107	COURSAN-EN-OTHE	1	12, GRANDE RUE	COQUILLE BERNARD	JEAN-MARC GOURDON
108	COURTAOULT	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA TUILERIE	MICHEL GUENIN	ROLANDE GERMAIN
109	COURTENOT	1	13, RUE HAUTE	JACQUES PILLOT	CHRISTOPHE THARRADIN
110	COURTERANGES	1	PLACE AIMÉ ET JEAN-CLAUDE CHANET	NATHALIE GOBANCE	MARIE-CHRISTINE HUGON
111	COURTERON	1	MAIRIE - PLACE DE L'EGLISE	ODILE GILLOT	ALAIN COTTET
112	COUSSEGREY	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	MICHELINE GAMARD	
113	COUVIGNON	1	8, RUE GASTON CHEQ	SANDRINE GRANDREMY	CLAUDE CHARPENTIER
114	CRANCEY	1	30, RUE DE FAVEROLLES	ROBERT MULLER	CLAUDE BAKYRYCZ
115	CRENEY-PRES-TROYES	1	24, RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MARCEL LAURENT	NADINE PAUWELS
116	CRESANTIGNES	1	MAIRIE – 40, RUE PRINCIPALE	GUY NIEPS	CHANTAL FRANCOIS
117	CRESPY-LE-NEUF	1	MAIRIE – 40, RUE CHARLES HERBELOT	JEAN PAUL BOURGUIGNON	CHRISTIANE LALOUETTE
119	CUNFIN	1	SALLE MULTIFONCTIONS DE LA MAIRIE – 2, RUE DE LA FORÊT LAMBERT	JACKY PIOT	GERARD PHILIPS
120	CUSSANGY	1	8, RUE DES CANNES	COLETTE PRIESTER	ALEXANDRA TOUZET
121	DAMPIERRE	1	12, RUE GIBERT	RÉMY SCHERSCHELL	
122	DAVREY	1	RUE DE L'ABREUVOIR	MICHEL LAFARGUE	
123	DIENVILLE	1	PLACE DE LA MAIRIE	JEAN-PIERRE JARDON	
124	DIERREY-SAINT-JULIEN	1	SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	FRANCINE DEVILLE	DENIS MARCHAIS
125	DIERREY-SAINT-PIERRE	1	MAIRIE – 20, GRANDE RUE	JACQUES IRDEL	FANNY SCHEPENS
126	DOLANCOURT	1	SALLE POLYVALENTE : 22, RUE DE LA VALLÉE DU LANDION	DENIS DROUIN	LAURENCE ELMERICH
127	DOMMARTIN-LE-COQ	1	MAIRIE – 20, GRANDE RUE	RÉGIS FÈVRE	MARIE-JOSEPHE BRODARD
128	DONNEMENT	1	11, RUE DU BOIS MARY	BERNARD CAPPE	NADINE BOSSELER
129	DOSCHES	1	SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA CÔTE AUX SUISSES	SUZANNE FREDOUX	JACQUELINE GALLOPIN
130	DOSNON	1	MAIRIE – 22, RUE DE LHUITRELLE	GUY PASQUIER	JOELLE CARRE
131	DROUPT-SAINT-BASLE	1	MAIRIE – 41, RUE DU GÉNIE	ROLAND CRETINAT	BERNADETTE HAON
132	DROUPT-SAINTE-MARIE	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE BEAULIEU	JACKY NACQUEMOUCHE	CHRISTOPHE TABOURET
133	EAUX-PUISEAUX	1	MAIRIE – 1, RUE LARGENTIER	JACQUES CHAMPAGNE	ANNICK JACQUIS
134	ECHEMINES	1	MAIRIE – 30, RUE SAINT MARTIN	JACQUELINE GALLOIS	MARILYNE CHUTRY
135	ECLANCE	1	ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 4, RUE SAINT-BRICE	GUY THEVENY	GERARD BIZARD
136	EGUILLY-SOUS-BOIS	1	MAIRIE – 13, RUE SAINT MARTIN	ANDRÉ GERARD	ANNIE ZUNINO
137	ENGENTE	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE MAISONS	ELISE BAUDOUIN	EDITH TAPPREST
138	EPAGNE	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	JEAN-CLAUDE DUBOIS	BRIGITTE RAUDIN
139	EPOTHEMONT	1	9, RUE DE LA FONTAINE	CÉLINE CASSANDRO	FRANCIS ORTILLON
140	ERVY-LE-CHATEL	1	MAIRIE – 9, BOULEVARD BELGRAND	DANIEL GAUTHIER	FRANCOIS DRUOT
141	ESSOYES	1	PLACE DE LA MAIRIE	ODETTE FLEUROT	
142	ESTISSAC	2	N°1 : MAIRIE – PLACE FRANÇOIS MITTERRAND	NOËLLE VIOIX-MAGNOL	MARTINE ALLAIS
142	ESTISSAC		N°2 : 50, RUE CAROUJAT BORGNIAT – HAMEAU DE THUISY	SERGE THUMEREAU	CLAUDE UNTERWALD
143	ETOURVY	1	SALLE POLYVALENTE – 2, ROUTE DE MÉLISEY	MICHEL MENARD	JEAN-CHRISTOPHE SEURAT
144	ETRELLES	1	SALLE POLYVALENTE – 3, RUE DE LA MAIRIE	PHILIPPE COFFINET	

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
145	FAUX-VILLECERF	1	MAIRIE – 1, RUE DU HAUT DE TROYES	LÉOPOLD SIMONNET	DANIEL GATOUILLAT
146	FAY LES MARCILLY	1	MAIRIE – RUE PRINCIPALE	LIONEL LUCQUIN	
147	FAYS-LA-CHAPELLE	1	2, RUE DE LA FONTAINE	JEANNINE MOREAU	JACQUELINE LEVEAU
148	FERREUX QUINCEY	2	N°1 : 1, RUELLE DE LA MAIRIE	DANIEL LENOUVEL	
148	FERREUX QUINCEY		N°2 : 1, RUE DU FOULON	HENRI BOUNNAT	
149	FEUGES	1	2, ROUTE DE SAINT BENOIT	MARTINE CHASSERY	
150	FONTAINE	1	4, RUE DES CANNES	GISELE DOMENGE	ODILE FARFELAN
151	FONTAINE-LES-GRES	1	46, BOULEVARD DORE	MARC GOUET	
153	FONTAINE-MACON	1	SALLE POLYVALENTE – RUE DE LA MAIRIE	BERNARD COUTROT	
154	FONTENAY-DE-BOSSERY	1	MAIRIE – 2, RUE DU PONCELOT	ODILE GATEAU	ISABELLE DUGRÉ
155	FONTETTE	1	MAIRIE – 7, RUE PASTEUR	JEAN-PAUL ROBERT	SUZANNE JOLLY
156	FONTVANNES	1	MAIRIE – 3, RUE LOUIS AUBRAT	ISABELLE GILLET	DOMINIQUE LEMOINE
158	FOUCHERES	1	MAIRIE – 12, PLACE DE L'EGLISE	CHRISTIAN HERARD	YOHANN BERTHELIN
159	FRALIGNES	1	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	EMELINE FAURE	JEAN-MARIE DOSDA
160	FRAVAUX	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA FONTAINE	DANIELLE RUFFINONI	CLAUDINE MAGNIEN
161	FRESNAY	1	3, RUE DU CHATEAU	DENISE DENIZET	PATRICK DORE
162	FRESNOY-LE-CHÂTEAU	1	3, PLACE DE L'EGLISE	JOCELYNE LELEU	JEAN-JACQUES VALLERON
163	FULIGNY	1	1, RUE DU MOULIN	ANNICK DRAPPIER	MARIE-FRANCOISE MORENVILLEZ
164	GELANNES	1	PLACE PUBLIQUE	CATHERINE VAUCOULOUX	ANNE-SOPHIE PETETOT
165	GERAUDOT	1	SALLE DES FETES – 8, RUE DU FORT SAINT GEORGES	DANIEL BOUVRON	
167	GRANDVILLE	1	MAIRIE – 15, GRANDE RUE	STEPHANE LAPIERRE	AGNES MARTIN
169	GUMERY	1	SALLE POLYVALENTE – 41, RUE DE LA MAIRIE	GÉRARD CHAPLOT	NADINE BERGNER
170	GYE-SUR-SEINE	1	PLACE JULES GUYOT	BERNARD FLUTEAU	JEAN-PIERRE LOCHEY
171	HAMPIGNY	1	MAIRIE – RUE DE LA GRÈVE	JEANNINE JACQUOT	
172	HERBISSE	1	MAIRIE – 10, RUE GEORGES MILLOT	FRANÇOISE GARCIA	DOMINIQUE HENRY
174	ISLE-AUBIGNY	1	MAIRIE – GRANDE RUE	CLAUDE MACHERET	
173	ISLE-AUMONT	1	FOYER MUNICIPAL – 10, RUE DE LA MONNAIE	DENIS JACOTIN	MARTINE GERMAINE
175	JASSEINES	1	32, GRANDE RUE	JACQUES BEAUSSIER	MYRIAM PETIT
176	JAUCOURT	1	MAIRIE – GRANDE RUE	VIVIANE GREMION	
177	JAVERNANT	1	SALLE DES FETES - 2, RUE PRINCIPALE	CHRISTIAN CASSONNET	SYLVIE MONTAGNE
178	JESSAINS	1	2, RUE SAINT NICOLAS	JACQUES FAUCHER	MIREILLE MAZZAFERRO
179	JEUGNY	1	SALLE POLYVALENTE – 30, GRANDE RUE	NICOLE REGNAULT	LYSIANE DURNEY
180	JONCREUIL	1	MAIRIE – 41, RUE DRISSON	ELODIE CAMUS	DIDIER HAMPE
181	JULLY-SUR-SARCE	1	MAIRIE – 1, PLACE D'ARMES	JEAN-PIERRE GUENIN	
182	JUVANCOURT	1	MAIRIE – 3, RUE DE LA MAIRIE	MONIQUE VOUILLEMET	OLIVIER PIGET
183	JUVANZE	1	MAIRIE – 2, RUE DU MOULIN	JACQUELINE BERGERAT	MARYLINE BEAUDEUX
184	JUZANVIGNY	1	2, PLACE SAINT MARTIN	ISABELLE WEBB	ANNICK CARTIER
072	LA CHAISE	1	1, RUE DE L'EGLISE	RICHARD CLEMENT	JOSETTE BARROIS
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	7	N°1 : HOTEL DE VILLE – RUE DU MARÉCHAL LECLERC	MARIE-CLAIRE KAZMIERCZAK	CLAUDE BOLATRE
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°2 : ECOLE JEAN JAURÈS – 15, AVENUE JEAN JAURÈS	JEAN REMY	LOUISE GESNOT
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°3 : ECOLE FERDINAND BUISSON – 40, RUE JULES FERRY	PIERRE GREMAUX	SYLVIANE HIVERT
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°4 : GROUPE SCOLAIRE MOULIN-BARTHOLDI – 1 ET 3, RUE LOUISE MICHEL	GUY MIDY	KATHLEEN BLONDEAU
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°5-ECOLETEILHARD DE CHARDIN AVENUE JEAN MOULIN	CLAUDE LEMMER	NAZIHA DAAGI
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°6 : ECOLE LES HATÉES – 5, RUE LAZARE CARNOT	GÉRARD LAILLET	MARIE-CLAUDE LEGAUX
081	LA CHAPELLE-SAINT-LUC		N°7 : ECOLE EDOUARD HERRIOT – 58, AVENUE ARISTIDE BRIAND	ROGER LETHENET	EVELYNE SCHEYDECKER
157	LA FOSSE-CORDUAN	1	SALLE SAINT JACQUES – 9, PLACE DE LA MAIRIE	GEORGES RUTTEN	TRISTAN DOUINE
200	LA LOGE-AUX-CHEVRES	1	PLACE DE LA MAIRIE	FABRICE JOACHIM	MAUREEN KERLEAU
201	LA LOGE-POMBLIN	1	MAIRIE – 14, ROUTE DES BORDES D'AVREUIL	BLEUETTE GYE-JACQUOT	SYLVIE JACQUEMET
208	LA LOUPTIERE-THENARD	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	JEAN COLLARD	JACQUES LABARRE
259	LA MOTTE-TILLY	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	GERARD GRILLAT	ANTOINE ESTUDIER
321	LA RIVIERE-DE-CORPS	3	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 4, ALLEE FORESTIERE	JACQUELINE LAURENT	JEAN-PIERRE DAVID
321	LA RIVIERE-DE-CORPS		N°2 : ECOLE ALPHONSE DAUDET – 50, RUE JEAN JAURES	CLAUDE FRANCOIS	JEAN-PIERRE DAVID
321	LA RIVIERE-DE-CORPS		N°3 : COMPLEXE LACAILLE – 50, RUE VICTOR HUGO	MARCEL BLOT	JEAN-PIERRE DAVID
327	LA ROTHIERE	1	2 RUE DE LANTEY	LIONEL POTHION	MARCEL BARRET
367	LA SAULSOTTE	1	SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE – 10, RUE PAVEE	ROGER CHAMARAT	CHRISTIAN MARTIN
402	LA VENDUE-MIGNOT	1	MAIRIE – 31, GRANDE RUE	FRANCIS RICHARD	BRUNO LEROND
411	LA VILLE-AUX-BOIS	1	7, RUE COURTE SOUPE	SAMUEL CONSTANT	SYLVIE HUOT
421	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'ECOLE	PATRICK MIALHE	PHILIPPE MICHEL
423	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	1	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE – 4, GRANDE RUE	CLAUDE GRANDIN	JEAN BERNAND-CROSSETTE
185	LAGESSE	1	1, RUE DU GUET JOLY	JANY RANCE	JANY GILLOT
186	LAINES-AUX-BOIS	1	21, GRANDE RUE	CHRISTIAN CONTINANT	JOEL SIMON
187	LANDREVILLE	1	MAISON POUR TOUS – 14, RUE HAUTE	JOEL VIREY	
188	LANTAGES	1	MAIRIE – 32, GRANDE RUE	GEORGETTE CORDONNIER	
189	LASSICOURT	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	REGINE MANJARD	EVELYNE PRAET
190	LAUBRESSEL	1	MAIRIE – 2, RUE DU PRESBYTÈRE	BERNADETTE BOUILLET	CLAUDE MARCHAL
191	LAVAU	1	PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE	JEAN COSSARD	JACQUES ROUSSEAU
095	LE CHÊNE	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	MAGALI AVIAT	
231	LE MERIOT	1	4, RUE DE LA MAIRIE	FRANCOISE JAVELLE	
281	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	1	MAIRIE – 16, RUE ROYALE	JOËLLE PERARD	MARTINE DERAVET
192	LENTILLES	1	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	CLAUDE BROUILLARD	JEAN-MICHEL MOREL
049	LES BORDES-AUMONT	1	MAIRIE – 3, PLACE DE L'ECOLE	SYLVETTE LIEVRE	STEPHANE VEREECKE
118	LES CROUTES	1	MAIRIE – 36, RUE PRINCIPALE	MARIE-JEANNE QUESSEVEUR	ALAIN QUENNOZ
166	LES GRANDES-CHAPELLES	1	PLACE DE LA MAIRIE	FRANCIS COLLET	
168	LES GRANGES	1	36 RUE PRINCIPALE	JOSÉE VIDAL	CLAUDE BOUDAILLE

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
202	LES LOGES-MARGUERON	1	MAIRIE – 2, RUE DES CHARMES DE L'ORME	FRANCOISE LEROY	CARINA SIMON
229	LES MAUPAS	1	18, ROUTE DES LACS	EMMA MILLOT	MADELEINE LENGRENE
265	LES NOES-PRES-TROYES	3	N°1 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MICHELINE DEON	DANIEL GAUCHARD
265	LES NOES-PRES-TROYES		N°2 : CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MICHELINE DEON	DANIEL GAUCHARD
265	LES NOES-PRES-TROYES		N°3 CENTRE MUNICIPAL PIERRE RAT – RUE DE LA RÉPUBLIQUE	MICHELINE DEON	DANIEL GAUCHARD
317	LES RICEYS	1	SALLE POLYVALENTE – 35, RUE DU GENERAL DE GAULLE	FRANÇOIS SOILLY	
193	LESMONT	1	SALLE DES FETES – GRANDE RUE	PASCAL JOBERTY	EMMANUEL STEYER
194	LEVIGNY	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	HUBERT DESPEYROUX	CLEMENT SAMBUC
195	LHUITRE	1	MAIRIE – 7, RUE BADIN	GÉRARD JOBE	JOCELYNE TURPIN
196	LIGNIERES	1	2, GRANDE RUE	JOEL CLOPIN	
197	LIGNOL-LE-CHÂTEAU	1	MAIRIE – 1, RUE DE ROUVRES	LAURENT MEHLINGER	
198	LIREY	1	MAIRIE - 11, RUE DES OUCHES VIOLETTES	PIERRE GUICHARD	CELINE PETITEAU
199	LOCHES-SUR-OURCE	1	SALLE POLYVALENTE – 4, RUE DU CHATEAU	JEAN-CLAUDE JACQUENET	EDITH AMYOT
203	LONGCHAMP-SUR-AUJON	1	MAIRIE – 16, GRANDE RUE	CLAUDE NOIRET	JACQUELINE TREMA
204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	1	21, RUE DES PRES LE DEVANT	DANIEL LEVAIN	CATHERINE BAUDRY
205	LONGPRE-LE-SEC	1	MAIRIE SALLE POLYVALENTE – PLACE DE LA MAIRIE	ROBERT RICHARD	MARYSE PARENT
206	LONGSOLS	1	MAIRIE – 35, RUE BASSE	GEORGES GIRARDOT	
207	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 6, RUE DU CALVAIRE	ANITA WOLFMANN EP. FEVRE	
209	LUSIGNY-SUR-BARSE	2	N°1 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	GILLES BERTHAUT	CHRISTELLE PROSPER
209	LUSIGNY-SUR-BARSE		N°2 : ESPACE SALLE DES FETES – 46, RUE GEORGES CLEMENCEAU	CHRISTIAN LECLERCQ	CHRISTINE PLOIX
210	LUYERES	1	MAIRIE – 31, RUE LOUIS DOÉ	FRÉDÉRIC HERKLET	SERGE HIBON
211	MACEY	2	N°1 : MAIRIE DE MACEY – 3, RUE RENÉ CASSIN	DANIELE MAHIEU	
211	MACEY		N°2 : MAIRIE ANNEXE DE GRANGE L'EVÊQUE – RUE DU LIEUTENANT SIMPHAL	PATRICK LE FAOU	
212	MACHY	1	17, RUE PRINCIPALE	DOMINIQUE LEGRAIN	ANNE KISSERLI
213	MAGNANT	1	SALLE POLYVALENTE	JEAN-CLAUDE MARISY	JOEL CUISINOT
214	MAGNICOURT	1	MAIRIE – 6, RUE DU VIEUX MOULIN	MARIE-EVELYNE OUDIN	JOSETTE DEVIVIER
215	MAGNY-FOUCHARD	1	2, RUE DE LA MAIRIE	NELLY BURY	JACQUES ROTA
216	MAILLY-LE-CAMP	1	SALLE DU STADE – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	DANY CANIVET	ALAIN HUGUIER
217	MAISON-DES-CHAMPS	1	MAIRIE	MICHELINE MILLET	
218	MAISON-LES-CHAOURCE	1	6, RUE DE LA MAIRIE	CINGET CLAUDE	ENFERT SOPHIE
219	MAISONS-LES-SOULAINES	1	4, RUE BACHELARD	ALAIN BERNADAT	BERNADETTE VINCENT-JOBARD
220	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	1	ECOLE MATERNELLE – 3, RUE JULES FERRY	GUY CHOISELAT	GERARD FLORET
221	MAIZIERES-LES-BRIENNE	1	PLACE DE LA MAIRIE	MARYSE CHARPENTIER	ALINE MANSUY
222	MARAYE-EN-OTHE	1	11, RUE SAINT JACQUES	DANIEL MAITROT	
223	MARCILLY-LE-HAYER	1	MAIRIE – 10 RUE DE LA MOTHE	VALERIE EFLIGENIR	ALAIN CHATELAIN
224	MARIGNY-LE-CHATEL	1	MAIRIE – 3, RUE GEORGES CLEMENCEAU	KARINE CHAUSSIS	JEANNINE WAGNER
225	MARNAY-SUR-SEINE	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	ANNE-MARIE SALMON	MICKAEL BRIQUET
226	MAROLLES-LES-BAILLY	1	MAIRIE – 4, RUELLE SAINT-RÉMY	COLETTE VACHEROT	ANNIE MAILLARD
227	MAROLLES-SOUS-LIGNIÈRES	1	MAIRIE – 19 RUE PRINCIPALE	ALAIN DEFAIX	ALAIN OPILA
228	MATHAUX	1	SALLE DES FETES – 6, RUE DE L'ECOLE	CATHERINE MICHON	MONIQUE MERAT
230	MERGEY	1	MAIRIE – 90, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE	JEAN-FRANÇOIS MEIRHAEGHE	
232	MERREY-SUR-ARCE	1	MAIRIE - 1, RUE DE L'EGLISE	PASCAL SINGEVIN	
233	MERY-SUR-SEINE	1	SALLE DES CONFÉRENCES – PLACE DU 14 JUILLET	FRANCIS JEROME	MARTINE LEBEAUPIN
234	MESGRIGNY	1	19, ROUTE DE MÉRY	CHRISTINE MARAIS	PATRICIA VERGEOT
235	MESNIL-LA-COMTESSE	1	MAIRIE – 18, RUE PRINCIPALE	CLAUDE PASQUIER	MATHIEU GEORGES
236	MESNIL-LETTRE	1	6, GRANDE RUE	CORINNE LAMOTTE	MARTINE PETITET
237	MESNIL-SAINT-LOUP	1	MAIRIE – 15, RUE FERRÉE (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL)	THÉRÈSE GATOUILLAT	RENEE BECARD
238	MESNIL-SAINT-PÈRE	1	9, RUE DU 28 AOÛT 1944	FRANÇOISE SBROVAZZO	
239	MESNIL-SELLIERES	1	ESPACE MAILLOTIN – 41, GRANDE RUE	DIDIER RENARD	JEAN-PIERRE POISSENOT
240	MESSON	1	15, GRANDE RUE	YVES LEBOULANGER	CHRISTIAN ROGER
241	METZ-ROBERT	1	MAIRIE – 2, ROUTE DU VAU	THIERRY COUTORD	ALAIN LE FLOC'H
242	MEURVILLE	1	PLACE MARGUERITE RÉCHAUX	MAURICE BARRAT	
243	MOLINS-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 2, RUELLE DU FOUR	JEANNETTE MEURVILLE	
245	MONTAULIN	1	SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE, COUR DE LA MAIRIE – 94, GRANDE RUE	MARILENA FAILLENOT	FRANCINE RUELLE
246	MONTCEAUX-LES-VAUDES	1	SALLE DES FÊTES – RUE DU VILLAGE	JEAN-MARC CARON	ANGELIQUE VUIBERT
247	MONTFEY	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	CHRISTIANE GAUTHIER	
248	MONTGUEUX	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA MAIRIE	RENÉ LASSAIGNE	PHILIPPE LOWENSTEIN
250	MONTIER-EN-L'ISLE	1	6, GRANDE RUE	MONIQUE LATOUR	
249	MONTIERAMEY	1	SALLE POLYVALENTE – PLACE DU GENERAL COT	JEAN-PIERRE COFFINET	GHISLAINE BELLEUVRE
251	MONTIGNY-LES-MONTS	1	1, RUE DU PILORI	LEDA BOEHLER	ANNE-SOPHIE PERIGNON
252	MONTMARTIN-LE-HAUT	1	1, GRANDE RUE	GREGOIRE SIMONNOT	NICOLE COLFORT
253	MONTMORENCY-BEAUFORT	1	MAIRIE – 23, RUE PRINCIPALE	JEANINE ROBERT	Florence LHUILLIER
254	MONTPOTHIER	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	ALAIN LIST	PHILIPPE DELOR
255	MONTREUIL-SUR-BARSE	1	26, RUE DU 27 AOUT 1944	ANNE-MARIE POTEE	GILBERT CHAPET
256	MONTSUZAIN	1	MAIRIE – 9, RUE DU STADE	RENÉE ROBBESYN	
257	MOREMBERT	1	MAIRIE – RUE DU FOUR	DOMINIQUE GUYONNET	
258	MORVILLIERS	1	6, RUE DU HAUT DORMONT	JOSIANE LIARD	
260	MOUSSEY	1	SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE – 6, ROUTE DE VILLEBERTIN	CORINNE CHARPENTIER	PHILIPPE BIGET
261	MUSSY-SUR-SEINE	1	SALLE D'EVOLUTION - 20, QUAI HENRI CHANTAVOINE	GINETTE PIERRON	MICHEL MULLER
262	NEUVILLE-SUR-SEINE	1	PLACE DE LA MAIRIE	HUBERT PICONNET	
263	NEUVILLE-SUR-VANNES	1	PLACE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE	CHARLES VEREECKE	
264	NOÉ-LES-MALLETS	1	6, GRANDE RUE	RAYMONDE FERRÉ	ANETTE DROUILLY
266	NOGENT-EN-OTHE	1	MAIRIE – 9, CHEMIN DE LA MAIRIE	CLAUDETTE ROUSSEAUX	
267	NOGENT-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 65, GRANDE RUE	MARC LACROIX	CANDISE ULSAS

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
268	NOGENT-SUR-SEINE	4	N°1 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	PATRICK DELADERIERE	
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°2 : MAIRIE « SALLE DES MARIAGES » – 27, GRANDE RUE SAINT LAURENT	MARIE-CLAUDE HENTZIEN	
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°3 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	MICHEL HERVÉ	
268	NOGENT-SUR-SEINE		N°4 : ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE – 24, RUE JEAN JAURES	ALAIN DAMASSE	
269	NOZAY	1	MAIRIE – 4, RUE DE LA CRAYÈRE	DANIEL TERMOTE	
270	ONJON	1	MAIRIE – 1, RUE DU BOIS	JEAN-PIERRE RUELLE	
271	ORIGNY-LE-SEC	1	SALLE DES FÊTES – 2, RUE DE L'EGLISE	MICHELE MENNETEAU	
272	ORMES	1	MAIRIE – GRANDE RUE	JEANNINE DESMAREST	MONIQUE GIEREK
273	ORTILLON	1	MAIRIE – 7, RUE DE LA CHAPELLE	MICHEL LEPAGE	
274	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	1	MAIRIE – 21, RUE DE LA LIBÉRATION	NICOLE SOUTOULY	
275	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FRANCOIS ETCHETO	JEAN-MARIE MARCILLY
276	PAISY-COSDON	1	MAIRIE – 4, PLACE DE LA MAIRIE	ERIC GERMOND	JEAN-PHILIPPE DOLAT
278	PARGUES	1	MAIRIE – 2, ROUTE DE CHAOURCE	SOLANGE HUGOT	ROBERT FOSSET
279	PARS-LES-CHAVANGES	1	MAIRIE – 12, RUE DE CLÉREUIL	MADELEINE SAUSSEAU	
280	PARS-LES-ROMILLY	1	73, RUE NATIONALE	LUCIEN MAHIEU	
282	PAYNS	1	SALLE DES MARIAGES – 49, ROUTE DE PAYNS	NADINE MUTTER	
283	PEL-ET-DER	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE DE PEL	GUY MAIRE	ALEXANDRE MASSARD
284	PERIGNY-LA-ROSE	1	MAIRIE – 7, RUE DE L'EGLISE	MARIE-CLAIRE GEORGET	ISABELLE DOLLAT
285	PERTHES-LES-BRIENNE	1	MAIRIE – 9, GRANDE RUE	YVON BERTIN	
286	PETIT-MESNIL	1	SALLE DE REUNIONS – RUE DE LA POTENCE	GEORGES HARNET	SEBASTIEN ROBERT
287	PINEY	1	SALLE DE RÉUNION POLYVALENTE – 2, RUE DU GENERAL DE GAULLE	VIRGINIE HOTTIAUX	LILIANE MAURAISIN
288	PLAINES-SAINT-LANGE	1	MAIRIE ECOLE – 26, RUE DU PONT	MARIE-FRANCE HAIRON	DOMINIQUE RUELLE
289	PLANCY-L'ABBAYE	1	SALLE OUDINET – 5, RUE PIERRE LABONDE	BERNARD OUDIN	MICHEL MARTEAU
290	PLANTY	1	MAIRIE – 31, GRANDE RUE	CLAUDIE TERREUIL	
291	PLESSIS-BARBUISE	1	12, GRANDE RUE	SALINAS JEAN-MARIE	
293	POIVRES	1	MAIRIE – 3, PLACE DE LA MAIRIE	ALAIN FREMAUX	FRANÇOIS LABY
294	POLIGNY	1	MAIRIE – 1, PLACE SAINT APPOLINE	MAURICETTE KELLER	
295	POLISOT	1	SALLE DES ANCIENS	JACQUES MARCHAL	
296	POLISY	1	50, GRANDE RUE	FRÉDÉRIC MISMAQUE	CAROLE MARCHETTI
297	PONT-SAINTE-MARIE	4	N°1 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	DENISE URBAN	YOLANDE VOINIS
297	PONT-SAINTE-MARIE		N°2 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	MAURICE BAZIN	MARIE-ANNICK LEGRAND
297	PONT-SAINTE-MARIE		N° 3 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	RÉMI PLUOT	SERGE HARTERT
297	PONT-SAINTE-MARIE		N° 4 : GROUPE PRIMAIRE SARRAIL – 5, RUE GÉNÉRAL SARRAIL	DOMINIQUE BOURGEOIS	ANDRE CHENUT
298	PONT-SUR-SEINE	1	NOUVEL ESPACE COMMUNAL – 5, FAUBOURG SAINT MARTIN	JEAN-PIERRE GODIER	EVELYNE MARIOTTE
299	POUAN-LES-VALLEES	1	MAIRIE – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	MADELEINE LEBLANC	
300	POUGY	1	1, RUELLE MELDANÇON	MICHÈLE CHAMPION	
301	POUY-SUR-VANNES	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FERNANDE TEISSEDRE	
302	PRASLIN	1	MAIRIE – 2, RUE BOUGATE	MARIE-THERESE GAUCHOT	
303	PRECY-NOTRE-DAME	1	6, RUE AUX CANES	CEDRIC AUBRY	OLIVIER GIBOUT
304	PRECY-SAINT-MARTIN	1	MAIRIE – 22 BIS, RUE SAINT MARTIN	JEAN-PIERRE RIDEY	CHRISTIANE RIGAUX
305	PREMIERFAIT	1	SALLE POLYVALENTE	HELENE OUDIN	JULIEN LALLEMENT
306	PROVERVILLE	1	44, GRANDE RUE	JACQUELINE HUART	AGNES GONET
307	PRUGNY	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'EGLISE	MARISE LESBATS	
308	PRUNAY-BELLEVILLE	1	MAIRIE – 8, RUE DE LA CRAISE	ANITA COLLOT	
309	PRUSY	1	MAIRIE – 45, GRANDE RUE	JEAN-MICHEL SORET	LAETITIA LASNE
310	PUITS-ET-NUISEMENT	2	N°1 : MAIRIE – 4, RUE DES TILLEULS	RENÉ RUELLE	
310	PUITS-ET-NUISEMENT		N°2 : SALLE DE RÉUNION – RUE DE L'EGLISE	JEAN-PIERRE JOFFROY	
312	RACINES	1	10, RUE PRINCIPALE	EDGAR GILLOT	HENRI STEVEZ
313	RADONVILLIERS	1	MAIRIE – GRANDE RUE	PIERRE PARIS	PASCAL CHEVRY
314	RAMERUPT	1	6, RUE CHARLES DELAUNAY	SANDRINE PARTOUT	
315	RANCES	1	2, RUE DE LA ROTRATE	JEAN-MICHEL AUBRY	DANY SOUPEAUX
316	RHEGES	1	SALLE POLYVALENTE - RUE DE L'ECOLE	FRANÇOISE CARON	
318	RIGNY-LA-NONNEUSE	1	45, ROUTE DE BAILLY	AGNES MIGNOT	BERNARD DESPRES
319	RIGNY-LE-FERRON	1	SALLE D'ACTIVITÉS, ÉCOLE – 15, RUE DE LA CROIX	AMBRE LUCAS	EDDIE LECLERC
320	RILLY-SAINTE-SYRE	1	5, PLACE DE LA MAIRIE	GUY FRIONNET	Jack MICHELIN
323	ROMILLY-SUR-SEINE	10	N°1 : HÔTEL DE VILLE – 1, RUE DE LA BOULE D'OR	COLETTE FELIX	JEAN OUDIN
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°2 : ECOLE MIGNONNETTE – 35, PLACE MIGNONNETTE	RENÉ BROUARD	JEAN OUDIN
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°3 : ESPACE AMBROISE CROIZAT – 6, AVENUE JEAN JAURÈS	SIMONE CARUANA	ANDRE DUBOIS
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°4 : ECOLE ROMAIN ROLLAND – 1, RUE PAUL GUILLOT	JESUS ALCARAZ	ANDRE DUBOIS
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°5 : Ecole Romain Rolland: 1 RUE PAUL GUILLOT	MICHELINE LASSERE	COLETTE DUBOIS
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°6 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	JACKY CHAUMONT	COLETTE DUBOIS
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°7 : ESPACE GASTON MONMOUSSEAU – 2, AVENUE DU 8 MAI 1945 (À L'ANGLE DE LA RUE DU TROU DU CHÊNE)	JEAN-CLAUDE REGNAULT	MARIE-FRANCE LIONNET
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°8 : ECOLE ROBESPIERRE – 17, BOULEVARD MAXIMILIEN ROBESPIERRE	JEAN-CLAUDE JOLAIN	MARIE-FRANCE LIONNET
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°9 : ECOLE DE LION – 68, RUE DE GABRIEL PÉRI	RENÉ MESLAINE	NATHALIE THIBAULT
323	ROMILLY-SUR-SEINE		N°10 : PAUL LANGEVIN – 2, RUE DE LA TOURNELLE	JOËLLE PAULET	NATHALIE THIBAULT
324	RONCENAY	1	SALLE POLYVALENTE – CHEMIN DE L'ÉTANG	JEAN-MARIE CARTIER	JEAN-LOUIS MATRAN
326	ROSNAY-L'HOPITAL	1	SALLE DES PETES – RUE DU LONG	GILBERT MARTIN	

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES	3	N°1 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE	
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES		N°2 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE	
325	ROSIERES-PRÈS-TROYES		N°3 : ECOLE ELEMENTAIRE – PLACE CHARLES DE GAULLE	JEAN LAMORLETTE	
328	ROUILLY-SACEY	1	RUE DE L'ÉCOLE	JEAN-CLAUDE HARMAND	ALAIN CHARLOT
329	ROUILLY-SAINT-LOUP	1	27, RUE SAINT LOUP	LOUIS VALLI	AGNES VALLI
330	ROUVRES-LES-VIGNES	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	BRUNO DOSNE	
331	RUMILLY-LÈS-VAUDES	1	33, ROUTE DE CHAOURCE	GEORGES REBOURS	CHRISTIAN TRANCHART
332	RUVIGNY	1	MAIRIE – 1, GRANDE RUE	COLETTE DUMONT	MURIELLE BAUBAND
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	9	N°1 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	CLAUDE BERNARD	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°2 : SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND (ENTRE LA RUE HENRI FORJOT ET LA RUE OBER-RAMSTADT)	JEAN-CLAUDE THIERRY	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°3 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	ADRIENNE VIREY	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°4 : MONTIER LA CELLE – 3, RUE PIERRE DE CELLE	JEAN-PIERRE AMPS	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°5: MONTIER LA CELLE 3 RUE PIERRE DE CELLE	WILLIAM KREITER	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°6 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	GÉRARD CORDIER	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°7 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	CHRISTINE PUGIGNÉ	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°8 : AUGUSTE RENOIR – 14, RUE JULES FERRY	SIMONE BAULEY	LUCETTE MOUZON
333	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		N°9 : REPUBLIQUE – 21, AVENUE DES TILLEULS	MICHÈLE GALLAND	LUCETTE MOUZON
334	SAINT-AUBIN	1	MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	NICOLE MICHON	DANIEL PASQUET
335	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	1	SALLE DES FETES – RUE NEUVE	ANDRÉ BEAUQUIN	LIONEL CROSIER
336	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	1	7, RUE DES MONTS	YVAN MAGERAND	NICOLE LARANT
337	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	1	MAIRIE – 1, RUE PRINCIPALE	NATHALIE LAMOTTE	JACQUELINE ROBERT
338	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	1	MAIRIE – 11, RUE DE LA LIBÉRATION	MARYSE CHAMPENOIS	DANIELLE ROYER
339	SAINT-FLAVY	1	32, RUE PRINCIPALE	CHRISTINE HAZOUARD	DAVID DE SMET
340	SAINT-GERMAIN	2	N°1: ECOLE JEAN MONNET – 867, ROUTE DE TROYES	PIERRE PARIGOT	
340	SAINT-GERMAIN		N°2 : CENTRE SPORTIF-137 RUE LOUIS GUILLEMIN-LEPINE-	FRANCOIS COSCARELLI	
341	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	1	1, RUE DE PARIS	LUDOVIC LANGE	
342	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	1	MAIRIE – 4, RUE DE L'ÉGLISE	CLAUDE THIBAUDOT	JEAN-MARC MEISTRETTY
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	5	N°1 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	JEAN-YVES GIRAUDET DE BOUDEMANGE	YVES RODIQUE
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°2 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	JACQUES DUFLOT	YVES RODIQUE
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°3 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	CHRISTIAN MULLOT	YVES RODIQUE
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°4 : SALLE POLYVALENTE – PARC ANDRÉ GRIMONT	GERARD NINOREILLE	YVES RODIQUE
343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS		N°5 : SALLE POLYVALENTE PARC ANDRÉ GRIMONT	FRANCIS GENDRE	YVES RODIQUE
344	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	1	SALLE ANNEXE JEAN PHOCION – 6, RUE DE L'EGLISE	ALINE GIRARDIN	JACQUELINE POTTIER
345	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	1	MAIRIE – 1, PLACE DE LA MAIRIE	ANDRÉ CHRETIEN	JOSETTE CHOPPIN
346	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	1	MAIRIE – 13, RUE PRINCIPALE	MARIE-JOSÈE LORPHELIN	LINE MAUCLAIR
347	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	1	PLACE DE L'ÉGLISE	BERNARD DENIS	PEGGY BOURBONNEUX
348	SAINT-LUPIEN	1	19, RUE DE LA MAIRIE	THÉRÈSE DELAUNAY	MICHELE MARTIN
349	SAINT-LYE	3	N°1 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	CHRISTIAN PAYEN	JOEL LEOTIER
349	SAINT-LYE		N°2 : SALLE DES FÊTES – PLACE DE L'EGLISE	JACQUES PICHENEY	JOEL LEOTIER
349	SAINT-LYE		N°3 : SALLE POLYVALENTE DE GRANGE L'EVÊQUE	JEAN-PIERRE GATOUILLAT	JOEL LEOTIER
350	SAINT-MARDS-EN-OTHE	1	MAIRIE – 14, RUE CHARLES PETIT	ANNE-MARIE MASSIASSE	JACQUELINE LEMOINE
351	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	1	MAIRIE – 2, RUE DE CHAOUILLET	SYLVIE BELORGEOT	LAURENT HAZOUARD
352	SAINTE-MAURE	2	N°1 : 3, RUE GERMAIN BERTON	ODILE LAMY	DENIS MONGIN
352	SAINTE-MAURE		N°2 : 3 RUE GERMAIN BERTON	RAYNALD GUILBAUD-DOMANGE	DENIS MONGIN
353	SAINT-MESMIN	1	PLACE DE LA MAIRIE	JEAN-PIERRE CHARRIER	
354	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	1	MAIRIE – 32, RUE PRINCIPALE	ODETTE GUBLIN	REGIS ROBIN
355	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	1	MAIRIE-15, GRANDE RUE	MARIE-CLAUDE POINT	ANDREE FIGIER
356	SAINT-OULPH	1	SALLE POLYVALENTE PAULETTE HENRIET – 3, PLACE DES TILLEULS	RENE DE RICKER	ERIC COGNARD
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	3	N°1 : SALLE DES MARIAGES – 2, RUE HENRI BERTHELOT	DANIEL MEUNIER	ALAIN BOUVY
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES		N°2 : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2, RUE HENRI BERTHELOT	DANIEL MEUNIER	ALAIN BOUVY
357	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES		N°3 : SALLE DES CONFÉRENCES – RUE PIERRE BROSSOLETTE	DANIEL MEUNIER	ALAIN BOUVY
358	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	1	MAIRIE – 24, RUE GEORGES FURIER	CHRISTIAN BECUE	CLAUDINE GOBERT
359	SAINT-PHAL	1	MAIRIE 7 RUE DES CAFÉS	JOCELYNE LE DOUGUET	
360	SAINT-POUANGE	1	MAIRIE – 3, RUE EDOUARD HERRIOT	NICOLE FONTAROLLO	MARIE-CHRISTINE KAMITSIS
361	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	1	MAIRIE – 17BIS, RUE DE L'ORME	GÉRARD MATHIEU	

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
363	SAINT-THIBAULT	1	7, RUE DE L'EGLISE	GASTON LECERF	
362	SAINTE-SAVINE	7	N°1 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	MICHEL PERNEY	LOIC BOSSUAT
362	SAINTE-SAVINE		N°2 : SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE – 1, RUE LAMORICIÈRE	MICHEL PERNEY	LOIC BOSSUAT
362	SAINTE-SAVINE		N°3 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	CLAUDE GHYSDAEL	ANDRE JEANNEL
362	SAINTE-SAVINE		N°4 : SALLE DE CLASSE DE L'ÉCOLE JULES FERRY – 5, RUE JULES FERRY	CLAUDE GHYSDAEL	ANDRE JEANNEL
362	SAINTE-SAVINE		N°5 :ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC –2 CHEMIN DU PARC	BERNARD GOUSSET	ALAIN VIGEANNEL
362	SAINTE-SAVINE		N°6 : ECOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	BERNARD GOUSSET	ALAIN VIGEANNEL
362	SAINTE-SAVINE		N°7 : ECOLE MATERNELLE GEORGES GUINGOUIN – 58, RUE DE CHANTELOUP	DENIS VENUAT	CHRISTINE ANTOINE
364	SAINT-USAGE	1	MAIRIE – 1, RUE DE LA TUILERIE	DANIELLE LIONNET	ANGELIQUE BURGAIN-BURON
365	SALON	1	1, PLACE DE LA MAIRIE	BÉATRICE DIOT	REGINE GUGGER
366	SAULCY	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'ETANG	ROGER GEOFFROY	
368	SAVIERES	1	SALLE DES FETES - 60, PLACE DE LA SALLE DES FETES	JEAN ROUSSEL	
369	SEMOINE	1	SALLE POLYVALENTE – 1, RUE DES TILLEULS	JOSE RADET	FERNAND ROLLET
370	SOLIGNY-LES-ETANGS	1	1, RUE DE LA MAIRIE	GINETTE LAUXERROIS	YOLANDE MAURAN
371	SOMMEVAL	1	MAIRIE – 128, RUE DE LA RENCONTRE	THIERRY GARCONNAT	JACKIE MERY
372	SOULAINES-DHUYS	1	MAIRIE – 2, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	ALEXIS MICHALOWSKI	
373	SOULIGNY	1	MAIRIE – PLACE DE LA CHARME	CHANTAL MARMILLON	EVELYNE LEFRANC
374	SPOY	1	2, PLACE DE LA MAIRIE	MARIE-CHRISTINE BATILLET	
375	THENNELIERES	1	MAIRIE – 7, RUE DU 14 JUILLET	ANNE PELOSO	JEAN-MICHEL SOLAY
376	THIEFFRAIN	1	MAIRIE – 2, RUE DE L'ABBÉ VIVIEN	ISABELLE THILLEROT	VERONIQUE VESSELLE
377	THIL	1	PLACE DE LA MAIRIE	MARIE-HÉLÈNE BERRARD	
378	THORS	1	MAIRIE – 2, PLACE DE LA MAIRIE	BERTRAND CROSET	
379	TORCY-LE-GRAND	1	MAIRIE – PLACE DU CHAUFFOUR	JEAN-JACQUES GRANDGEORGE	DANIEL REGNAULT
380	TORCY-LE-PETIT	1	MAIRIE – VOIE D'ARCIS	MARTINE BRISBARD	ANNE DUPUIS
381	TORVILLIERS	1	SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE – 19, RUE DE LA MAIRIE	MICHEL JAILLANT	
382	TRAINEL	1	SALLE DU MOULIN – 49, RUE SAINT ANTOINE	JACQUELINE GARNIER	ANNETTE FOUCAULT
383	TRANCAULT	1	MAIRIE – 1, RUE FRANÇOIS LE CAMUS	GILBERT DUVAL	EMMANUELLE BOLLAERT
384	TRANNES	1	SALLE POLYVALENTE ANDRÉ LIGNIER	JOSÉ BARROIS	JEAN-PAUL SCOHY
386	TROUANS	1	10, RUE DE CHÂLONS	FRÉDÉRIC SEURAT	
387	TROYES	29	N°1 : HOTEL DE VILLE 1 – SALLE D'ATTENTE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°2 : HOTEL DE VILLE 2 – SALLE DES MARIAGES – PLACE ALEXANDRE ISRAËL	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°3 : DIDEROT 1 – 12, RUE DIDEROT	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°4 : DIDEROT 2 – 12, RUE DIDEROT	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°5 : LE MODERNE – 2, RUE DE MOLESME	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°6 : 14 JUILLET – 72, RUE CHARLES GROS	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°7 : AUGUSTE MILLARD – 37, COURS JACQUIN	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°8 : ESPACE SAINT JACQUES 1 – 2, PLACE DE SOÊST	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°9 : ESPACE ST JACQUES 2 – 2, PLACE DE SOÊST	GÉRARD DOLLAT	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°10 : JULES FERRY 1 – 40, RUE JEAN LACOSTE	BERNARD FRANCK	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°11 : JULES FERRY 2 – 40, RUE JEAN LACOSTE	BERNARD FRANCK	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°12 : CHARLES CHEVALIER 1 – 35BIS, RUE DES MAROTS	BERNARD FRANCK	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°13 : CHARLES CHEVALIER 2 – 35BIS, RUE DES MAROTS	BERNARD FRANCK	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°14 : PREIZE 1 – RUE DU CLOS CAMUS	MAGALI ROGARD	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°15 : PREIZE 2 – RUE DU CLOS CAMUS	MAGALI ROGARD	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°16 : VASSAULES 1 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	MAGALI ROGARD	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°17 : VASSAULES 2 : 139, RUE ETIENNE PÉDRON	MAGALI ROGARD	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°18 : BLOSSIERES – 51, RUE DE GOURNAY	CLAUDE JACOB	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°19 : SENARDES 1 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	CLAUDE JACOB	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°20 : SENARDES 2 – PLACE DE L'ANE PATOCHE	CLAUDE JACOB	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°21 : TERRASSES 1 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°22 : TERRASSES 2 - 30, BOULEVARD JULES GUESDE	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°23 : PAUL BERT 1 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°24 : PAUL BERT 2 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°25 : PAUL BERT 3 - 5, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°26 : JEAN MACÉ 1 - PLACE JEAN MACÉ	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°27 : JEAN MACÉ 2 - PLACE JEAN MACÉ	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°28 : EDOUARD VAILLANT – 95, RUE EDOUARD VAILLANT	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
387	TROYES		N°29 : CHARTREUX – RUE ROMAIN ROLLAND	NICOLE DUBOIS	CATHERINE MONET
388	TURGY	1	MAIRIE – 21, GRANDE RUE	MONIQUE LAMOLINE	NICOLE POILVE
389	UNIENVILLE	1	ANCIENNE SALLE DE CLASSE – 6, RUE SAINT ANTOINE	ANNICK BERGERAT	JEAN-MICHEL CHATELAIN
390	URVILLE	1	MAIRIE – 3, PLACE ARMAND	DANIEL BILLETTE	PAULETTE COLLOT
391	VAILLY	1	MAIRIE – 23 BIS, GRANDE RUE	CLAUDE BERTHELOT	GERALD DARGENT
019	VAL-D'AUZON	1	2, RUE GAULIÈRE – VILLEHARDOUIN	THIERRY BOURCIER	LUCIEN LACOUR

CODE COMMUNE	COMMUNE	NOMBRE DE BUREAUX	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION TITULAIRE	DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION SUPPLÉANT
392	VAILLANT SAINT GEORGES	1	MAIRIE – 11, GRANDE RUE	ODILE DÉON	
393	VALLENTIGNY	1	17, RUE DES BUCHETTES	PHILIPPE DANIEL	YVETTE PELAY
394	VALLIERES	1	MAIRIE – 15 BIS, RUE HAUTE	MICHEL RASSAT	
395	VANLAY	1	ROUTE D'ERVY	CLAUDE LAFFRAT	
396	VAUCHASSIS	1	MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	BERNARD DEVILLE	GHISLAINE CAIN
397	VAUCHONVILLIERS	1	2 RUE DE L'ÉGLISE	JACQUES DE VLIEGHER	
398	VAUCOGNE	1	MAIRIE – 13, GRANDE RUE	PAUL PIAT	
399	VAUDES	1	37, GRANDE RUE	CLOVIS MICHAUX	
400	VAUPOISSON	1	MAIRIE – 2, RUE DE LA MAIRIE	JEAN-PIERRE ROBIN	MICHEL BRANCHE
401	VENDEUVRE-SUR-BARSE	2	N°1 : ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE – RUE PIERRE ET MARIE CURIE	GUY DEMONTROND	VIOLETTA SCOTTE
401	VENDEUVRE-SUR-BARSE		N°2 : ÉCOLE BELLEVUE – 8, ALLÉE DES MARRONNIERS	FRANÇOISE CASPOIR	VIOLETTA SCOTTE
403	VERNONVILLIERS	1	SALLE SOCIO-CULTURELLE : RUE DE LA BOURBONNE	CLAUDINE DESCHAMPS	ELISABETH DRAPPIER
404	VERPILLIERES-SUR-OURCE	1	MAIRIE – 39, GRANDE RUE	MARCELLE MILLOT	BERNADETTE FORNONI
405	VERRICOURT	1	MAIRIE – RUE DE LA MAIRIE	DELPHINE LERMITE	
406	VERRIERES	2	N°1 : CENTRE SOCIOCULTUREL – PLACE RENÉ RENAULT	LOUIS LEPAGE	
406	VERRIERES		N°2 ÉCOLE PRÉÉLÉMENTAIRE – SALLE DE MOTRICITÉ – PLACE RENÉ RENAULT	JEAN DANJIN	
408	VIAPRES-LE-PETIT	1	MAIRIE – 1, RUE DE L'ABBE THIESSION	SYLVIA BRODEAUX	
409	VILLACERF	1	MAIRIE – 20, RUE ROYALE	DOMINIQUE DALLEMAGNE	AUDE FONTANIER
410	VILLADIN	1	SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE	ANDRÉ DESHAYES	
427	VILLE-SUR-ARCE	1	MAIRIE – 2, GRANDE RUE	RÉGIS BARBE	MARIE-MARTINE FRANCOIS
428	VILLE-SUR-TERRE	1	MAIRIE – 6, ROUTE DE SOULAINES	JEANINE GAGNEUX	CHRISTIAN BRIAND
412	VILLECHETIF	1	MAIRIE – 21, RUE DE LA CROIX	YVON PREVOST	CAMILLE CHARIGOT
414	VILLELOUP	1	2, RUE SAINTE BARBE	MICHELINE TROUVE	
416	VILLEMEREUIL	1	5, RUE DE LA MAIRIE	MARIE-JEANNE TRUPKOVIC	
417	VILLEMOIRON-EN-OTHE	1	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – PLACE DE LA MAIRIE	GÉRARD BANSE	
418	VILLEMORIEN	1	MAIRIE – PLACE DE L'EGLISE	OLIVIER NETTELER	
419	VILLEMOYENNE	1	MAIRIE – 20, RUE PAUL VIARDET	CLAUDE COLLOT	YVON BAGUET
420	VILLENAUXE LA GRANDE	2	N°1 : PLACE GEORGES CLEMENCEAU	JEAN-YVES MATHIAS	NICOLE JOZY
420	VILLENAUXE LA GRANDE		N°2 : RUE DU PERREY	JEAN-YVES MATHIAS	NICOLE JOZY
422	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	1	PLACE DU 15 JUIN 1940	AUDREY TORRI	CHANTAL CLERIN
424	VILLERET	1	SALLE DES FETES – RUE SAINT FERREOL	VALÉRIE BOURGUIGNON	GERARD BABY
425	VILLERY	1	MAIRIE - 17, ROUTE NATIONALE	ALAIN MARNAT	MARCELLE MAUGOUST
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE	3	N°1 : 14, ROUTE DE DIJON	MANUELA COTHIAS	REGIS BERTHOUX
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE		N°2 : 6, RUE DE L'ABBAYE – CLAIRVAUX	JOELLE BREVOT	BRUNO LANGLOIS
426	VILLE-SOUS-LA-FERTE		N°3 : 1BIS, GRANDE RUE – FORGES SAINT BERNARD	DOMINIQUE BERTHIER	HERVE SUCHET
429	VILLETTE-SUR-AUBE	1	41, RUE DE PARIS	ODETTE MASSON	ROSELYNE LEBRIS
430	VILLIERS-HERBISSE	1	MAIRIE – 2, RUE BASSE	JOCELYNE CARTIER	JEAN-MARIE GUILLAUME
431	VILLIERS-LE-BOIS	1	13, GRANDE RUE	JEAN-CLAUDE DELRUE	MARYSE FEVRE
432	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	1	MAIRIE – RUE DE LA FOSSE AUX BRIOTS	SÉBASTIEN GAUTHEROT	
433	VILLY-EN-TRODES	1	MAIRIE – 2, PLACE DE L'EGLISE	DAVID SZCZEK	NADINE MEILLIEZ
434	VILLY-LE-BOIS	1	1, RUE SAINT ANTOINE	FRANCINE MARTIN	LIONEL JANUS
435	VILLY-LE-MARECHAL	1	MAIRIE – 14, GRANDE RUE	ELISABETH LEBLANC	JACKY MALESIEUX
436	VINETS	1	PLACE DE LA MAIRIE	NATHALIE DEDET	
437	VIREY-SOUS-BAR	1	8, RUE JEAN MONNET	ANNICK FOURNET	FRANCIS VALLARCHER
438	VITRY-LE-CROISE	1	PLACE DE LA MAIRIE	THIERRY GODIN	
439	VIVIERS-SUR-ARTAUT	1	SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE – PLACE DE LA MAIRIE	FRANÇOISE GRANDPIERRE	JUSTINE FERREIRA
440	VOIGNY	1	18, RUE JEANNE BACHELARD	MICHEL BESTAUTTE	EVELYNE MOLINET
441	VOSNON	1	SALLE DES FETES - 64, RUE DE LA MAIRIE	ELIANE CARR	BRIGITTE PELLETIER
442	VOUE	1	43, ROUTE IMPÉRIALE	JACQUES BRADIER	
443	VOUGREY	1	MAIRIE	ERIC CHARLOT	
444	VULAINES	1	2, RUE DU MONTIER	MONIQUE MENNERET	JEAN-PAUL NONAT
445	YEVRES-LE-PETIT	1	MAIRIE – 10, RUE SAINT-LAURENT	FREDERIQUE HUET	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,
DE LA LÉGALITÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

TROYES, le 07 SEP. 2018

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

ARRÊTÉ N° BEMP2018250-0001

Organisation d'une élection municipale
partielle à ESSOYES

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0001 du 30 août 2017 relatif à la détermination des bureaux de vote ;

VU les démissions successives de Mmes Annie CHARLOT et Bernadette BAUTZ et de MM Lorick GUIGNOT, Philippe GUENIN et Luc DEBAY ;

Considérant que, par l'effet de ces vacances, le conseil municipal d' ESSOYES a perdu le tiers de ses membres ;

Considérant qu'il a lieu, dans ces conditions, de compléter l'effectif du conseil municipal d'ESSOYES en vue de pourvoir à la vacance de cinq sièges ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRÊTE

ARTICLE 1
Les électeurs de la commune d'ESSOYES sont convoqués en vue de l'élection de cinq conseillers municipaux, le **dimanche 14 octobre 2018 et, en cas de second tour, le dimanche 21 octobre 2018.**

ARTICLE 2
Les déclarations de candidature pour les élections municipales des 14 et 21 octobre 2018 devront être déposées à la préfecture de l'Aube – bureau des élections et des missions de proximité.

Ce dépôt devra être effectué par le candidat ou le mandataire qu'il désignera à cet effet.

Le déclarant (candidat ou mandataire) devra produire une pièce d'identité.

Aucun autre mode de déclaration de candidature ne sera admis.

ARTICLE 3
Le dépôt des candidatures devra être effectué :

Pour le 1er tour de scrutin
Du lundi 24 au jeudi 27 septembre 2018 selon les horaires suivants :
- le lundi 24, le mardi 25 et le mercredi 26 septembre 2018 de 8h30 à 11h30 ;
- le jeudi 27 septembre 2018 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.

Pour le 2ème tour de scrutin
- le lundi 15 octobre 2018 de 8h30 à 11h30 ;
- le mardi 16 octobre 2018 de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 4
Le bureau de vote siégera conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral BERTI2017242-0001 du 30 août 2017. Le scrutin sera ouvert à **8 heures et clos à 18 heures**. Il sera procédé au dépouillement immédiatement après la clôture du scrutin.

ARTICLE 5
Prendront part au vote:

1°) les électeurs de nationalité française inscrits sur la liste électorale arrêtée à la date du 28 février 2018, conformément aux articles L. 25, L.30 à L.40 et R.18 du code électoral.

2°) les électeurs ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, autre que la France, inscrits sur la liste électorale complémentaire en vue des élections municipales, arrêtée à la date du 28 février 2018, conformément aux articles L.25, L.30 à L.40 et R.18 du code électoral.

ARTICLE 6
La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube et le maire d'ESSOYES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans la commune au moins 15 jours francs avant le scrutin.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Sylvie CENDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUBE

SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES
TERRITOIRES ET DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau de l'environnement et de la
concertation publique

ARRETE n°**BECP2018254-0001 du 11 septembre 2018**

Enquête publique
Plan de Prévention des Risques
mouvement de terrain et chute de blocs
sur la colline Sainte-Germaine
sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine

Le préfet de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-6, L. 562-3, R. 123-6 à R. 123-23 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016134-0001 du 13 mai 2016 pris en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement, exonérant le projet de Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine de réaliser une évaluation environnementale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-061-002 du 01 mars 2017 prescrivant le plan de prévention des risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine ;

VU l'ordonnance n°E18000092/51 en date du 3 juillet 2018 de madame la vice-présidente du tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, désignant monsieur Roger KISTER, géomètre expert retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT qu'en application du code de l'environnement, il convient de soumettre le Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine à une enquête publique dans les formes prescrites par le code de l'environnement ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Bar-sur-Aube, 1 place Carnot, 10200 BAR-SUR-AUBE.

ARTICLE 2 : A cet effet, un dossier sur support papier comprenant les pièces et documents relatifs au projet, sera déposé dans chaque mairie concernée où le public pourra en prendre connaissance du **1er octobre 2018, à partir de 9h00, au 2 novembre 2018, jusqu'à 17h30,** aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit pendant 33 jours.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : http://www.aube.gouv.fr / onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire - Environnement -Développement durable » / article « Autres enquêtes publiques que ICPE » sous-article « Enquêtes publiques année 2018 » ;

- et sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.81) ou courriel (pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans chaque mairie.

Les observations et propositions écrites et orales du public pourront également être reçues par le commissaire enquêteur, au lieu, jours et heures qui sont fixés à l'article 3 du présent arrêté.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur, monsieur Roger KISTER, par voie postale à la mairie de Bar-sur-Aube ou par courrier électronique (pref-enquetepublique-ddtpprn@aube.gouv.fr). La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

Le commissaire enquêteur insérera et annexera au registre les observations et propositions adressées par voie postale ou reçues en main propre lors des permanences, fixées à l'article 3 du présent arrêté, afin d'être consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront adressées au commissaire enquêteur par le bureau de l'environnement et de la concertation publique. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Aube dans les meilleurs délais.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le **2 novembre 2018 à 17h30.**

ARTICLE 3 : Le commissaire enquêteur désigné par la décision susvisée, siégera, afin de recueillir les observations et propositions éventuelles du public les :

- **1er octobre 2018, de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bar-sur-Aube (ouverture),**
- **13 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bar-sur-Aube,**
- **19 octobre 2018 de 14h30 à 16h30 à la mairie de Fontaine,**
- **2 novembre 2018, de 15h30 à 17h30 à la mairie de Bar-sur-Aube (clôture).**

ARTICLE 4 : Après avoir informé le préfet de l'Aube, le commissaire enquêteur pourra, par décision motivée, prévoir que la durée de l'enquête sera prolongée d'une durée maximale de quinze jours, notamment s'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public.

ARTICLE 5 : L'enquête publique sera annoncée, au moyen d'avis affichés par les soins de chaque maire, dans les mairies de Bar-Sur-Aube, Fontaine, et à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube et la préfecture de l'Aube.

Ces avis seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Ils porteront en caractères apparents, notamment, la nature du projet et les communes concernées, le nom du commissaire enquêteur ainsi que les jours et heures où peuvent être reçues les observations du public.

Un certificat constatant l'accomplissement de l'affichage qui incombe aux exécutifs concernés sera adressé à la préfecture de l'Aube, bureau de l'environnement et de la concertation publique.

L'enquête sera également annoncée dans deux journaux locaux d'annonces légales diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux mêmes journaux. Les frais de cette publicité seront à la charge de la direction départementale des territoires de l'Aube.

Par ailleurs l'avis d'enquête publique sera publié sur le site internet des services de l'État dans la département de l'Aube : http://www.aube.gouv.fr / onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire -Environnement -Développement durable » / article « Autres enquêtes publiques que ICPE » sous-article « Enquêtes publiques année 2018 » .

ARTICLE 6 : Les conseils municipaux de Bar-sur-Aube, et de Fontaine et le conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, la Chambre d'Agriculture, le Centre Régional de la Propriété Forestière ont été appelés à donner leur avis sur ce projet de Plan de Prévention des Risques.

Les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R. 562-7 du code de l'environnement seront consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R. 123-13.

ARTICLE 7 : Les maires de Bar-sur-Aube et de Fontaine seront entendus par le commissaire enquêteur après que les avis de leurs conseils municipaux respectifs aient été annexés aux registres d'enquêtes.

ARTICLE 8 : S'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public dans les conditions prévues à l'article L. 123-13 du code de l'environnement, le commissaire-enquêteur en fera la demande à la direction départementale des territoires de l'Aube. Cette demande ne pourra porter que sur des documents en la possession de cette dernière.

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé de la direction départementale des territoires seront versés au dossier tenu au siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État.

Si de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionnera la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci auront été ajoutées au dossier d'enquête.

ARTICLE 9 : S'il estime que la nature de l'opération ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire-enquêteur en avisera le préfet ainsi que la direction départementale des territoires en leur indiquant les modalités qu'il propose pour la tenue de cette réunion.

Le commissaire enquêteur définira alors, en concertation avec le préfet et la direction départementale des territoires, les modalités d'information préalable et de déroulement de cette réunion.

Un compte-rendu sera établi à l'issue de la réunion publique par le commissaire enquêteur et adressé à la direction départementale des territoires ainsi qu'au préfet dans les meilleurs délais.

Ce compte-rendu ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet seront annexés par le commissaire-enquêteur au rapport de fin d'enquête.

ARTICLE 10 : A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai par les maires des communes de Bar-sur-Aube et de Fontaine au commissaire-enquêteur et clos par ce dernier.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, sous huitaine, la direction départementale des territoires et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La direction départementale des territoires disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Ce rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations de la direction départementale des territoires en réponse aux observations du public.

Le commissaire-enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture d'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au préfet, les registres d'enquête et les pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

ARTICLE 11 : La présente enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions afin de permettre au préfet de l'Aube de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant de statuer, par voie d'arrêté, sur le Plan de Prévention des Risques mouvement de terrain et chute de blocs sur la colline Sainte-Germaine sur les communes de Bar-sur-Aube et Fontaine.

ARTICLE 12 : Des informations peuvent être demandées auprès de la direction départementale des territoires de l'Aube, bureau risques et crise, 1, boulevard Jules Guesdes CS 40769, 100026 Troyes Cedex (tél. : 03.25.46.20.25) ou à la préfecture de l'Aube, bureau de l'environnement et de la concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10025 Troyes Cedex.

ARTICLE 13 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, bureau de l'environnement et de la concertation publique, en mairies de Bar-sur-Aube et Fontaine, et consultables sur le site internet des services de l'État pendant un an.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, le directeur départemental des territoires de l'Aube, les maires de Bar-sur-Aube et Fontaine et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à monsieur le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Sylvie CENDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE

POLE APPUI ECONOMIQUE ET JURIDIQUE AU
DEVELOPPEMENT LOCAL ET AUX COLLECTIVITES

ARRETE N° SPBA2018250-0001

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLEMENTAIRE
COMMUNE DE ARRENTIERES
CONVOCATION DES ELECTEURS

LA SOUS-PREFETE DE BAR-SUR-AUBE

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections ;

VU l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0001 du 30 août 2017 relatif à la détermination des bureaux de vote ;

VU la démission de Monsieur Pierre VIEVILLE de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de ARRENTIERES, reçue en mairie le 19 novembre 2015 ;

VU le décès de Monsieur Jacques CHARLAT survenu le 13 octobre 2016 ;

VU le décès de Monsieur Bruno BECKIUS survenu le 27 novembre 2017 ;

VU le décès de Madame Edwige GAUTHIER survenu le 05 août 2018 ;

Considérant que, par l'effet de ces vacances, le conseil municipal de ARRENTIERES a perdu le tiers de ses membres ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de procéder à une élection partielle complémentaire pour compléter l'effectif du conseil municipal qui compte quatre sièges vacants ;

SUR proposition de Madame la sous-préfète de Bar-sur-Aube;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les électeurs de la commune de ARRENTIERES sont convoqués en vue de l'élection de quatre conseillers municipaux, le **dimanche 7 octobre 2018 et, en cas de second tour, le dimanche 14 octobre 2018.**

ARTICLE 2 : Les déclarations de candidature sont obligatoires et devront être déposées à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube – 18 rue Armand à Bar-sur-Aube.

Ce dépôt devra être effectué par le candidat ou le mandataire qu'il désignera à cet effet.

Les déclarants (candidat et mandataire) devront notamment produire une pièce d'identité, ainsi que différents documents dont la liste est disponible en mairie ou en sous-préfecture.

Aucun autre mode de déclaration de candidature ne sera admis.

ARTICLE 3 : Le dépôt des candidatures devra être effectué :

Pour le 1er tour de scrutin
- du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 19 septembre 2018 de 9h à 12h,
- le jeudi 20 septembre 2018 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

Pour le 2ème tour de scrutin
- le lundi 08 octobre 2018 de 9h à 12h,
- le mardi 09 octobre 2018 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BERTI2017242-0001 du 30 août 2017, le scrutin aura lieu 8 RUE BLANCHE.

ARTICLE 5 : Le scrutin sera **ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.**

ARTICLE 6 : Prendront part au vote :

1°) Les électeurs de nationalité française inscrits sur la liste électorale arrêtée à la date du 28 février 2018, sauf exceptions mentionnées à l'article R. 17 du code électoral.

2°) Les électeurs ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, autre que la France, inscrits sur la liste électorale complémentaire en vue des élections municipales, arrêtée à la date du 28 février 2018, sauf exceptions mentionnées à l'article R. 17 du code électoral.

ARTICLE 7 : L'élection se déroulera au scrutin majoritaire. Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.
Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

ARTICLE 8 : Dès la clôture du scrutin, il sera procédé au dénombrement des émargements. Ensuite, le dépouillement se déroulera conformément aux dispositions des articles L 65 et L 66 du code électoral.

ARTICLE 9 : Un procès-verbal constatant les opérations électorales sera, pour chaque tour de scrutin, dressé en double exemplaire. L'un d'entre eux sera déposé au secrétariat de la mairie, l'autre sera transmis à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube.

ARTICLE 10 : Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bar-sur-Aube et Monsieur le maire de ARRENTIERES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans la commune au moins 15 jours francs avant le scrutin.

Fait à Bar-sur-Aube, le 07 septembre 2018.

Emilia HAVEZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

SOUS-PRÉFECTURE
DE NOGENT-SUR-SEINE
Section d'appui au développement local et socio-économique

Troyes, le - 7 SEP. 2018

ARRÊTE N°SPNGT-2018- 250 -0001

Suppression de la régie de recettes de l'État auprès de la Police Municipale de la commune **de La Rivière-de-Corps** et abrogation des arrêtés préfectoraux de nomination des régisseurs titulaire et intérimaire et de l'arrêté de modification du lieu de versement des fonds de la régie

LE PRÉFET DE L'AUBE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2212-5, et L. 5211-4-2 ;

Vu le code de la route notamment l'article R.130-2 et L.121-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L.512-1 à L.512-3 ;

Vu les décrets n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, afin de justifier les évolutions possibles de l'indemnité de responsabilité versée aux régisseurs ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services de police municipale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté préfectoral n°02-4914 A du 23 décembre 2002 portant création d'une régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps ;

Vu l'arrêté préfectoral n°02-4915 A du 23 décembre 2002 portant nomination de Monsieur Reynald GUYOT en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-240-0010 du 27 août 2012 portant modification du siège de versement des fonds de la régie de recettes de la police municipale de La Rivière-de-Corps ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPNGT-2017170-0002 du 19 juin 2017 portant nomination de Madame Marie-José SABARD en qualité de régisseur intérimaire pendant l'arrêté maladie de M. Reynald GUYOT de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps ;

Vu le décret du 12 juillet 2017 nommant Madame Sylvie CENDRE, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté n° SATCPP-BCI-20247-0030 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Sylvie CENDRE Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu les instructions conjointes du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'action et des comptes publics du 26 janvier 2018 portant clôture des régies inactives de recettes de l'Etat instituées auprès de la police municipale,

Vu le courrier du Maire de La Rivière-de-Corps en date du 14août 2018 sollicitant la clôture de la régie de recettes d'Etat de sa police municipale à compter du 1er octobre 2018 du fait que celle-ci n'enregistrera plus aucune activité par la mise en place prochaine du PVE (procès par voie électronique) ;

Vu l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Aube en date du 30 août 2018;

Sur la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube ;

ARRETE

ARTICLE 1 : la régie de recettes de l'Etat créée auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps par arrêté préfectoral n°02-4914 A du 23 décembre 2002 est supprimée à compter du 1er octobre 2018.

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral n°02-4914 A du 23 décembre 2002 portant création d'une régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps, l'arrêté préfectoral n°02-4915 A du 23 décembre 2002 portant nomination de Monsieur Reynald GUYOT en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps, l'arrêté préfectoral n°2012-240-0010 du 27 août 2012 portant modification du siège de versement des fonds de la régie de recettes de la police municipale de La Rivière-de-Corps et l'arrêté préfectoral n°SPNGT-2017170-0002 du 19 juin 2017 portant nomination de Madame Marie-José SABARD en qualité de régisseur intérimaire pendant l'arrêté maladie de M. Reynald GUYOT de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de La Rivière-de-Corps sont abrogés par le présent arrêté à compter du 1er octobre 2018.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube, l'administratrice générale des Finances Publiques de l'Aube et le Maire de la Rivière-de-Corps, sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire Générale

Sylvie CENDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

SOUS-PRÉFECTURE
DE NOGENT-SUR-SEINE
Section d'appui au développement local
et socio-économique

Troyes, le 17 SEP. 2018

ARRÊTE N°SPNGT-2018- 250 - 002

Suppression de la régie de recettes de l'État auprès de la Police Municipale de la commune **de Saint-André-les-Vergers** et abrogation des arrêtés préfectoraux de nomination des régisseurs titulaire et suppléant et de l'arrêté de modification du lieu de versement des fonds de la régie

LE PRÉFET DE L'AUBE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2212-5, et L. 5211-4-2 ;

Vu le code de la route notamment l'article R.130-2 et L.121-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L.512-1 à L.512-3 ;

Vu les décrets n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, afin de justifier les évolutions possibles de l'indemnité de responsabilité versée aux régisseurs ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services de police municipale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté préfectoral n°02-4896A du 23 décembre 2002 portant création d'une régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers ;

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube- Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine
B.P.41- 10401 NOGENT-SUR-SEINE CEDEX – TELEPHONE 03 25.39.82.19 – TELECOPIEUR 03 25.39.06.57–
sous.prefecture.ngt@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-240-0012 du 27 août 2012 portant modification du siège de versement des fonds de la régie de recettes de la police municipale de Saint-André-les-Vergers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012262-0004 du 18 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Gérald HUART en qualité de régisseur titulaire et de Monsieur Jérôme GUYOT en qualité de régisseur suppléant de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers ;

Vu le décret du 12 juillet 2017 nommant Madame Sylvie CENDRE, Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté n° SATCPP-BCI-20247-0030 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Sylvie CENDRE Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aube ;

Vu les instructions conjointes du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'action et des comptes publics du 26 janvier 2018 portant clôture des régies inactives de recettes de l'Etat instituées auprès de la police municipale,

Vu le courrier du Maire de Saint-André-les-Vergers en date du 21 août 2018 sollicitant la clôture de la régie de recettes d'Etat de sa police municipale du fait que celle-ci n'enregistre plus aucune activité depuis la mise en place du PVE (procès par voie électronique) ;

Vu l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Aube en date du 30 août 2018;

Sur la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube ;

ARRETE

ARTICLE 1 : la régie de recettes de l'Etat créée auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers par arrêté préfectoral n°02-4896A du 23 décembre 2002 est supprimée à compter du présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral n°02-4896A du 23 décembre 2002 portant création d'une régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers, l'arrêté préfectoral n°2012-240-0012 du 27 août 2012 portant modification du siège de versement des fonds de la régie de recettes de la police municipale de Saint-André-les-Vergers et l'arrêté préfectoral n°2012262-0004 du 18 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Gérald HUART en qualité de régisseur titulaire et de Monsieur Jérôme GUYOT en qualité de régisseur suppléant de la régie de recettes de l'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-André-les-Vergers sont abrogés par le présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube, l'administratrice générale des Finances Publiques de l'Aube et le Maire de Saint-André-les-Vergers, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire Générale

Sylvie CENDRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUBE

SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-SUR-SEINE
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION

Arrêté n° SPNGT-2018 254-0001

du

relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » sis à NOGENT-SUR-SEINE (changement d'adresse)

LE PRÉFET
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.2223-19 à L.2223-46, R.2213-2 à R.2213-57, et R.2223-1 à D.2223-121,

Vu la déclaration de changement d'adresse de l'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE », déposée le 24 août 2018 par Madame Cindy DUPONT,

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral N° SPNGT-2017293-0002 du 23 octobre 2017, relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE », est abrogé.

ARTICLE 2 – L'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » est désormais sis 2 bis avenue du Cardinal – 10400 NOGENT-SUR-SEINE.

ARTICLE 3 – La « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » est l'établissement principal de la Société À Responsabilité Limité (S.A.R.L.) « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE », dont le siège social est situé 2 bis avenue du Cardinal – 10400 NOGENT-SUR-SEINE.

ARTICLE 4 – L'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » est habilité à fournir, sur l'ensemble du territoire national, les prestations funéraires suivantes :
- transport de corps avant et après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

.../...

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube – Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine
B.P. 41 – 10400 NOGENT-SUR-SEINE – TELEPHONE 03 25 39 82 19 – TELECOPIEUR 03 25 39 06 57 – sp-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr

ARTICLE 5 – La « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » est gérée par les deux co-gérants suivants :

- Madame FERREIRA DE MOURA Cindy, épouse DUPONT,
  née le 08 septembre 1979 à TROYES (10),
- Monsieur FERREIRA DE MOURA Mickaël,
  né le 16 mars 1978 à TROYES (10).

ARTICLE 6 - La présente habilitation est valable six ans à compter du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Le numéro d'habilitation dans le domaine funéraire attribué à l'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » est 04.10.058.

ARTICLE 8 – Dans sa publicité et dans ses imprimés, l'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » devra obligatoirement faire mention de ce numéro d'habilitation préfectorale, de sa forme juridique et le cas échéant de son capital (article L.2223-32 du C.G.C.T.).

ARTICLE 9 – L'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » sera tenu de présenter ses véhicules de transport de corps à une visite de conformité, tous les trois ans (articles D.2223-114 et D.2223-120 du C.G.C.T.).

ARTICLE 10 – L'établissement principal « SOCIÉTÉ NOUVELLE VAUGELADE » sera tenu de déclarer, à la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine, dans un délai de deux mois, tout changement pouvant intervenir dans l'exercice des activités citées aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté, ou dans la composition de son personnel.
A cet effet, il devra justifier, à chaque recrutement, de la capacité professionnelle du personnel nouvellement embauché (article R.2223-63 du C.G.C.T.).

ARTICLE 11 - La présente habilitation pourra être suspendue, pour une durée maximum de six ans, ou retirée pour les motifs suivants (article L.2223-25 du C.G.C.T.) :
- non respect des dispositions du C.G.C.T. auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles l'habilitation a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

La décision de suspension ou de retrait pourra être prise pour une seule activité (article R.2223-64 du C.G.C.T.).

ARTICLE 12 – La Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, le Maire de Nogent-sur-Seine et le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à Madame Cindy DUPONT et à Monsieur Mickaël FERREIRA DE MOURA.

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète,

Catherine LABUSSIERE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-SUR-SEINE
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION

Arrêté n° SPNGT-2018255-0001

du 11 SEP. 2018

relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire « PFG - Services Funéraires » sis à ROMILLY-SUR-SEINE (changement de responsable)

LE PRÉFET
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L.2223-19 à L.2223-46, R.2213-2 à R.2213-57, et R.2223-1 à D.2223-121,

Vu la demande d'habilitation déposée le 10 août 2018 par Monsieur Philippe OGÉ,

Sur proposition de Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral N° BRE2015176-0001 du 25 juin 2015 relatif à la modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement PFG – SERVICES FUNERAIRES à ROMILLY-SUR-SEINE est abrogé.

ARTICLE 2 – Le responsable de l'établissement secondaire « PFG – Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, est désormais Monsieur Philippe, Charles, Robert OGÉ, né le 04 octobre 1971 à PARIS 19ème (75).

ARTICLE 3 – L'établissement « PFG - Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, est l'établissement secondaire de la société « PFG – Services Funéraires », dont le siège social est situé 31 rue de Cambrai – 75946 PARIS cedex 19.

ARTICLE 4 – L'établissement secondaire « PFG - Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, est habilité à fournir, sur l'ensemble du territoire national, les prestations funéraires suivantes :
- transport de corps avant et après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

... / ...

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet de l'Aube – Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine
B.P. 41 – 10400 NOGENT-SUR-SEINE – TELEPHONE 03 25 39 82 19 – TELECOPIEUR 03 25 39 06 57 – sp-nogent-sur-seine@aube.gouv.fr

ARTICLE 5 - La présente habilitation est valable six ans à compter du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Le numéro d'habilitation dans le domaine funéraire attribué à l'établissement secondaire « PFG – Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, est 02.10.044.

ARTICLE 7 – Dans sa publicité et dans ses imprimés, l'établissement secondaire « PFG – Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, devra obligatoirement faire mention de ce numéro d'habilitation préfectorale, de la forme juridique de son établissement principal et le cas échéant de son capital (article L.2223-32 du C.G.C.T.).

ARTICLE 8 – L'établissement secondaire « PFG – Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, sera tenu de présenter ses véhicules de transport de corps à une visite de conformité, tous les trois ans (articles D.2223-114 et D.2223-120 du C.G.C.T.).

ARTICLE 9 – L'établissement secondaire « PFG – Services Funéraires », sis 60 avenue Jean Jaurès - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, sera tenu de déclarer, à la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine (bureau de la réglementation), dans un délai de deux mois, tout changement pouvant intervenir dans l'exercice des activités citées aux articles 1, 2 et 3 du présent arrêté, ou dans la composition de son personnel.
A cet effet, il devra justifier, à chaque recrutement, de la capacité professionnelle du personnel nouvellement embauché (article R.2223-63 du C.G.C.T.).

ARTICLE 10 - La présente habilitation pourra être suspendue, pour une durée maximum de six ans, ou retirée pour les motifs suivants (article L.2223-25 du C.G.C.T.) :
- non respect des dispositions du C.G.C.T. auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles l'habilitation a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

La décision de suspension ou de retrait pourra être prise pour une seule activité (article R.2223-64 du C.G.C.T.).

ARTICLE 11 – La Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, le Maire de Romilly-sur-Seine et le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à Monsieur Philippe OGÉ.

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète,

Catherine LABUSSIERE.